

Les données clés de la mer et du littoral

Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire

Ce document a pour but de synthétiser les fiches thématiques réalisées dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Il contient actuellement 50 fiches, les fiches thématiques complètes étant disponibles sur le site Internet de l'Observatoire, www.onml.fr → Fiches.

Ce document est mis à jour régulièrement en fonction de la rédaction de nouvelles fiches thématiques ou de leur mise à jour.

Rédaction : SOeS, Agence française pour la Biodiversité, Ifremer et Cerema (DTER Méditerranée et DTER Normandie-Centre).

Date de publication : 04/2017



TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES	5	
DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT	21	
OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'URBANISME	35	
PRESSIION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES	43	
ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL	49	
RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	63	



Ce document traite du littoral et des eaux marines françaises, en métropole et en outre-mer.

A terre, le littoral est constitué de l'ensemble des communes maritimes ou de bord de lagunes méditerranéennes, où la loi «Littoral» s'applique en intégralité. Cela regroupe 885 communes en métropole et 89 communes dans les départements d'outremer : Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion. Le département de Mayotte est rarement pris en compte dans ce document, les données accessibles pour ce territoire étant encore assez peu nombreuses. Ce document ne traite donc pas des autres communes où s'applique la loi «Littoral» en intégralité ou partiellement : communes de bord de lac de plus de 1 000 ha et communes d'estuaires, définies et listées par le décret 2004-311 de mars 2004.

Afin de permettre des comparaisons et d'analyser les phénomènes dans l'intérieur des terres, on définit la notion d'arrière-pays comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux. En métropole, cela représente près de 1 200 communes. En outremer, la quasi totalité des communes des îles de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion sont littorales. Par ailleurs, les communes de bord de mer en Guyane sont très vastes et très profondes. Ces comparaisons ne sont donc pas possibles en outremer.

En mer, les eaux littorales seules ou l'ensemble des eaux sous juridiction française sont retenues suivant les sujets traités.

• Contenu du document

Ce document regroupe les synthèses des fiches thématiques rédigées par le Service de l'Observation et des Statistiques du ministère de l'Écologie, l'Ifremer, l'Agence des aires marines protégées et le Cerema dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Les sujets traités sont regroupés en 6 thèmes, têtes de chapitre de ce document. Ils concernent à la fois l'environnement littoral et marin, mais aussi les aspects sociaux et économiques :

- Activités économiques littorales et maritimes ;
- Démographie, occupation du sol et logement en zone côtière ;
- Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme ;
- Pressions exercées sur l'environnement par les activités humaines ;
- État du milieu marin et littoral ;
- Risques et changement climatique.

Chaque synthèse fait une page. Elle est présentée de manière standard : chapeau retraçant le contexte global, présentation générale et très souvent par sous-ensemble géographique (façade maritime, région littorale, sous-région marine...), informations complémentaires (type de descripteur, territoires pris en compte, rédacteur, lien vers la fiche thématique complète sur le site Internet).

Les fiches donnent accès aux principales informations sur le sujet traité et aux chiffres-clés à retenir avec, généralement, deux figures, l'une globale, parfois temporelle, et l'autre par territoire étudié.

• Notice de lecture des informations complémentaires

Type d'indicateur

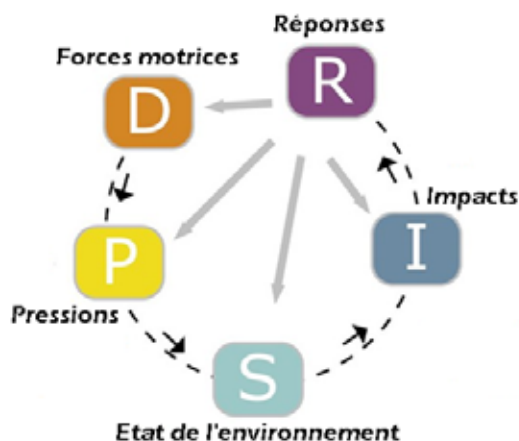


Les indicateurs permettent de mesurer de manière objective et simple un phénomène plus complexe, généralement sur un pas de temps et/ou pour un territoire donnés.

Ils sont regroupés en différents types suivant qu'ils permettent de suivre l'état de l'environnement, les activités humaines ou encore les effets des politiques mises en oeuvre sur le territoire. Pour ce faire, ces indicateurs sont standardisés en 5 types suivant le modèle « **DPSIR** » :

- « **Drivers/driving forces** » : forces motrices, descripteurs des principales activités humaines ayant un impact sur l'environnement ;
- « **Pressures** » : pressions engendrées par les activités sur l'environnement ;
- « **State** » : analyse de l'état du territoire marin et littoral ;
- « **Impact** » : impacts sur l'homme et sur la société ;
- « **Responses** » : réponses apportées par la société.

Tous ces types d'indicateurs sont liés. Les réponses apportées peuvent avoir un impact sur les forces motrices et les pressions qui en résultent et donc sur l'état de l'environnement.



Territoires pris en compte

En fonction des données accessibles et des problématiques abordées, les fiches peuvent porter sur différents territoires littoraux ou marins.

Tous les territoires français figurent sur une carte synthétique. Ceux pris en compte dans la fiche sont détournés en gris. Dans l'ordre de la carte, ces territoires sont :

- Les collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les Antilles, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie ;
- Les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte ;
- La métropole



Rédacteur

Il s'agit du porteur de la fiche thématique. Cela concerne essentiellement les trois animateurs de l'Observatoire : Service de l'Observation et des Statistiques, Ifremer et Agence des aires marines protégées. Cela peut aussi être un partenaire de l'Observatoire si la fiche porte sur un thème qui le concerne directement, comme le Cerema.



Accès à la fiche thématique

On peut accéder directement à la fiche thématique complète et en format HTML en cliquant sur cette icône.



Source de la donnée ou des données utilisée(s)

Patrimoines naturel et culturel sur la pointe du Cotentin : le cap Lévi





THÈME 1

Activités économiques littorales et maritimes

Avril 2017

- 1.1.1 • Répartition des sphères d'emploi dans l'emploi salarié sur le littoral en 2010
- 1.1.2 • Typologie des grands secteurs d'emploi sur le littoral en 2012
- 1.1.4 • L'emploi sur le littoral en 2009 et son évolution
- 1.1.5 • Revenu fiscal des ménages dans les cantons littoraux métropolitains en 2008
- 1.1.6 • Les Français et la mer : perceptions et attachements en 2014
- 1.2.1 • Emploi salarié dans les trois principaux secteurs de l'économie maritime, hors tourisme, en 2014
- 1.2.2 • Typologie de l'offre touristique des communes littorales métropolitaines en 2012
- 1.2.3 • Hébergement marchand sur le littoral en 2012 et évolution depuis 1999
- 1.2.4 • Trafic de marchandises dans les ports français en 2011
- 1.2.5 • Trafic de passagers dans les ports français en 2014 et évolution depuis 2000
- 1.2.6 • Évolution de la surface agricole utilisée des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays de 1970 à 2010
- 1.2.7 • Typologie socio-économique des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays en 2010
- 1.2.8 • Typologie des grands types de cultures dans les communes littorales et leur arrière-pays en 2010

Les activités sont nombreuses et diversifiées en bord de mer. Dans les communes littorales, beaucoup d'emplois sont liés à l'économie présentielle et à la présence de personnes, touristes et résidents permanents. Ces emplois cohabitent avec des emplois productifs liés à la mer. Cela concerne des secteurs-clés comme le transport maritime, la conchyliculture ou la pêche et ses filières de commercialisation. Alors que certains secteurs peinent à se maintenir dans un contexte mondialisé et de diminution des ressources naturelles, d'autres, apparus plus récemment, croissent sur un territoire terrestre et maritime convoité.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

1.1.1 • RÉPARTITION DES SPHÈRES D'EMPLOI DANS L'EMPLOI SALARIÉ SUR LE LITTORAL EN 2010

Les zones côtières accueillent un ensemble varié d'activités dont certaines liées à la présence de la mer comme la pêche ou les activités portuaires. Elles peuvent aussi être liées à la population présente sur ce territoire densément peuplé. Ce sont toutes les activités de service liées à l'économie présentielle. Autrefois structurantes, les activités d'exploitation de la mer sont aujourd'hui parfois en perte de vitesse. Confrontées à de nouvelles attentes, elles cohabitent avec de nouveaux pans de l'économie tertiaire très dynamiques. Cette fiche présente la répartition de l'emploi salarié en sphères présentielle et non présentielle.

• La situation générale

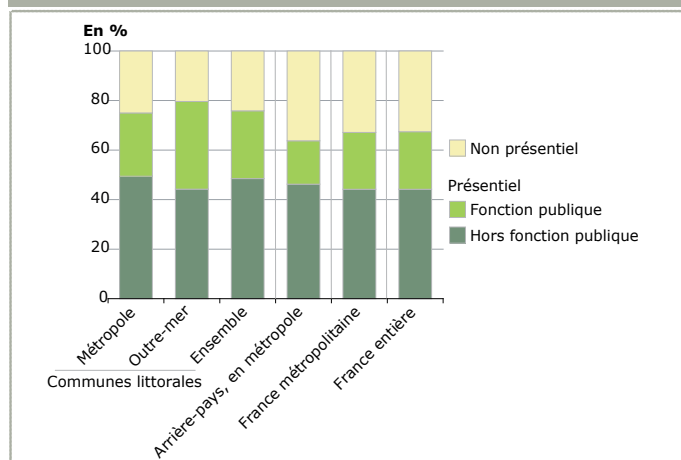
La part des salariés travaillant dans la sphère présentielle, dont la fonction publique, est importante sur le littoral. En 2010, elle y concerne **76 % des salariés** (80 % en outremer et 75 % en métropole). C'est 8 points de plus que la moyenne nationale.

L'arrière-pays du littoral métropolitain se distingue du bord de mer. La sphère non présentielle y représente plus d'un emploi salarié sur trois (36,2 %). C'est 11 points de plus que sur la bande côtière.

Les activités de service aux personnes, résidents et touristes, prennent une place importante sur le littoral. Cette répartition s'explique par la forte densité de population, les soldes migratoires très souvent excédentaires et les fortes capacités d'accueil touristique.

Le bord de mer est de plus en plus un lieu de consommation. Les richesses ne sont pas créées par la sphère non présentielle mais proviennent surtout des salaires des emplois publics, des pensions de retraite ou des revenus des résidents secondaires et des touristes.

Part des sphères d'emploi dans l'emploi salarié en 2010



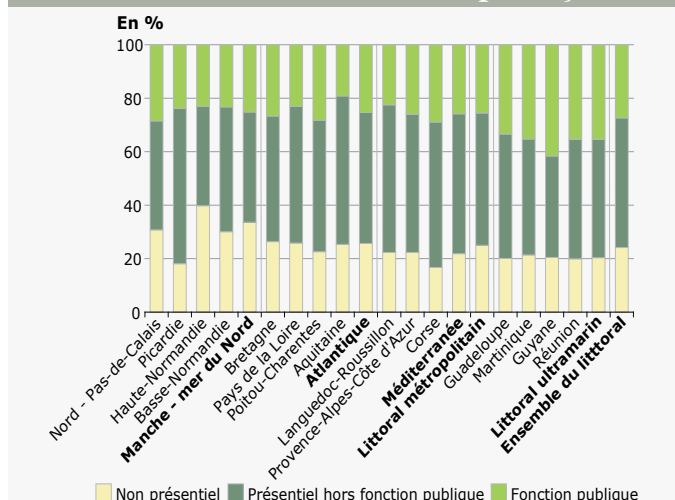
• Analyse par façade

La part de la sphère présentielle est très variable sur le trait de côte. Elle est plutôt faible sur les littoraux de la façade Manche - mer du Nord, à l'exception des littoraux touristiques du Calvados et de la Somme. Elle est plutôt élevée dans le sud (Atlantique sud et pourtour méditerranéen) où le tourisme est très présent, les densités de population généralement élevées et les flux migratoires nettement positifs.

Sur le littoral métropolitain, la part de l'emploi salarié dans la sphère présentielle est supérieure de 11 points dans les communes littorales par rapport à leur arrière-pays. Dans de nombreux départements, cette différence est tout de même assez faible. C'est le cas pour la Seine-Maritime, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Charente-Maritime, l'Aude, l'Hérault, les Alpes-Maritimes et la Haute-Corse.

Excepté en Haute-Normandie, la part de la sphère non présentielle est toujours plus élevée dans l'arrière-pays, en moyenne de 10 points. Pour la sphère publique, c'est le contraire.

Répartition des sphères d'emploi dans les communes littorales par façade



Méthode

La fiche porte sur la répartition des emplois salariés par sphère. La sphère non présentielle comprend les établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire. La sphère présentielle correspond aux services à la population sur le territoire. Elle inclut le secteur public. Les données sont issues de la base Clap (connaissance locale de l'appareil productif) de l'Insee. Cette fiche porte sur les communes littorales métropolitaines et ultramarines.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (clap) 2010

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

1.1.2 • TYPOLOGIE DES GRANDS SECTEURS D'EMPLOI SUR LE LITTORAL EN 2012

Les activités économiques de bord de mer sont variées. Elles accueillent, à la fois, des secteurs d'emploi liés à la présence de la mer, surtout dans l'industrie et les activités primaires, et des activités tertiaires liées à la présence de personnes. Selon les secteurs d'activité, les revenus fluctuent, l'économie présentielle étant globalement moins rémunératrice. Les impacts sur l'environnement sont aussi différents, l'économie présentielle étant souvent consommatrice d'espace. Cette fiche présente une typologie des grands secteurs d'emploi des communes littorales de métropole et des départements d'outre-mer.

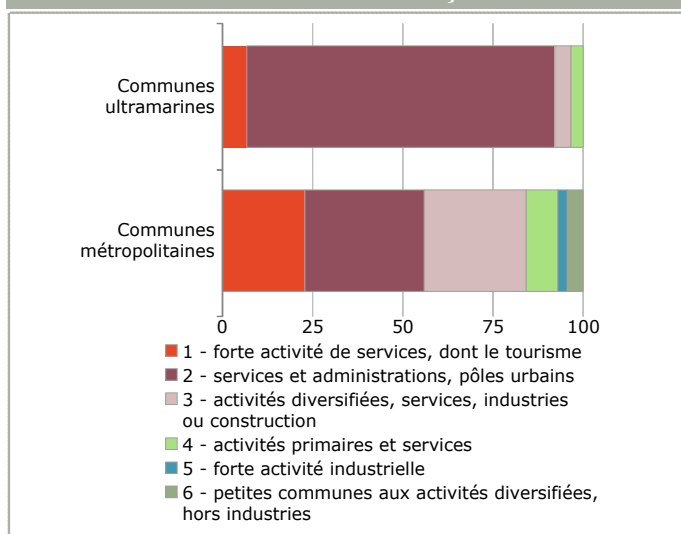
• La situation générale

Les activités tertiaires (services, administration) sont importantes dans les communes littorales. Sur les 6 classes typologiques définies par l'analyse statistique, elles dominent dans 5 classes.

Les communes littorales ultramarines se distinguent de celles de métropole. Plus de huit communes sur dix appartiennent à la classe n°2 «services et administrations». Cette part est plus de deux fois plus faible sur le littoral métropolitain, où la répartition des classes typologiques est plus diversifiée. La classe 2 est tout de même la plus importante sur les quatre façades maritimes hexagonales.

Sur le littoral métropolitain, les trois premières classes dominent. Elles regroupent plus de huit communes sur dix. Elles sont très majoritaires sur les façades Sud Atlantique et méditerranéenne et un peu moins importantes en Manche Est - mer du Nord, où les activités sont plus diversifiées (agriculture, industries).

Répartition des communes par classe typologique sur le littoral français



Les trois autres classes « activités primaires et services », « forte activité industrielle » et « petites communes aux activités diversifiées » sont nettement moins importantes et regroupent toutes moins de 10 % des communes étudiées.

• Analyse par façade

La classe 1 est importante sur les littoraux touristiques, parfois densément peuplés comme la Somme, le Calvados, le Morbihan, le littoral aquitain et l'ensemble du littoral méditerranéen continental, dont principalement les Alpes-Maritimes.

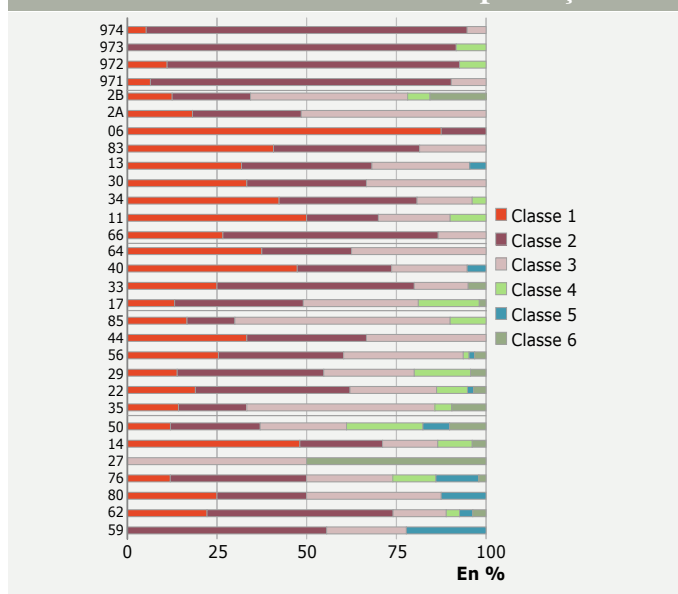
La classe 2 est bien présente dans le Nord, le Pas-de-Calais, à la pointe bretonne, en Gironde, dans les Pyrénées-Orientales et le Var, ainsi qu'en outre-mer.

La classe 3 est surtout présente sur l'arc Manche - Atlantique (Ille-et-Vilaine, Vendée, Pyrénées-Atlantiques) et en Corse.

La classe 4 est surtout présente en Manche et en Atlantique (Normandie, Côtes-d'Armor, Finistère, Centre-Atlantique), ainsi que dans l'Aude.

La classe 5 se concentre sur les littoraux du Nord, de la Somme, de Seine-Maritime et des Bouches-du-Rhône. Cela correspond aux grandes zones por-

Répartition des trois sphères d'emploi dans les communes littorales par façade



tuaires et aux installations nucléaires.

Enfin, la classe 6 est non négligeable dans la Manche, l'Ille-et-Vilaine, ainsi qu'en Haute-Corse.

Méthode

Une analyse typologique a été menée. Les emplois ont été pris en compte suivant 5 secteurs d'activité (secteur primaire, secteur industriel, secteur de la construction, secteur du commerce, des transports et des services, secteur de l'administration). Ces variables ont été centrées et réduites puis intégrées à une analyse en composantes principales (ACP) et à une classification ascendante hiérarchique (CAH).

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population, 2012

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

1.1.4 • L'EMPLOI SUR LE LITTORAL EN 2009 ET SON ÉVOLUTION

Les activités économiques de bord de mer sont variées et l'emploi dynamique avec des soldes migratoires souvent excédentaires. Les communes littorales accueillent à la fois des secteurs d'activité liés à la présence de la mer, surtout dans l'industrie et les activités primaires, et des activités tertiaires liées à la présence de personnes. Cette fiche présente le taux de chômage en bord de mer et son évolution, deux paramètres importants pour caractériser la santé de l'économie.

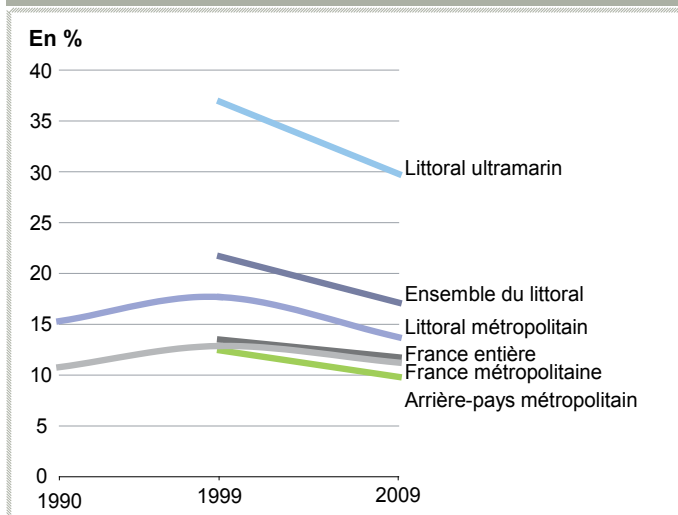
• La situation générale

En 2009, le taux de chômage est significativement plus élevé dans les communes littorales que la moyenne nationale, 17,1 % contre 11,7 %, soit 45 % de plus.

Au sein de l'ensemble littoral, on note une très forte différence entre la métropole et l'outre-mer. Sur les rivages métropolitains, le taux de chômage est de 13,7 %. C'est 2,5 points de plus que la moyenne hexagonale. Il est extrêmement élevé dans les départements ultramarins, où il concerne près de 3 actifs sur 10 (29,8 %).

A l'inverse, le taux de chômage est bas dans les communes de l'arrière-pays métropolitain, 9,8 %. C'est 4 points de moins que dans les communes littorales toutes proches. C'est également plus faible que la moyenne hexagonale.

Taux de chômage en France



Le taux de chômage a nettement baissé de 1999 à 2009. La baisse a été plus forte en bord de mer que la moyenne nationale. Elle est de 7 points dans les communes littorales ultramarines, 4 points dans les communes littorales métropolitaines, contre près de 2 points pour l'ensemble du territoire national.

• Analyse par façade

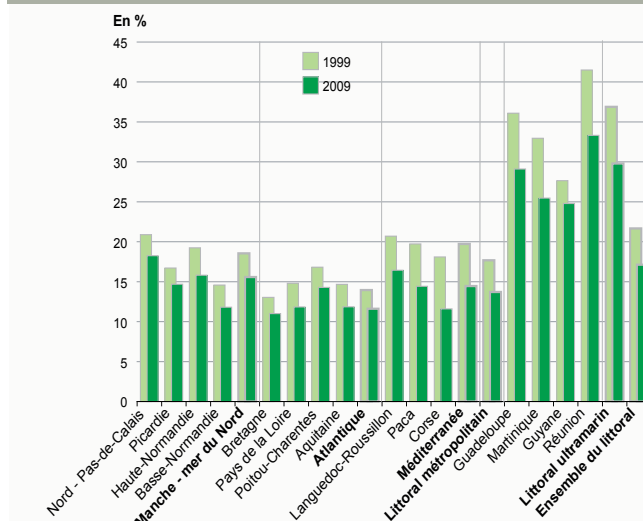
Quelle que soit la façade littorale régionale étudiée, le taux de chômage est toujours plus bas en métropole qu'en outre-mer. Il varie de 1 à 3 du littoral breton (10,1 %) au littoral réunionnais, où une personne active sur trois est au chômage.

En métropole, il est assez bas sur la façade maritime atlantique (11,6 %), en opposition avec les autres façades, Manche - mer du Nord (15,6 %) et Méditerranée (14,4 %). Parmi les plus forts taux, on retrouve le Nord - Pas-de-Calais (18,3 %), la Haute-Normandie (15,8 %) et le Languedoc-Roussillon (16,4 %). Les plus faibles taux sont sur la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine) ainsi qu'en Corse.

En outre-mer, le taux de chômage littoral est supérieur à 25 % dans les 4 régions. Il est un peu plus faible en Martinique et en Guyane qu'en Guadeloupe et à la Réunion.

En étudiant l'évolution croisée du nombre de chômeurs et de la population active, on note une opposition entre les façades régionales de la Manche - mer du Nord et des Antilles et le reste du littoral, la Guyane étant à part.

Taux de chômage en 1999 et 2009 sur les différentes façades littorales



Pour les premières, le nombre de chômeurs diminue assez sensiblement de 1999 à 2009 alors que la population active croît peu voire diminue (Nord - Pas-de-Calais, Haute-Normandie). Les autres façades littorales, Atlantique, Méditerranée et la Réunion, sont caractérisées par une forte augmentation du nombre d'actifs alors que le chômage baisse sur la dernière période intercensitaire. Ce sont les façades les plus dynamiques. Le littoral corse se démarque avec une très forte hausse de la population active (+ 27 %).

Méthode

La fiche porte sur le taux de chômage et la population active. Elle comprend les personnes qui exercent une profession (salariée ou non, même à temps partiel), qui aident un membre de la famille dans son travail même sans rémunération, qui sont apprenties ou stagiaire rémunéré, ou qui sont chômeurs à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage dans une commune est égal au nombre de chômeurs divisé par la population active y résidant. Seule la population âgée de 15 à 64 ans est prise en compte dans toute la fiche, pour les communes littorales de métropole et d'outre-mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Collectivités d'outre-mer



Départements d'outre-mer



Métropole



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, Recensements de la population 1990, 1999 et 2009

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

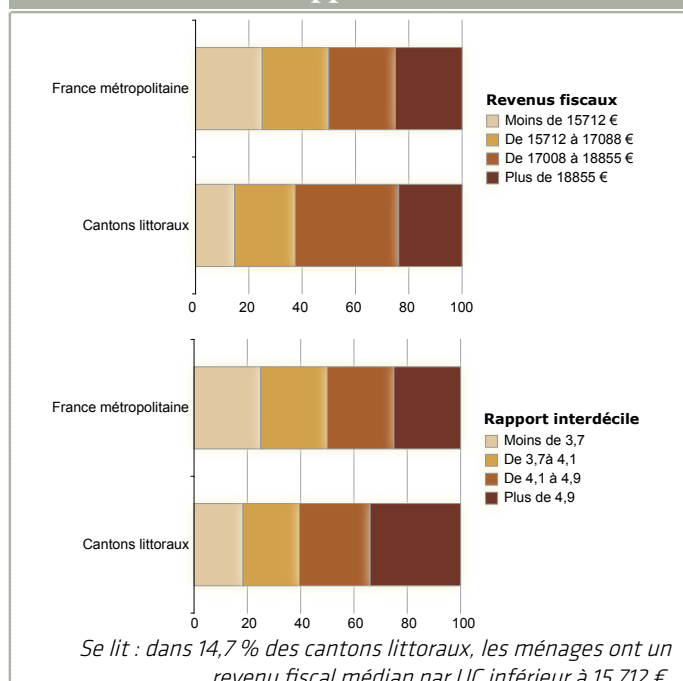
1.1.5 • REVENU FISCAL DES MÉNAGES DANS LES CANTONS LITTORAUX MÉTROPOLITAINS EN 2008

Les communes littorales sont marquées par des taux de chômage importants, supérieurs à la moyenne nationale. En parallèle, l'emploi est dynamique avec une très forte sphère d'économie présentielle. Ces emplois sont, en moyenne, moins rémunérateurs que ceux liés à la sphère non présentielle. Les personnes actives côtoient des retraités, très nombreux en bord de mer. Il est donc très intéressant de pouvoir étudier et comprendre comment se répartissent les revenus fiscaux des ménages sur le littoral et d'analyser leur dispersion au sein même des territoires maritimes.

• La situation générale

Les revenus fiscaux des ménages sont plus resserrés entre les cantons littoraux que pour l'ensemble des cantons métropolitains. Seulement 14,7 % des cantons littoraux ont un revenu médian de moins de 15 712 € par unité de consommation (UC) contre 25 % en métropole. À l'inverse, 62,6 % des cantons littoraux ont un revenu médian supérieur à 17 008 €/UC contre un sur deux en métropole. Par ailleurs, les rapports interdéciles des revenus fiscaux sont plus élevés dans les cantons littoraux qu'en métropole : 34 % des cantons littoraux ont un rapport interdécile supérieur à 4,9 contre 25 %, en moyenne.

Revenu fiscal des ménages par unité de consommation et rapport interdécile en 2008



Ainsi, les revenus fiscaux médians des ménages par UC sont plus resserrés entre les cantons littoraux qu'en métropole. Par contre, les revenus sont plus variables au sein même des cantons littoraux, où les disparités des revenus fiscaux des ménages peuvent être élevées.

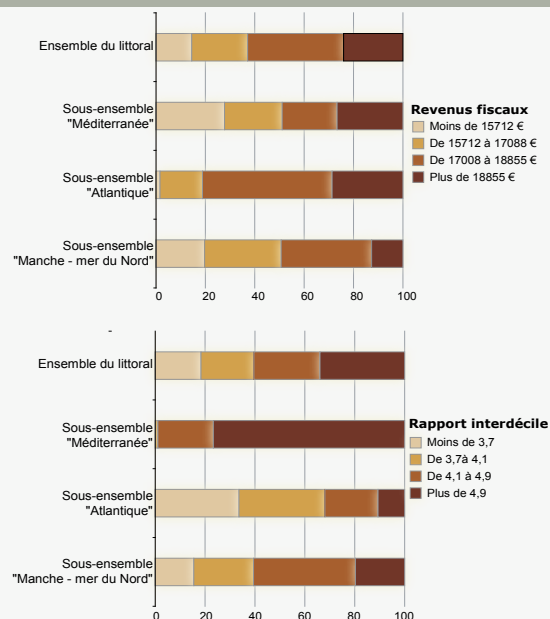
• Analyse par façade

Les ménages de la façade Manche – mer du Nord ont des revenus fiscaux médians moyens. Peu de cantons ont un revenu médian élevé. Par contre, la disparité des revenus au sein même des cantons peut être assez forte.

La façade atlantique se démarque des deux autres par des revenus médians par canton moyens à élevés et des rapports interdéciles faibles. Plus de 65 % des cantons littoraux ont des rapports interdéciles inférieurs à 4,1, contre seulement 40 % sur l'ensemble du littoral. Cette homogénéité s'explique par la faible part des ménages ayant de petits revenus sur ces territoires.

Les cantons littoraux du pourtour méditerranéen montrent une répartition des revenus fiscaux proche de la moyenne métropolitaine. Par contre, les écarts de revenus au sein même des cantons peuvent être élevés. Près de 80 % des cantons ont un rapport interdécile supérieur à 4,9. Ils sont deux fois moins nombreux sur l'ensemble du littoral.

Revenu fiscal des ménages par UC et rapport interdécile en 2008 dans les cantons littoraux métropolitains, par façade



Méthode

Sont pris en compte les revenus déclarés ou revenus fiscaux. Ils ne tiennent pas compte des revenus non imposables (ou imposés sans déclaration), des redistributions opérées par les impôts et des aides sociales. Ils sont calculés par ménage et par unité de consommation (UC) afin de permettre des comparaisons. Pour chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, le conjoint et les personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC, les plus jeunes pour 0,3 UC. Le rapport interdécile mesure le rapport entre les 10 % des revenus les plus hauts (9^e décile) et les 10 % des revenus les plus bas (1^e décile). Pour des raisons de secret statistique, l'étude porte sur les cantons littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, DGI, revenus fiscaux localisés, 2008

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

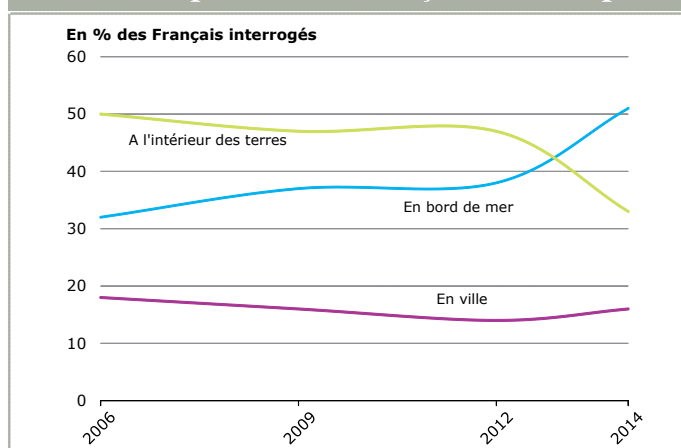
1.1.6 • LES FRANÇAIS ET LA MER : PERCEPTIONS ET ATTACHEMENTS

La France est le second espace maritime au monde avec des territoires situés dans les quatre grands océans. Il est donc intéressant de connaître le comportement et les attentes des Français pour la mer, tant du point de vue environnemental qu'économique. Plusieurs enquêtes, dont les deux dernières menées sous l'égide de l'Agence des aires marines protégées, permettent de suivre les perceptions et attachements des Français à la mer, en métropole comme en outre-mer.

• Situation personnelle des Français vis à vis de la mer

Interrogés sur l'endroit où ils préféreraient habiter s'ils en avaient le choix, les Français de métropole placent majoritairement en première position le bord de mer devant l'intérieur des terres (campagne et montagne) et la ville. Il convient toutefois de souligner l'évolution des modalités de réponses, les propositions « A la campagne » et « A la montagne » ayant été regroupées en 2014 en une seule réponse « A l'intérieur des terres », cette modification ayant pu influencer les réponses des personnes sondées.

Lieu de vie préféré des Français de métropole



La mer et les thématiques s'y rapportant suscitent un grand intérêt chez les Français. Environ 90 % des personnes interrogées affirme s'intéresser à la mer en général. Elles présentent un fort intérêt pour les problématiques environnementales, un intérêt plutôt élevé pour les questions culturelles et de loisirs, et un intérêt moindre pour les activités économiques et sociales du secteur maritime. D'importantes différences sont observées entre la métropole et l'outre-mer. Les habitants de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Mayotte sont plus intéressés par le patrimoine culturel, les sports et loisirs nautiques et les activités économiques et sociales.

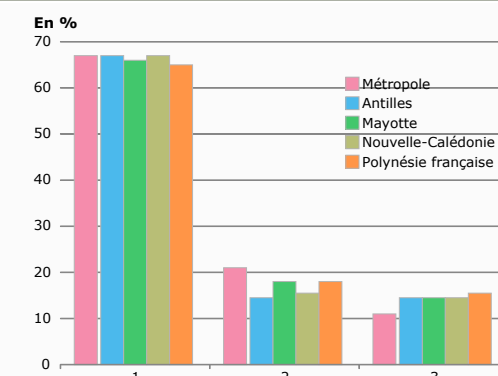
L'intérêt de la population à l'égard du milieu marin est associé à des usages de ce milieu très majoritairement tournés vers les loisirs. La promenade et la baignade sont les deux activités les plus pratiquées. Plus de 80 % des métropolitains citent la promenade et l'observation comme premier usage.

• Perception de la protection de la mer et des activités économiques

La loi « Littoral » de janvier 1986 est l'outil de protection le plus connu des métropolitains, devant les aires marines protégées (AMP) et les sites Natura 2000. En outre-mer, ce sont les AMP qui sont citées en 1^{ère} position.

Une minorité des Français interrogés estiment que les pouvoirs publics prennent les mesures appropriées pour la protection du milieu marin. 60 % pensent que des mesures sont prises mais qu'elles sont insuffisantes.

Perception des Français sur l'exploitation et la protection du milieu marin



- 1 : Il faut développer des activités humaines plus respectueuses de l'environnement marin afin de protéger la mer
- 2 : Il faut réduire significativement les activités humaines afin de protéger la mer
- 3 : Il faut d'abord protéger les secteurs économiques liés à la mer avant de protéger la mer

La majorité des Français optent pour un scénario équilibré entre le développement des activités et la protection du milieu marin. Ils estiment qu'il faut développer des activités humaines plus respectueuses de l'environnement et souhaitent la création d'espaces protégés supplémentaires.

Méthode

Le programme d'étude « les Français et la mer » repose sur des enquêtes menées par les instituts de sondage IFOP et LH2, auprès d'un échantillon représentatif de la population française de métropole et d'outre-mer. Dans cette fiche sont traitées les questions se rapportant à la perception et l'attachement des Français à la mer, notamment leur situation personnelle par rapport à la mer, leur connaissance et ressenti de l'apport de la mer et leur perception relative à l'exploitation du milieu marin.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées

Voir la fiche complète

Sondages IFOP en 2006, 2009, 2010, 2014 ; sondage LH2 en 2012.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

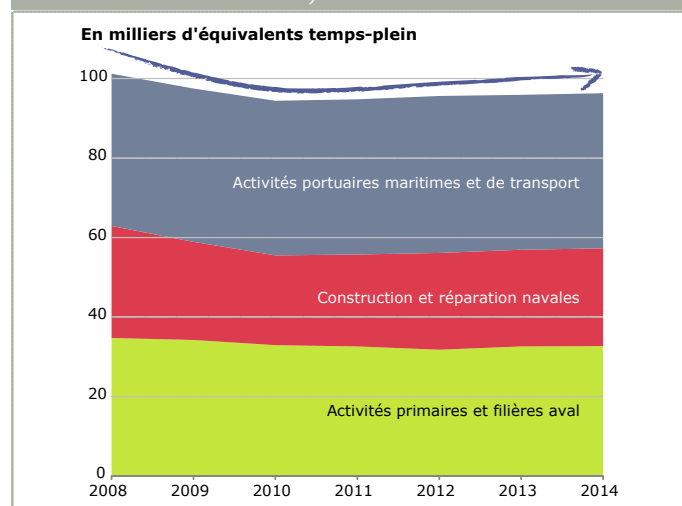
1.2.1 • EMPLOI SALARIÉ DANS LES TROIS PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ÉCONOMIE MARITIME, HORS TOURISME, EN 2014

L'emploi est très dynamique dans les communes littorales avec une très forte sphère d'emploi liée à l'économie présentielle. L'économie maritime, hors tourisme, reste encore importante. Elle a forgé l'aménagement du bord de mer et les cultures littorales. Certaines activités peinent tout de même à se maintenir dans un contexte mondialisé et de diminution des ressources naturelles, d'autres, apparus plus récemment, croissent sur un territoire terrestre et maritime de plus en plus convoité.

• La situation générale

Les secteurs d'activité de l'économie maritime étudiés dans cette fiche regroupent 96 300 emplois salariés en équivalent temps-plein (ETP). Entre 2008 et 2014, l'effectif des secteurs étudiés a diminué de près de 5 %. Il a diminué dans les activités primaires et leurs filières aval (-5,9 %) et la construction et la réparation navales (-12,7 %), dont l'activité est liée à la conjoncture économique, alors qu'il a augmenté pour les activités portuaires et de transport (+1,9 %).

Évolution des emplois salariés de l'économie maritime, France entière



Parmi les classes d'activités étudiées, les plus importantes en 2014 sont :

- La construction de navires et de structures flottantes (navires de commerce et de transport de passagers, bateaux utilitaires tels que remorqueurs ou dragues, navires de guerre, bateaux de pêche et navires-usines) : 11 900 ETP ;
- La transformation et la conservation des produits de la mer (conservation, production de préparations / plats préparés / farines) : 11 200 ETP ;
- Les services auxiliaires des transports par eau. Cela comprend l'exploitation des ports maritimes, de terminaux portuaires et de quais, l'exploitation des ports fluviaux, voies fluviales et écluses, les activités liées à la navigation, au pilotage et au mouillage, les activités de sauvetage ainsi que les services de signalisation par phares et balises : 11 000 ETP ;
- Le transport maritime et côtier de passagers : 7 500 ETP ;
- La pêche en mer : 7 300 ETP.

• Analyse par façade

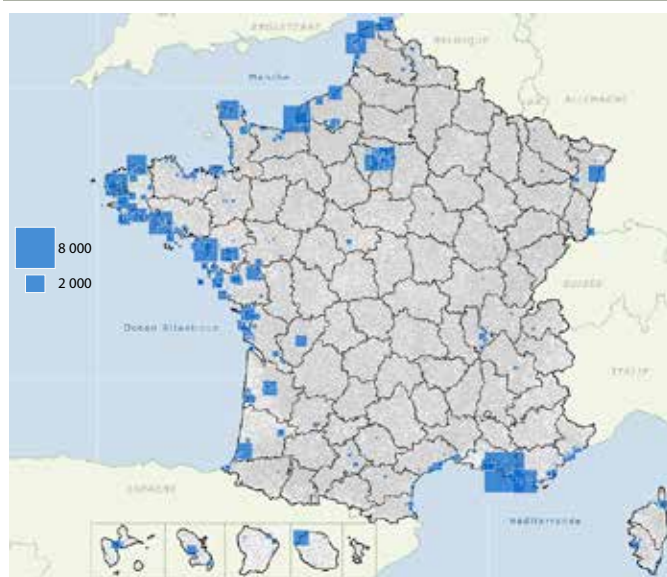
En 2014, 84,3 % des emplois salariés des classes d'activités étudiées sont localisés dans les départements littoraux. Cela représente 81 200 ETP, près de 78 000 en métropole et 3 200 en outre-mer. Les départements de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest regroupent 31,0 % des emplois, ceux de la façade Manche Est - mer du Nord 20,7 %, ceux de la façade méditerranéenne 19,3 % et enfin ceux de Sud Atlantique 9,9 %.

Les communes littorales concentrent, à elles seules, les deux tiers de l'emploi des secteurs de l'économie maritime étudiés, soit 63 200 ETP, en 2014. Plus de 65 % des communes littorales métropolitaines ont au moins l'une des activités étudiées sur leur territoire. Elles sont un peu plus d'une sur deux en outre-mer.

Certaines activités économiques sont étroitement liées à la proximité de l'eau

comme la pêche ou les activités portuaires ou de transport maritime. D'autres activités sont plus déconnectées du bord de mer comme la production de sel qui peut se faire par extraction minière (Lorraine) ou le commerce de gros qui peut être localisé au plus près des marchés (région parisienne).

Répartition des emplois salariés dans les classes d'activités de l'économie maritime étudiées



Méthode

La nomenclature des activités françaises (Naf) permet d'extraire une partie des activités de l'économie maritime, sans modélisation ni estimation :

1. Activités primaires en mer : pêche et aquaculture en mer, production de sel, industrie des produits de la mer, commerce de gros ;
2. Construction et réparations navales : construction de navires et structures flottantes, construction de bateaux de plaisance, réparation/maintenance ;
3. Activités portuaires et de transport : construction d'ouvrages, transport maritime et côtier de fret et de passagers, manutention portuaire et services auxiliaires, transport fluvial de fret et de passagers, location de matériel de transport par eau.

Ces informations sur l'emploi salarié sont connues à partir de la base de données CLAP de l'Insee. Cette fiche porte sur l'ensemble du territoire.

Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2014

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

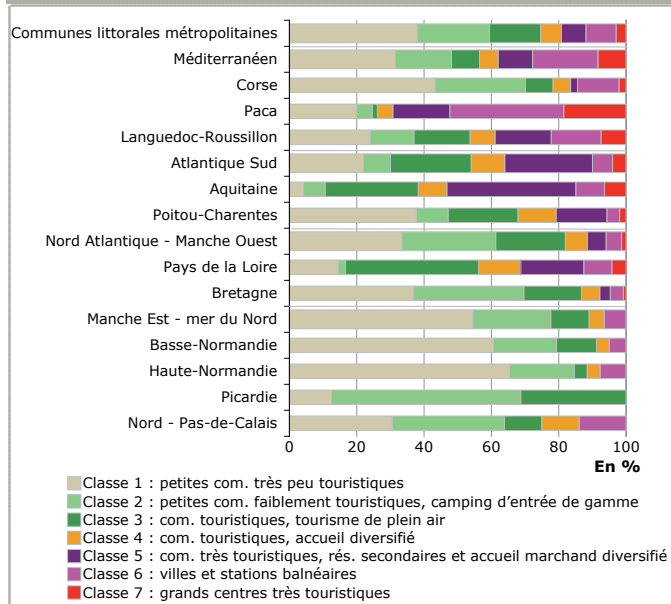
1.2.2 • TYPOLOGIE DE L'OFFRE TOURISTIQUE DES COMMUNES LITTORALES MÉTROPOLITAINES EN 2012

L'emploi est très dynamique dans les communes littorales avec une très forte sphère d'emploi liée à l'économie présentielle. Le tourisme prend une place importante, le bord de mer étant une destination privilégiée, avec des capacités d'accueil totales de plus de 7 millions de lits dans les communes littorales métropolitaines. L'essentiel des capacités d'accueil correspond aux résidences secondaires. Cependant l'hébergement marchand tient une place importante et diversifiée. Cette fiche prend en compte différents types d'hébergements : hôtels, campings, résidences de tourisme ou hôtelières, villages vacances et maisons familiales, résidences secondaires.

• Analyse générale

Sept classes typologiques basées sur les caractéristiques de l'accueil marchand / non marchand des communes littorales métropolitaines ont été déterminées par l'analyse statistique et étudiées au regard de variables quantitatives et qualitatives supplémentaires. Quelle que soit la classe étudiée, les résidences secondaires représentent l'essentiel de l'offre d'hébergement recensée, entre 70 à 83 % de l'offre suivant la classe.

Répartition des 7 classes typologiques sur le littoral métropolitain



Les classes 1 et 2 caractérisent les communes très peu à peu touristiques. Elles regroupent environ 60 % des communes littorales. Les classes 3 et 4 rassemblent une commune sur cinq. Ces communes sont touristiques, avec surtout des campings dans la classe 3 et un accueil plus diversifié dans la classe 4.

Les classes 5 à 7 regroupent les communes ayant les plus fortes capacités d'accueil, environ un cinquième des communes littorales. La classe 5 caractérise les communes de taille moyenne très orientées vers le tourisme et ayant des taux de fonction touristique très élevés. Les classes 6 et 7 caractérisent les villes et grandes stations balnéaires, plutôt urbaines.

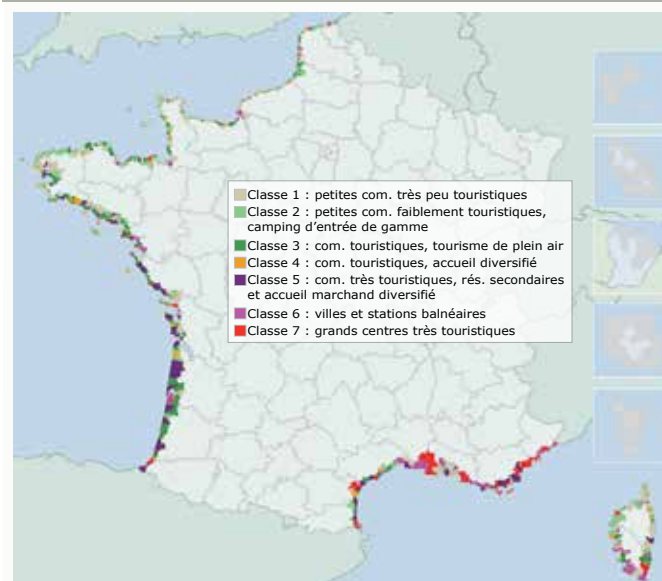
• Analyse par façade

Les communes peu touristiques, des classes 1 et 2, sont nombreuses de la frontière belge à la Bretagne, ainsi qu'en Corse. Elles sont beaucoup moins importantes du Morbihan aux Pyrénées-Atlantiques et sur le pourtour méditerranéen continental.

La classe 3, caractérisant le tourisme de plein air, est surtout représentée en Atlantique, des Pays de la Loire à l'Aquitaine, ainsi qu'en Picardie. La classe 4 n'est jamais très importante, quelle que soit la façade prise en compte.

Les classes 5, 6 et 7 regroupent les communes ayant les plus fortes capacités d'accueil. On note une nette opposition Nord/Sud concernant leur répartition. Elles sont quasi absentes de la frontière belge à la Bretagne, assez nombreuses des Pays de la Loire à l'Aquitaine et très nombreuses en

Répartition des classes typologiques sur le littoral



Méditerranée continentale, le littoral corse se démarquant avec une représentation assez faible des communes de ces trois classes.

Méthode

La capacité d'accueil et la part des différents types d'hébergement sont variables sur le littoral. Une typologie a été définie afin d'analyser comment se répartit cette offre. Plusieurs paramètres ont été pris en compte à l'échelle des communes littorales métropolitaines : nb. de lits en chambres d'hôtels, en campings, en résidences de tourisme ou hôtelières, en villages vacances et maisons familiales, et en résidences secondaires.

Deux analyses ont été faites sur ce lot de données : Analyse en composantes principales (ACP) puis Classification hiérarchique ascendante (CHA). Ces analyses ont été utilisées pour définir des sous-populations homogènes de communes littorales en fonction des paramètres étudiés.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur

D P S I R

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, RP 2009 - Insee, direction du Tourisme 2012

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

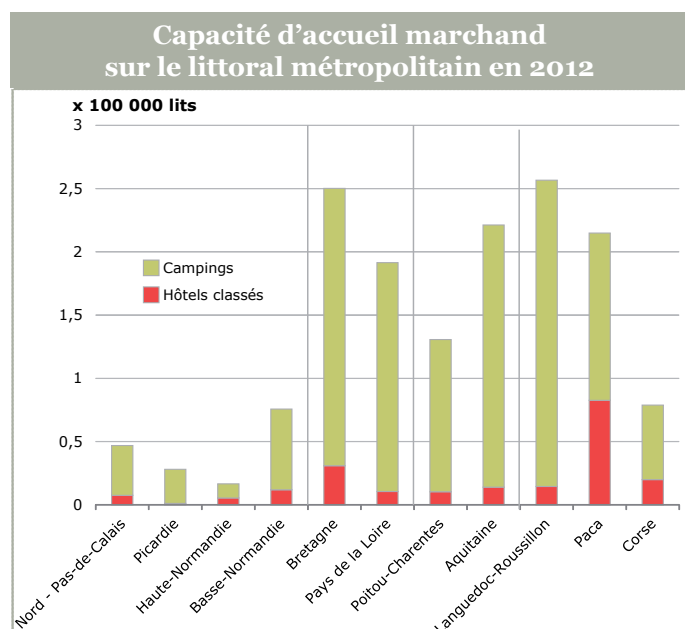
1.2.3 • HÉBERGEMENT MARCHAND SUR LE LITTORAL EN 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1999

L'emploi est très dynamique dans les communes littorales avec une très forte sphère d'emploi liée à l'économie présentielle. Le tourisme prend une place importante, le bord de mer étant une destination privilégiée, avec des capacités d'accueil totales de plus de 7 millions de lits dans les communes littorales métropolitaines. L'essentiel des capacités d'accueil correspond aux résidences secondaires. Cependant l'hébergement marchand tient une place importante et diversifiée. Cette fiche traite spécifiquement de l'hébergement marchand en hôtels et campings.

• Analyse générale

En 2012, les communes littorales ont une capacité d'accueil en hôtels et campings estimée à **plus de 1,5 millions de lits**. Les **2 285 campings** recensés représentent **86 %** de cet accueil et la moitié de la capacité d'accueil métropolitaine (48 %). Le littoral dispose, par ailleurs, de **3 132 hôtels**, regroupant 17,5 % des capacités d'accueil du parc hôtelier métropolitain.

Les campings représentent l'essentiel des capacités, quelle que soit la façade littorale régionale considérée. Sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accueil hôtelier est tout de même assez important. Ainsi, 40 % de la capacité d'accueil hôtelière de l'ensemble du littoral s'y concentre, avec 41 000 lits.



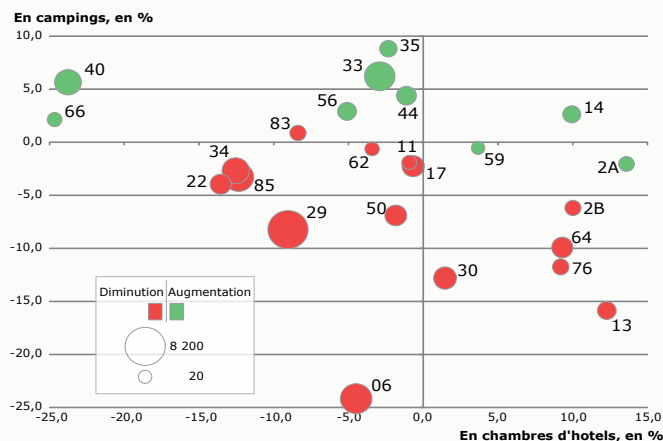
Les capacités d'accueil sont plutôt faibles sur la façade Manche Est - mer du Nord, en opposition aux autres façades maritimes. On note l'importance du camping pour les littoraux de Bretagne, des Pays de la Loire, d'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon disposant chacun de près de 200 000 équivalents lits en campings ou plus.

• Évolution

Le nombre d'hôtels des communes littorales a diminué de plus de 10 % entre 1999 et 2012, soit **364 hôtels en moins**. Le nombre de chambres d'hôtels diminue de 2 % sur la même période. Cela concerne 16 des 26 façades littorales départementales, dont des littoraux touristiques comme les Pyrénées-Orientales, les Landes, l'Hérault ou le Var.

Le nombre de campings a diminué de 6 % sur la même période avec une perte de 133 structures, le nombre d'emplacements restant globalement stable. Dans le détail, le nombre d'emplacements a diminué sur 17 des 26 façades littorales départementales, dont les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Gard. Il augmente dans plusieurs départements, surtout sur les littoraux de l'Atlantique : Gironde, Landes, Morbihan et Loire-Atlantique.

Évolution du nombre de lits marchands entre 1999 et 2012 par façade littorale



En tenant compte de ces évolutions (diminution du nombre de structure mais augmentation de la capacité d'accueil par structure), la **capacité d'accueil marchand des communes littorales a légèrement diminué de 1999 à 2012 : - 22 000 lits**.

Méthode

Dans cette fiche, l'accueil marchand comprend les hôtels homologués classés et les campings classés. D'autres types d'hébergement marchand existent comme les gîtes et les chambres d'hôtes mais l'absence de recensement précis par les services statistiques ministériels rend difficile l'utilisation de ces données. Pour les hôtels, l'Insee estime que chaque chambre équivaut à deux lits. De la même manière, on estime que chaque emplacement de camping correspond à trois lits.

Sont prises en compte les communes littorales métropolitaines soumises à la loi « Littoral » et leur arrière-pays.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee - direction du Tourisme, 1999 à 2012

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

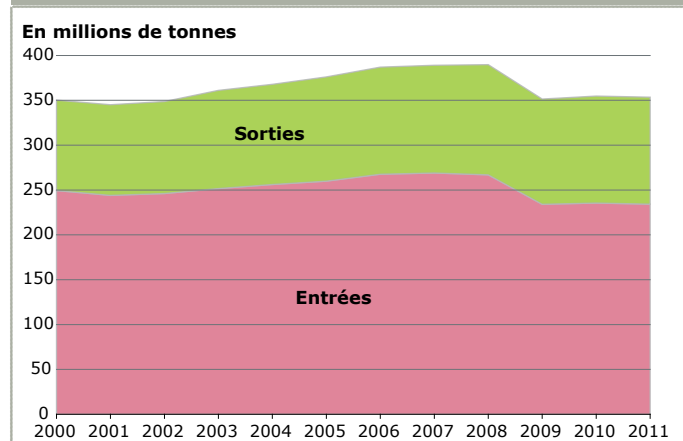
1.2.4 • TRAFIC DE MARCHANDISES DANS LES PORTS FRANÇAIS EN 2011

Certaines activités maritimes comme la pêche peinent à se maintenir. Le transport maritime, quant à lui, se trouve face à une mondialisation de plus en plus poussée des économies. Ces activités structurent pourtant fortement l'économie des communes du bord de mer et en sont une marque identitaire forte. La France a de nombreux atouts pour le transport maritime. Elle est présente sur les trois grandes façades maritimes européennes mais aussi dans les quatre grands océans. Cette fiche traite du trafic des marchandises chargées (sortant) ou déchargées (entrant) dans les principaux ports de métropole et des départements d'outre-mer.

• Analyse générale

Le trafic de marchandises dans les ports maritimes français est compris entre 350 et 400 millions de tonnes de 2000 à 2011. En 2011, avec 350 millions de tonnes, cela représentait 4,2 % des tonnages de l'ensemble des échanges maritimes mondiaux. Les quantités chargées totalisent un peu plus de 30 % du trafic portuaire sur la période étudiée, 33 % en 2011. Cela traduit l'importance des importations et la part croissante prise par les pays émergents dans les échanges mondiaux, dont la Chine.

Trafic de marchandises dans les ports maritimes français depuis 2000



L'évolution du trafic de marchandises dans les ports français suit celle de l'économie. Le trafic a augmenté de 2002 à 2008 et a diminué depuis 2009 du fait de la crise économique mondiale.

• Analyse par façade

Sur la période étudiée, les produits pétroliers représentent un peu plus de 40 % du trafic, le vrac solide de 20 à 25 %, le trafic de rouliers de 15 à 20 % et les conteneurs environ 10 %. Ils sont tous deux en augmentation.

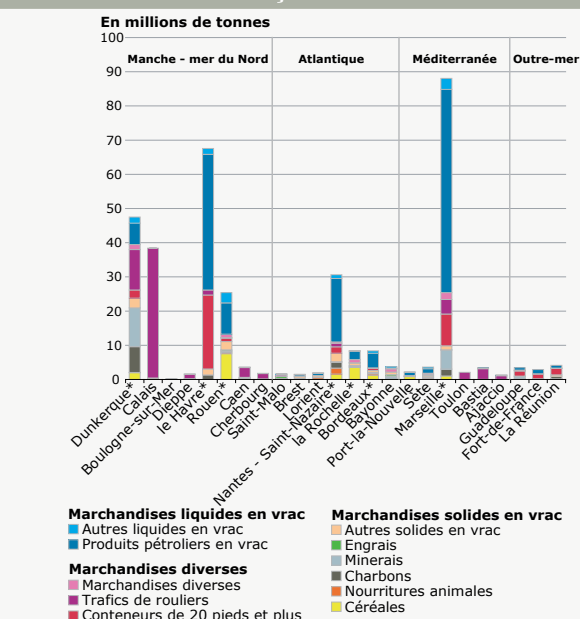
Plus de 50 % des flux de marchandises transitent par les ports de la façade Manche – mer du Nord, le littoral méditerranéen représente de 27 à 30 % du trafic, les ports de la façade atlantique de 16 à 17 % et l'outre-mer 3 %.

Les 7 grands ports maritimes de métropole représentent plus des trois quarts du trafic (78,1 %), avec 276 millions de tonnes en 2011. Deux ont un trafic de marchandises dépassant 50 millions de tonnes : Marseille, en Méditerranée, et le Havre en Manche. Ils sont assez loin des trois principaux ports d'Europe, tous situés en mer du Nord : Rotterdam (370 millions de tonnes), Anvers (170) et Hambourg (115).

Certains ports ont des activités roulières importantes comme Dunkerque, Calais, Caen et Cherbourg-Octeville (échanges transManche avec le Royaume-Uni) ainsi que Toulon et les ports corses (échanges Corse-continent et France-Maghreb).

La part de marché des ports français s'est dégradée par rapport aux ports européens concurrents de la mer du Nord (Rotterdam, Anvers, Hambourg) et de Méditerranée (Barcelone, Valence, Savona-Vado).

Trafic de marchandises par type dans les ports français en 2008



*Grand port maritime métropolitain

Ceci s'explique surtout par la forte croissance de la conteneurisation dans les autres ports européens dont l'adaptation à la massification du transport maritime a été plus précoce.

Méthode

Les données utilisées proviennent du service statistique de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer du ministère de l'Écologie et de l'agence statistique européenne Eurostat. Sont pris en compte tous les ports riverains des mers et océans ainsi que les ports estuariens comme Bordeaux, Rouen ou Nantes.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



MEDDE-DGITM, 2011 - Eurostat, 2011

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

1.2.5 • TRAFIC DE PASSAGERS DANS LES PORTS MARITIMES FRANÇAIS EN 2014 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2000

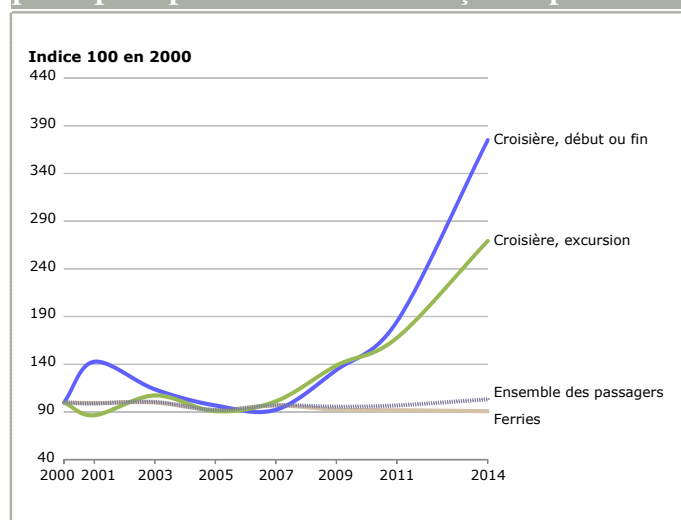
Certaines activités maritimes comme la pêche peinent à se maintenir. Le transport maritime est le mode de transport le plus important pour les marchandises. Pour le transport de passagers, la situation est plus nuancée. Il est fortement concurrencé par le transport aérien, dont les vols *low coast*, ou la construction de ponts et de tunnels, comme le tunnel sous la Manche. Il subsiste tout de même dans deux créneaux importants : les traversées courtes régulières (ferries) et les croisières, en métropole comme en outre-mer. Cette fiche étudie ces deux types de transport de passagers, depuis une quinzaine d'années.

• Analyse générale

De 2000 à 2014, le trafic de passagers est quasi stable dans les ports maritimes étudiés. Il augmente de 3 %. Cela s'explique par l'évolution opposée du trafic des ferries et des bateaux de croisière. Le nombre de passagers utilisant des ferries diminue de 10 % sur cette période alors que celui des croisiéristes croît très fortement, x2,7 pour les escales au cours d'une croisière et x3,7 pour les départs ou fins de croisière.

Ainsi, sur le panel des ports étudiés, la part des croisiéristes sur l'ensemble des passagers est multipliée par trois de 2000 à 2014. Elle passe de 6 à 18 %.

Évolution du trafic de passagers dans les principaux ports maritimes français depuis 2000



• Analyse par façade

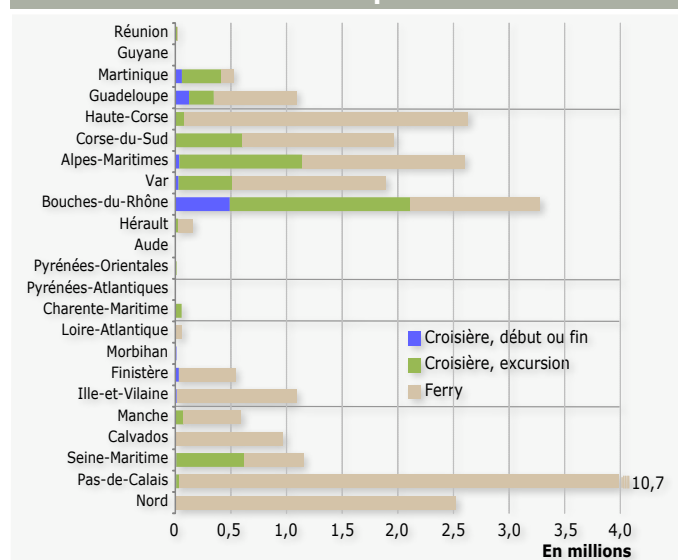
En 2014, on a compté près de 32 millions de passagers dans l'ensemble des ports maritimes français. Quatre sur cinq ont pris un ferry et un sur cinq un bateau de croisière. On a ainsi comptabilisé 6,1 millions de croisiéristes cette année-là pour 25,7 millions de passagers en ferry.

La moitié des passagers ont transité par des ports situés sur la façade Manche Est - mer du Nord et près de 40 % par des ports méditerranéens. Les deux autres façades maritimes métropolitaines, Nord Atlantique - Manche Ouest et surtout Sud Atlantique, ne représentent que de faibles parts de passagers, tout comme les départements d'outre-mer.

La façade Manche Est - mer du Nord a concentré 60 % des passagers prenant un ferry, le pourtour méditerranéen 30 %. Cela correspond aux grandes routes maritimes entre la France, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Maghreb, et le continent et la Corse. L'outremer ne représente que 4 % du total et la façade Nord Atlantique - Manche Ouest 6 %, en absorbant une partie des correspondances entre la France et le Royaume-Uni ou l'Irlande.

Les ports de Méditerranée sont importants pour les croisières avec les trois quarts du trafic. La façade Manche Est - mer du Nord un peu plus du dixième du trafic, tout comme l'outremer.

Trafic maritime de passagers par département en 2014



Ainsi, le Pas-de-Calais est de très loin la première façade littorale départementale pour le transport de passagers, avec près de 11 millions de passagers, principalement avec le port de Calais. Les autres départements avec plus de 2 millions de passagers sont le Nord, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et la Haute-Corse.

Méthode

Les données utilisées proviennent du service statistique de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer du ministère de l'Écologie. Sont pris en compte les ports riverains des mers et océans ainsi que les ports estuariens comme Bordeaux, Rouen ou Nantes. Pour les données en évolution depuis 2000, la liste des ports pris en compte n'est pas exhaustive. Seule la tendance est donc importante à retenir.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

MEDDE-DGITM, 2000-2014

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

1.2.6 • ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES COMMUNES LITTORALES ET DE LEUR ARRIÈRE-PAYS DE 1970 À 2010

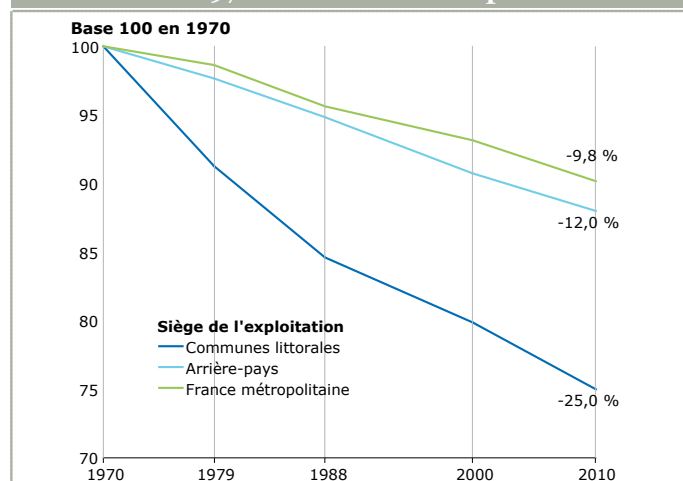
L'agriculture littorale subit des pressions foncières importantes. Elle répercute souvent plus fortement les problèmes rencontrés par l'agriculture sur l'ensemble du territoire : diminution importante du nombre d'exploitations, âge élevé des exploitants, difficulté de reprise, augmentation du prix des terres. Pourtant, elle joue un rôle essentiel de production mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Il est donc important de connaître les spécificités de cette agriculture et de savoir comment elle a récemment évolué. Cette fiche traite en particulier de l'évolution de la surface agricole utilisée - SAU.

• Analyse générale

La SAU des exploitations agricoles des communes littorales a diminué de 25 % entre 1970 et 2010, soit une perte de plus de 200 000 ha représentant 10 % de la superficie des communes littorales. Sur la même période, la perte de SAU en France métropolitaine a été 2,5 fois plus faible, avec une régression de près de 10 %.

La diminution de la SAU des exploitations agricoles de l'arrière-pays a été plus forte que la moyenne métropolitaine avec 12 % de surfaces en moins.

Évolution de la surface agricole utilisée de 1970 à 2010 en métropole



On constate une diminution de la vitesse de disparition de la SAU des exploitations agricoles des communes littorales de 1970 à 2000. Elles perdaient 0,9 % de leur SAU par an entre 1970 et 1979 contre 0,45 % entre 1988 et 2000. À l'inverse, la régression de la SAU des exploitations dont le siège est situé dans l'arrière-pays s'accroît. L'évolution opposée de la vitesse de disparition de la SAU sur le littoral et dans son arrière-pays confirme l'étalement progressif de l'artificialisation dans les terres à partir du front de mer.

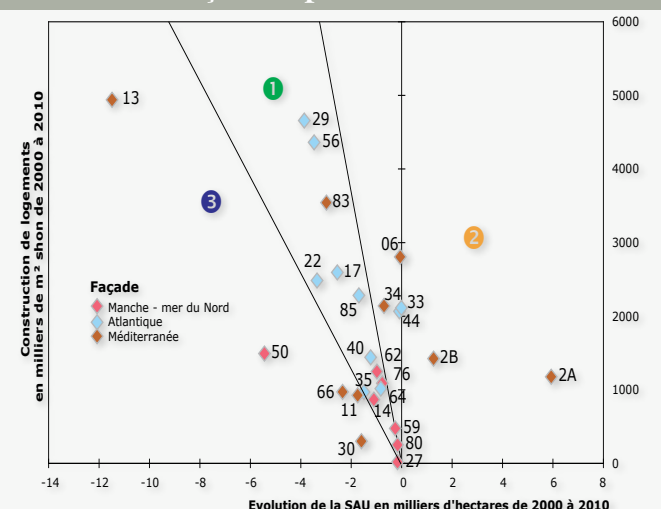
• Analyse par façade

L'évolution de la SAU des exploitations des communes littorales est variable suivant les façades littorales régionales de 1970 à 2010 :

- En Aquitaine et en Corse, la SAU diminue peu ;
- Sur le littoral de Picardie, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, la SAU a diminué assez fortement, mais moins que la moyenne littorale ;
- Sur le littoral du Nord - Pas-de-Calais, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, la SAU diminue fortement, de 25 à 30 % ;
- Sur les littoraux de Paca et du Languedoc-Roussillon, la SAU a diminué de plus de 35 %.

Pour la grande majorité des façades littorales départementales de la Manche, de la mer du nord et du nord de l'Atlantique, il y a une **corrélation assez nette** entre la disparition des terres agricoles et la construction de logements. Les constructions se font essentiellement sur d'anciennes terres agricoles. Les façades littorales de la Manche, et du Languedoc-Roussillon (en dehors de

Évolution de la SAU et construction cumulée de logements dans les communes littorales par façade départementale



l'Hérault) se démarquent avec une forte disparition de terres agricoles pour un niveau relativement bas de construction. La diminution de la SAU est alors très certainement imputable à l'abandon de terres agricoles. Pour les façades littorales de Corse, de Gironde, de l'Hérault et des Alpes-Maritimes, on ne constate pas de corrélation entre l'évolution de la SAU et la construction de logements, les constructions se faisant souvent au détriment des milieux naturels.

Méthode

Les données utilisées proviennent des recensements agricoles menés par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture. Les données concernent les exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes étudiées et non les terres agricoles des communes, une exploitation pouvant avoir des terres sur plusieurs communes. Sont prises en compte les communes littorales métropolitaines soumises à la loi « Littoral » et leur arrière-pays.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Agreste, RA 1970 à 2010, non secrétisé

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

1.2.7 • TYPOLOGIE SOCIOÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES COMMUNES LITTORALES ET DE LEUR ARRIÈRE-PAYS EN 2010

L'agriculture littorale subit des pressions foncières importantes du fait d'une densité de population généralement très élevée et de fortes capacités d'accueil touristique des communes concernées. Pourtant, elle joue un rôle essentiel de production mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Il est donc important de connaître les spécificités de cette agriculture et de savoir comment elle a récemment évolué, en estimant son niveau de fragilité.

• Analyse générale

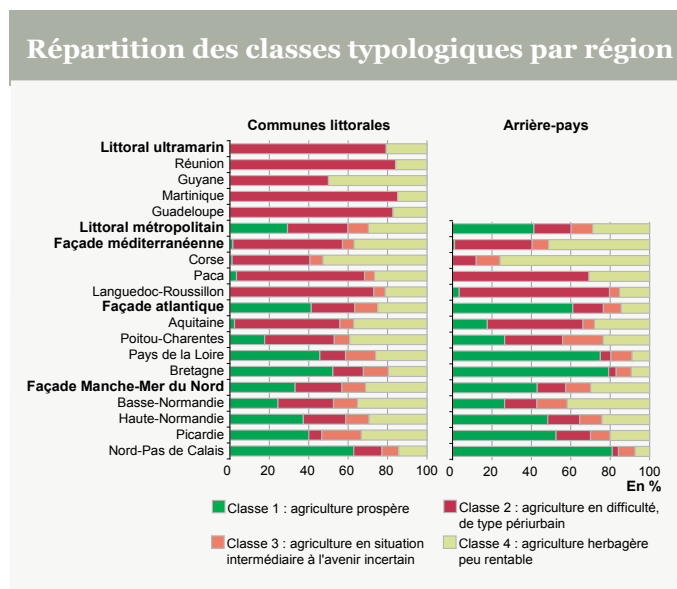
L'analyse statistique (analyse en composantes principales et classification hiérarchique ascendante) des données socio-économiques des exploitations agricoles puis le croisement de ces informations avec des données complémentaires (démographie, tourisme...) a permis de déterminer 4 classes de communes des cantons littoraux en fonction du niveau de prospérité/fragilité de leur agriculture.

La classe 1, à l'agriculture prospère, regroupe 30 % des communes littorales métropolitaines, 40 % des communes d'arrière-pays et aucune commune littorale ultramarine. Les exploitations sont plutôt importantes, les exploitants bien formés et les pressions démographiques et touristiques sont faibles.

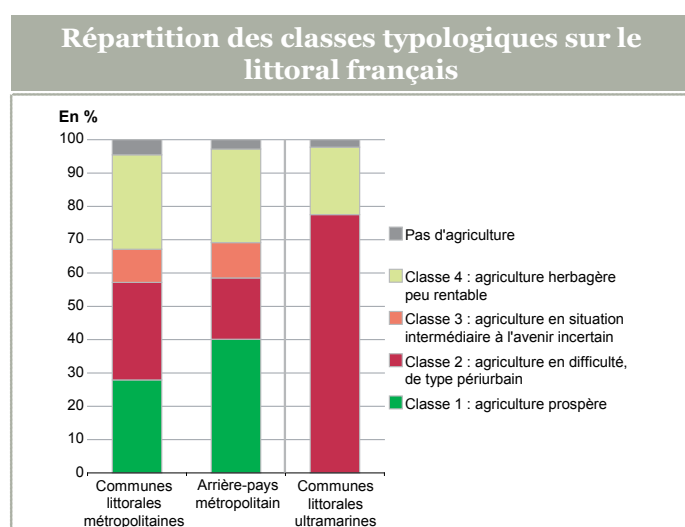
La classe 2 caractérise l'agriculture de type périurbain. Les exploitations ont peu de surfaces et dégagent une faible production brute standard. Les exploitants sont plutôt âgés et peu formés. La SAU a fortement diminué de 2000 à 2010 du fait d'une pression démographique et/ou touristique élevée. Cette classe regroupe un quart des communes littorales métropolitaines et près de 80 % de celles d'outre-mer.

La classe 3 comprend un nombre assez important de grandes exploitations et les exploitants ont généralement un bon niveau de formation. La SAU moyenne par exploitation est assez forte mais les pressions démographiques et/ou touristiques sont fortes et la SAU a assez nettement diminué sur la période récente. L'avenir des exploitations de cette classe est donc incertain. Elle regroupe environ 10 % des communes littorales et d'arrière-pays métropolitaines.

Enfin, la classe 4 comprend environ 30 % des communes littorales et d'arrière-pays métropolitaines et 20 % des communes littorales ultramarines. Les exploitations sont de faible dimension économique, de type herbager. Les pressions démographiques et touristiques sont assez faibles. Cette classe a donc une agriculture peu rentable dans un contexte de faible pression.



en Manche – mer du Nord et en Atlantique où elle représente plus de 10 % des communes littorales. Elle regroupe peu de communes en Méditerranée. La classe 4 est majoritaire sur les littoraux de Basse-Normandie, Poitou-Charentes et de Corse.



• Analyse par façade

La classe 1 est présente du Nord à la Vendée. Elle regroupe plus d'une commune littorale sur deux dans le Nord – Pas-de-Calais et en Bretagne, une sur quatre en Basse-Normandie. En Méditerranée et en outre-mer, cette classe est très peu représentée. La classe 2 est importante en Charente-Maritime, en Aquitaine, sur le pourtour méditerranéen et en outre-mer où les pressions foncières sont fortes. Elle est aussi assez importante en Basse-Normandie. La classe 3 n'est jamais la plus importante. Comme la classe 1, elle est plus importante

Méthode

Une analyse typologique a été menée sur cinq paramètres socio-économiques des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays. Il s'agit de la part des grandes exploitations sur l'ensemble des exploitations, de la part des exploitants / coexploitants ayant une formation secondaire ou supérieure ou étant âgés de plus de 55 ans, de la part des UTA (unité de travail agricole) salariés sur les UTA totaux et de la part des exploitations dont l'exploitant/coexploitant est né avant 1960 et n'a pas de reprenneur connu. Ces informations permettent de définir un niveau de prospérité/fragilité des exploitations agricoles concernées.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

SSP, RA 2010, nombreuses autres données statistiques sur la démographie, le tourisme ou l'occupation du sol



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

1.2.8 • TYPOLOGIE DES GRANDS TYPES DE CULTURES DANS LES COMMUNES LITTORALES ET LEUR ARRIÈRE-PAYS EN 2010

L'agriculture littorale subit des pressions foncières importantes du fait d'une densité de population généralement très élevée et de fortes capacités d'accueil touristique des communes concernées. Pourtant, elle joue un rôle essentiel de production mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Il est donc important de connaître les spécificités de cette agriculture et de connaître ses grandes orientations en termes de cultures et d'élevage.

• Analyse générale

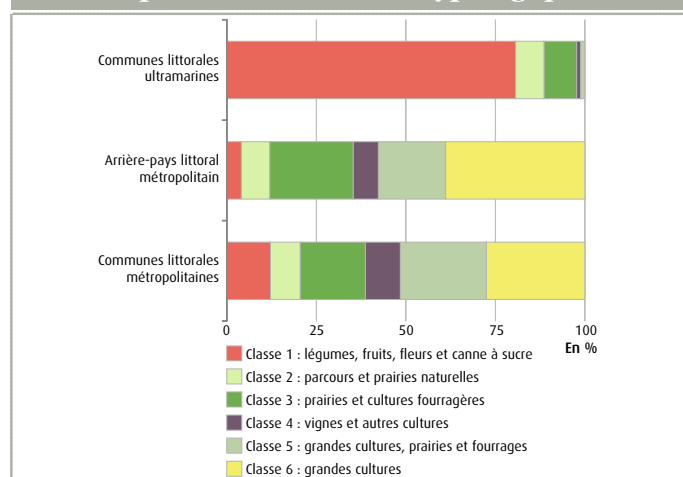
L'analyse statistique des données sur l'assolement des exploitations agricoles puis le croisement de ces informations avec des données complémentaires ont permis de déterminer 6 classes de communes des cantons littoraux.

La première classe réunit un dixième des communes étudiées dont beaucoup de communes à l'agriculture de type urbain/périurbain : faible part des terres agricoles en nette diminution, cultures spécifiques comme les cultures légumières ou florales, haut niveau d'artificialisation. Cette classe est importante en outre-mer et en bord de mer en métropole, en opposition avec l'arrière-pays.

La classe 2 regroupe 8 % des communes. Les prairies peu productives regroupent les trois quarts des surfaces agricoles. Les cultures intensives sont peu présentes. Les communes concernées ont une faible densité de population, le tourisme étant important.

La classe 3 comprend 21 % des communes. Les surfaces fourragères sont importantes et réparties entre surfaces en herbe et fourrages. La densité de population est faible et peu de communes sont urbaines.

Répartition des classes typologiques

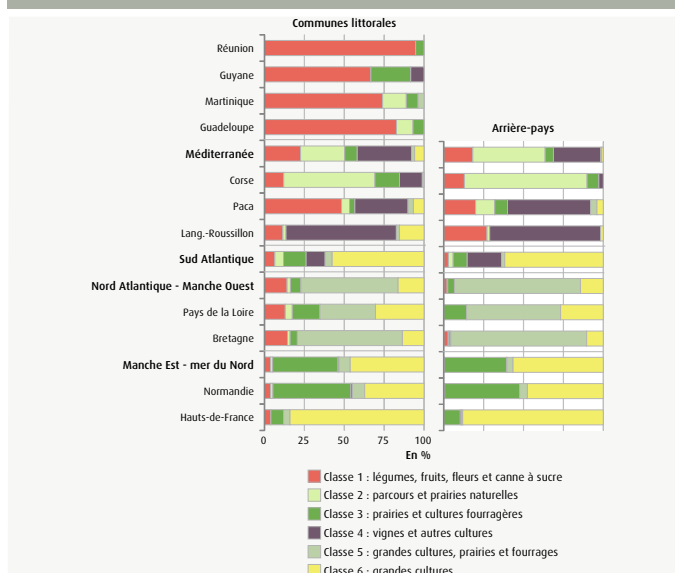


La classe 4 comprend le plus faible effectif, avec 163 communes surtout présentes en métropole. Les terres viticoles sont importantes, aux côtés de prairies et de céréales. Les densités de populations sont assez élevées et le tourisme est important. L'agriculture a nettement diminué depuis 20 ans. La classe 5 compte un cinquième des communes étudiées. Elle est quasi absente de l'outre-mer. Les fourrages et les cultures céréalières dominent les assolements. L'élevage intensif est important, entre vaches laitières et porcs charcutiers. Les petites exploitations sont peu nombreuses et le tourisme moins important que dans les classes précédentes. Enfin, la classe 6 comprend le plus grand nombre de communes, environ un tiers, avec une nette présence dans l'arrière-pays, en métropole. Les grandes cultures sont nombreuses. Les petites exploitations sont peu importantes et les surfaces agricoles ont peu diminué depuis 20 ans.

• Analyse par façade

La classe 1 est présente partout en faible proportion excepté en Paca et surtout en outre-mer. La 2^{ème} classe est presque exclusivement située en Corse, en bord de mer comme dans l'arrière-pays. La classe 3 est importante en Normandie, elle est également présente ponctuellement des Pays de la Loire à l'Aquitaine, en Corse et en Guyane. La classe 4 est surtout localisée dans la partie Sud de la France, sur la façade Sud Atlantique et le pourtour méditerranéen.

Répartition des classes typologiques par région



La classe 5 est caractéristique de l'ouest de la France, Bretagne et Pays de la Loire. Enfin la 6^{ème} classe est importante dans le prolongement des grands bassins de production céréalière, dans les Hauts-de-France, en Normandie et sur la façade Sud Atlantique.

Méthode

Une analyse typologique a été menée sur l'assolement des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays (part des céréales, des cultures industrielles, des protéagineux, des prairies naturelles, des surfaces toujours en herbe et des cultures entretenues). Ces informations ont été croisées avec de nombreux autres indicateurs afin de caractériser les 6 classes typologiques révélées par l'analyse statistique.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



SSP, RA 2010, nombreuses autres données statistiques sur la démographie et l'occupation du sol





THÈME 2

Démographie, occupation du sol et logement

- 2.1 • Évolution de la construction de logements entre 1990 et 2012 sur le littoral métropolitain
- 2.2 • Évolution de la construction de locaux non résidentiels entre 2000 et 2012 sur le littoral métropolitain
- 2.3 • Typologie des résidences principales des communes littorales métropolitaines en 2012
- 2.4 • Prix des terrains à bâtir sur le littoral métropolitain en 2012 et évolution depuis 2006
- 2.5 • Âge des habitants sur le littoral en 2009 et évolution depuis 1990
- 2.6 • Population des communes littorales par classe de population en 2009 et évolution depuis 1968
- 2.7 • Densité de population des communes littorales en 2010 et évolution depuis 1961-1962
- 2.8 • Soldes naturels et migratoires sur le littoral entre 1962 et 2009
- 2.10 • Perspectives d'évolution de la population des départements littoraux à l'horizon 2040
- 2.11 • Occupation du sol en 2006 et artificialisation depuis 2000 en fonction de la distance à la mer
- 2.12 • Occupation du sol dans les communes littorales en 2012 et évolution depuis 2006

A quelques exceptions, les communes du bord de mer sont densément peuplées et les soldes migratoires généralement excédentaires (phénomène d'haliotropisme). L'occupation du sol y est marquée par l'empreinte humaine. Le niveau d'artificialisation du territoire croît et la construction de logements et de locaux non résidentiels est deux à trois fois plus forte que la moyenne nationale. Les communes littorales montrent d'importantes spécificités liées à la forte présence des secteurs des économies maritime et résidentielle : forte proportion de territoires occupés par des espaces de loisirs et des zones portuaires, importance de la construction de résidences secondaires...



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.1 • ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 2012 SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

Le littoral métropolitain a une densité de population importante et un solde migratoire souvent positif. Il est, par ailleurs, le premier espace touristique métropolitain avec l'équivalent de plus de 7 millions de lits en campings, hôtels et résidences secondaires. La pression humaine est donc très forte sur ce territoire réduit. Cette fiche étudie la construction de logements neufs sur une période assez longue. C'est un facteur important d'artificialisation du territoire et une cause majeure de la régression des milieux naturels et des surfaces agricoles en bord de mer. C'est donc un paramètre essentiel à étudier.

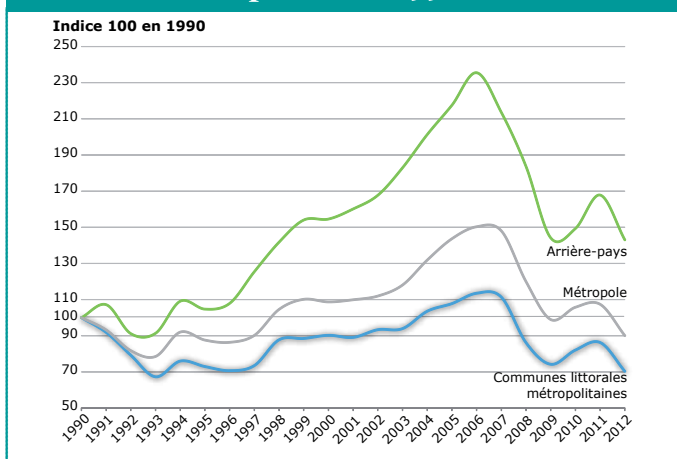
• La situation générale

La pression de construction de logements est trois fois plus forte en bord de mer que la moyenne. De 1990 à 2012, les communes littorales ont représenté 12 % de la construction de logements en métropole en ne couvrant que 4 % du territoire. En parallèle, de 1990 à 2009, elles ont représenté 9,4 % de la croissance de la population métropolitaine. Cette différence de près de 3 points s'explique surtout par l'importance de la construction des résidences secondaires.

La tendance d'évolution de la construction dans les communes littorales suit la tendance métropolitaine. Depuis 2006, on constate une nette régression, du fait de la crise économique : -33 % de 2006 à 2009 en bord de mer comme sur l'ensemble du territoire. Depuis 2009, on relève une légère augmentation jusqu'en 2011 (impact de la loi Scellier) puis, de nouveau, une diminution.

Dans l'arrière-pays littoral, les surfaces construites ont été multipliées par 2,3 entre 1990 et 2006. Cette nette augmentation correspond à un étalement progressif du tissu urbain à l'arrière des communes littorales plus fortement artificialisées, où le prix du foncier est plus élevé et où les règles d'urbanisme sont plus strictes (loi « Littoral »).

Surfaces construites annuellement en logements en métropole entre 1990 et 2012



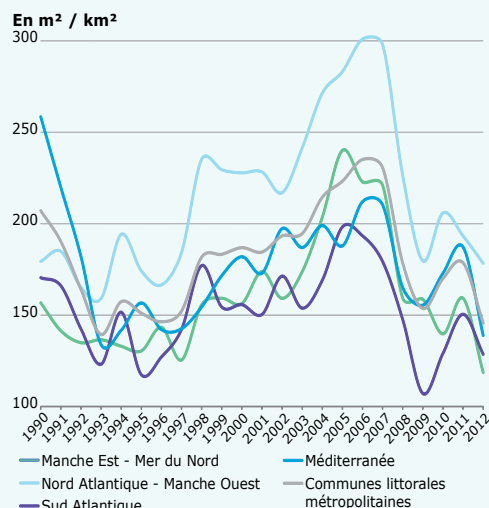
• Analyse par façade

La construction de logements est plutôt faible sur la façade Manche Est – mer du Nord. Elle représente environ 11 % de l'ensemble des surfaces construites sur le littoral sur la période étudiée. Elle a sensiblement augmenté sur la période 1990-2006, +43 %, en ayant presque doublé sur les littoraux des départements de la Somme, de Seine-Maritime et de la Manche.

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest concentre un tiers des constructions. Elle a connu une nette augmentation de la construction jusqu'en 2006. Depuis, elle est du même ordre que la construction sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Elle représentait 24 % des constructions littorales en 1990 contre 36 % en 2006. C'est la seule des quatre façades où le niveau de construction se maintient sur la période étudiée.

La construction en Atlantique Sud représente près de 15 % du total sur la période étudiée. Elle a régulièrement augmenté de 1995 à 2005. La diminution de la construction depuis 2006 a été plus forte qu'ailleurs sur cette façade, avec une chute de moitié.

Surfaces construites annuellement en logements entre 1990 et 2012 dans les communes littorales par façade



La construction en Méditerranée a diminué de moitié de 1990 à 1993 en passant de 2,4 à 1,2 millions de m². Depuis, elle est du même ordre que celle de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. De 1990 à 2006, les évolutions sont contrastées suivant les départements. La construction a augmenté dans l'Aude, le Gard, les Bouches-du-Rhône et sur le littoral corse (avec une très forte augmentation en Corse-du-Sud). Elle a diminué ailleurs.

Méthode

La fiche porte sur les surfaces construites annuellement en logements neufs. Elle est basée sur les surfaces hors oeuvre nette de la base de données Sitadel mise en oeuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques à partir des informations des permis de construire. Cette fiche porte sur les 885 communes littorales maritimes prises en compte par la loi « Littoral ». L'arrière-pays est défini comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Rédacteur : Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-SOeS, Sitadel

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.1 • ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX NON RÉSIDENTIELS ENTRE 2000 ET 2012 SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

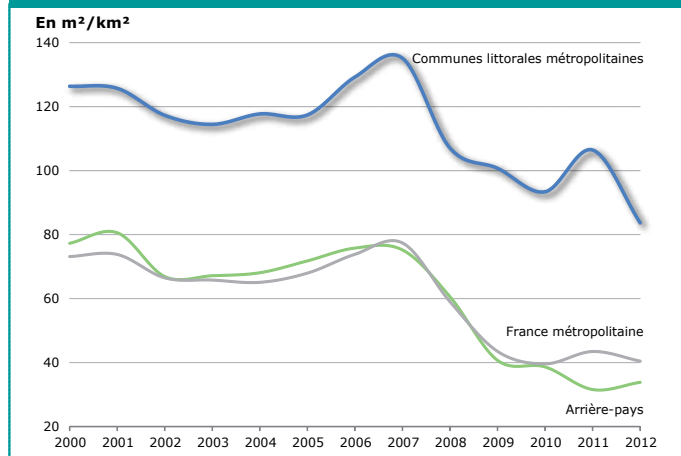
Le littoral métropolitain a une densité de population importante et un solde migratoire souvent positif. Il est, par ailleurs, le premier espace touristique métropolitain avec l'équivalent de plus de 7 millions de lits en campings, hôtels et résidences secondaires. La pression humaine est donc très forte sur ce territoire réduit. Cette fiche étudie la construction de locaux non résidentiels sur une période assez longue. C'est un facteur important d'artificialisation du territoire et une cause de la régression des milieux naturels et des surfaces agricoles en bord de mer. C'est donc un paramètre essentiel à étudier.

• La situation générale

La pression de construction de locaux non résidentiels est près de deux fois plus forte en bord de mer que la moyenne. De 2000 à 2012, les communes littorales ont représenté 7,6 % de la construction de locaux en métropole en ne couvrant que 4 % du territoire. La pression de construction de locaux non résidentiels dans les communes d'arrière-pays est proche de la pression moyenne observée sur le territoire métropolitain.

La tendance d'évolution de la construction de locaux dans les communes littorales suit la tendance métropolitaine. La chute de la construction depuis la crise économique est tout de même moins forte en bord de mer. Ceci s'explique certainement par l'importance de la sphère d'économie présentielle en bord de mer moins soumise aux aléas de l'économie mondiale que la sphère non présentielle, telle que l'industrie.

Évolution de la pression de la construction de locaux en métropole entre 2000 et 2012



• Analyse par type de locaux

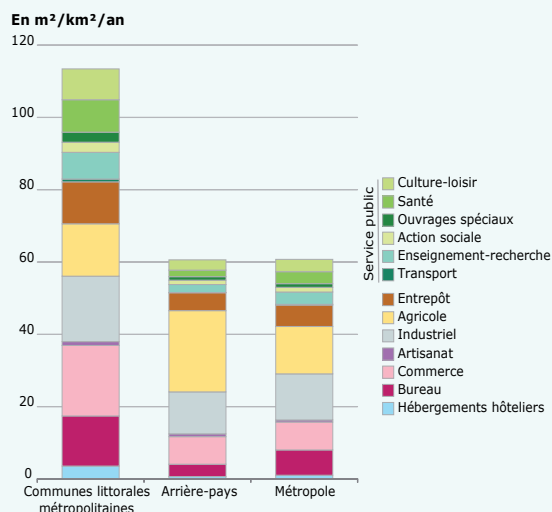
Les communes littorales métropolitaines sont marquées par la forte empreinte de l'économie présentielle du fait de densités de population et de capacités d'accueil touristique élevées. La construction de locaux reflète ce constat. La pression de construction d'hébergements touristiques, de bureaux, de commerces et d'équipements de service public est nettement plus forte en bord de mer que la moyenne métropolitaine. De 2000 à 2012, elle est par exemple 3,4 fois plus forte pour les hébergements, 2 fois pour les bureaux et 2,7 fois pour les services de santé. À l'inverse, les constructions à vocation agricole sont proportionnellement moins importantes.

La façade Manche Est - mer du Nord regroupe 17,3 % des surfaces de locaux construits dans l'ensemble des communes littorales. Sa part est un peu plus importante pour la construction d'industries et d'entrepôts : un quart du total construit, surtout en Seine-Maritime et dans la Manche.

La façade Nord Atlantique - Manche Ouest regroupe 36,2 % des constructions. Elle est importante pour les locaux agricoles (63,4 % des constructions sur le littoral). Le littoral du Finistère est particulièrement important avec 34,4 % des surfaces de locaux agricoles. Cette façade représente, par ailleurs, près de 52 % des constructions dans l'artisanat.

La façade Sud Atlantique ne totalise qu'un dixième des surfaces de locaux construits de 2000 à 2012 (10,5 %). Sa part est un peu plus importante

Pression moyenne de la construction de locaux par types, entre 2000 et 2012, en métropole



pour la construction de commerces (13,2 %) et d'artisanat (13,6 %). Elle est plutôt faible pour les constructions à vocation agricole (7,5 %).

Enfin, le littoral méditerranéen concentre 36 % des surfaces construites. Il est important pour la construction d'hébergements hôteliers (56,7 % du total), de bureaux (46,5 %), et de nombreux services publics (transport et enseignement principalement). Les constructions agricoles y sont peu importantes.

Méthode

La fiche porte sur les surfaces construites annuellement en locaux non résidentiels. Elle est basée sur les surfaces hors oeuvre nette de la base de données Sitadel mise en oeuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques à partir des informations des permis de construire. Cette fiche porte sur les 885 communes littorales maritimes prises en compte par la loi « Littoral ». L'arrière-pays est défini comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Rédacteur : Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-SOES, Sitadel

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.3 • TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DES COMMUNES LITTORALES MÉTROPOLITAINES EN 2012

Les côtes métropolitaines sont très peuplées. La population des grandes villes industrialo-portuaires a tendance à stagner ou décroître alors que celle des communes de taille moyenne a fortement augmenté depuis 40 ans. Le littoral attire toujours plus de nouveaux habitants et les soldes migratoires sont généralement excédentaires. En parallèle, les résidences secondaires sont de plus en plus importantes. Il est donc intéressant de comprendre comment s'organise le parc de résidences principales sur le littoral et d'analyser sa répartition sur les différentes façades.

• Caractérisation des six classes typologiques

La première classe est la plus petite avec 104 communes de type « grandes villes ». Les maisons représentent moins d'un tiers des résidences principales. Les logements récents sont peu nombreux de même que les grands logements. La part des HLM est élevée de même que celle des logements en sur-occupation. La densité de population est très forte, comme le niveau d'artificialisation du territoire.

Les classes 2 et 3 sont intermédiaires entre les classes 1 et 4, type « rural ». La classe 2 regroupe 15 % des communes littorales. Près des deux tiers des résidences principales sont des maisons. La densité de population est de 179 hab./km². 3 et 4. Elle a nettement progressé depuis 1962. Cette classe caractérise les logements du type « ville intermédiaire ». La classe 3 regroupe près du tiers des communes littorales. Quatre résidences principales sur cinq sont des maisons. Cette classe est caractérisée par des résidences principales de type « périurbain », avec un parc de logements récent, plutôt de grande taille, composé surtout de maisons mais également d'appartements.

Présentation des quatre classes typologiques des résidences principales sur le littoral en 2012

Variables étudiées concernant les résidences principales	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Ens. des communes
1-Part des maisons, en %	28,0	63,3	80,2	93,2	46,8
2-Part des logements construits avant 1946, en %	20,6	15,2	13,1	24,9	18,9
3-Part des logements construits entre 1991 et 2009, en %	14,7	22,3	33,5	25,5	20,0
4-Part des logements de 5 pièces et plus, en %	18,1	32,2	41,5	57,0	27,2
5-Part des logements d'une pièce, en %	8,2	4,2	1,9	0,7	6,0
6-Part des logements en sur-occupation, en %	14,3	7,6	4,0	1,7	10,6
7-Part des logements dont le résident est propriétaire, en %	46,9	61,1	68,9	80,0	55,2
8-Part des logements HLM, en %	17,8	9,8	6,4	3,9	13,7

La dernière classe est la plus importante avec 40 % des communes étudiées. Elle est caractérisée par des logements de type « rural ». Plus de 9 résidences principales sur 10 sont des maisons. Un quart date d'avant 1946, c'est la part la plus importante des 4 classes. La sur-occupation est peu importante et les logements HLM sont peu nombreux. Cette classe regroupe 70 % des communes littorales de moins de 500 habitants.

• Analyse par façades

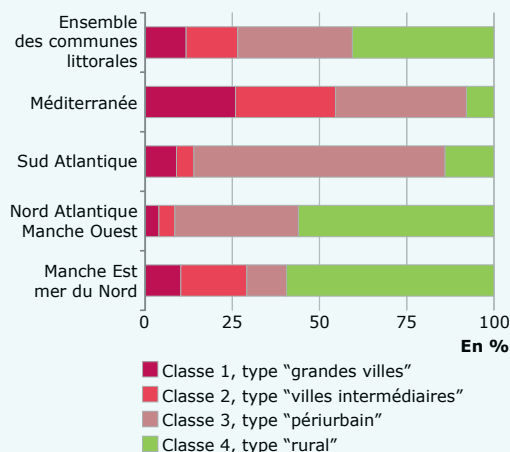
La répartition des classes typologiques est très hétérogène sur les différentes façades littorales.

La classe 1, type « grandes villes », est très importante en Paca, avec plus d'une commune sur deux. Elle est nettement moins présente ailleurs, notamment dans le grand Ouest, en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

La classe 2, type « villes intermédiaires » est surtout présente en Manche Est - mer du Nord et sur le pourtour méditerranéen, le littoral corse ressortant particulièrement.

La classe 3, à l'immobilier dynamique, est surtout caractéristique des littoraux

Répartition des classes typologiques par façade maritime en 2012



de la façade Atlantique, de la Bretagne à la nouvelle Aquitaine, de l'Occitanie et de la Corse. Elle est peu présente sur les rivages de Manche Est - mer du Nord.

La classe 4, type « rural », caractérise les littoraux du grand Nord-Ouest de la France, avec une part importante des façades littorales des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne. Elle est présente ponctuellement ailleurs, excepté en Paca, où aucune commune de cette classe n'est recensée.

Méthode

Afin de caractériser les résidences principales sur le littoral, une analyse typologique a été menée. Huit indicateurs sur ces logements ont été centrés et réduits puis intégrés à une analyse en composantes principales (ACP) puis à une classification ascendante hiérarchique (CAH), voir tableau. Ces méthodes statistiques permettent de définir des classes de communes homogènes suivant les critères étudiés. Cette fiche porte sur les 885 communes littorales maritimes prises en compte par la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D** **P** **S** **I** **R**

Territoires pris en compte



Rédacteur : Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, RP

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.4 • PRIX DES TERRAINS À BÂTIR SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006

Le littoral métropolitain est densément peuplé. Il est, par ailleurs, le premier espace touristique métropolitain. La pression humaine est donc très forte sur ce territoire réduit qui ne représente que 4 % du territoire. Cette fiche étudie le prix des terrains à bâtir sur la période récente. La forte pression implique des prix élevés du foncier et interdit de plus en plus le bord de mer aux primoaccédents et aux couches populaires de plus en plus obligés d'habiter dans l'arrière-pays.

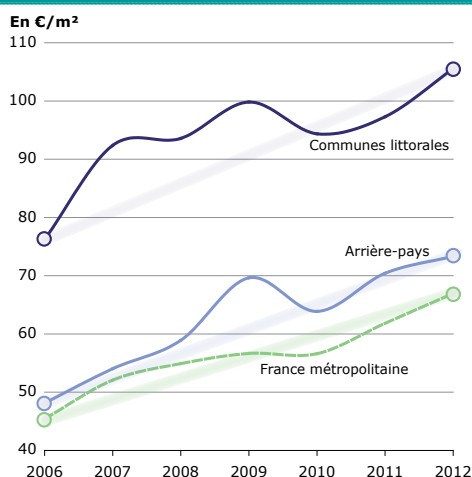
• La situation générale

En 2012, le prix au mètre-carré des terrains est plus élevé dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine, 105,50 € contre 67,00 €. L'arrière-pays présente une valeur intermédiaire avec 73,30 € / m². Plus on s'éloigne des centres urbains, plus la différence de prix entre les communes littorales et la moyenne métropolitaine est élevée.

Le littoral est aussi marqué par une taille plus faible des terrains à bâtir. La moyenne y est de 861 m², contre 1 073 m² sur l'ensemble du territoire et 927 m² dans l'arrière-pays.

De ce fait, le prix moyen des terrains est élevé en bord de mer, 90 800 €. C'est plus que dans l'arrière-pays (68 000 €) et 25 % de plus que la moyenne métropolitaine estimée à 71 900 €. Cette différence varie peu de 2006 à 2012.

Évolution du prix des terrains à bâtir en métropole



Le profil des acquéreurs de terrain à bâtir en bord de mer est spécifique par rapport au profil moyen, en métropole. Ils sont plus âgés et appartiennent plus à des catégories socioprofessionnelles élevées. En 2011, le ratio entre la part des acheteurs de plus de 60 ans et la part de ceux âgés de moins de 30 ans est de 0,19 en métropole. Il est 3 fois plus fort en bord de mer (0,61). Par ailleurs, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans les acheteurs est 50 % plus forte sur le littoral que la moyenne et la part des employés acheteurs est plus faible de 8 points.

Analyse par façade

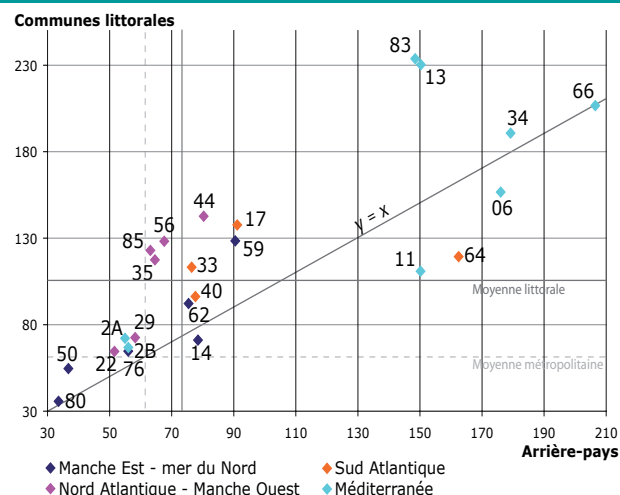
Il existe des différences importantes de prix au m² des terrains à bâtir suivant les façades littorales.

C'est en Manche Est - mer du Nord qu'il est le plus bas : 65,30 € / m². Il est de près de 98,00 € / m² en Nord Atlantique - Manche Ouest, 115,50 € / m² en Sud Atlantique et 138,50 € / m² en Méditerranée.

Dans le détail, ils sont bas sur les littoraux de la Somme, de Seine-Maritime, du département de la Manche et de Corse. À l'inverse, ils sont particulièrement élevés sur les littoraux touristiques et/ou densément peuplés comme le Var, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, les Alpes-Maritimes ou la Loire-Atlantique. Ils sont ainsi environ 8 fois plus élevés sur les littoraux du Var que sur ceux de la Somme.

Les prix au mètre-carré sont généralement plus élevés dans les communes lit-

torales que dans l'arrière-pays. La différence est moins nette pour des littoraux densément peuplés en Méditerranée ou dans les Pyrénées-Atlantiques, où la pression foncière est aussi forte dans l'hinterland.

Prix de vente au m² des terrains à bâtir dans les communes littorales et leur arrière-pays par façade littorale départementale en 2012

Note : les littoraux de l'Eure et du Gard ne sont pas figurés, les données les concernant n'étant pas assez nombreuses.

Méthode

Cette fiche porte sur le prix des terrains à bâtir provenant de la base de données EPTB, enquête sur le prix des terrains à bâtir. Exhaustive, cette enquête concerne les permis délivrés à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus (hors lotissements). Outre les données concernant le terrain et ses caractéristiques, cette enquête permet aussi de caractériser l'acquéreur.

Elle est soumise au secret statistique et aucune donnée ne peut être publiée si elle se base sur moins de onze permis.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D** **P** **S** **I** **R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-SOeS, EPTB

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.5 • ÂGE DES HABITANTS SUR LE LITTORAL EN 2009 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1990

Le littoral a une densité de population élevée. La croissance démographique du littoral métropolitain s'explique essentiellement par des soldes migratoires très excédentaires. C'est le phénomène d'haliotropisme. Du fait de la très forte pression foncière sur un territoire réduit, le prix de l'immobilier est élevé en bord de mer et les personnes qui peuvent s'y installer sont plutôt âgées. Il est donc intéressant de comprendre la répartition de l'âge des habitants du littoral et de voir comment elle évolue.

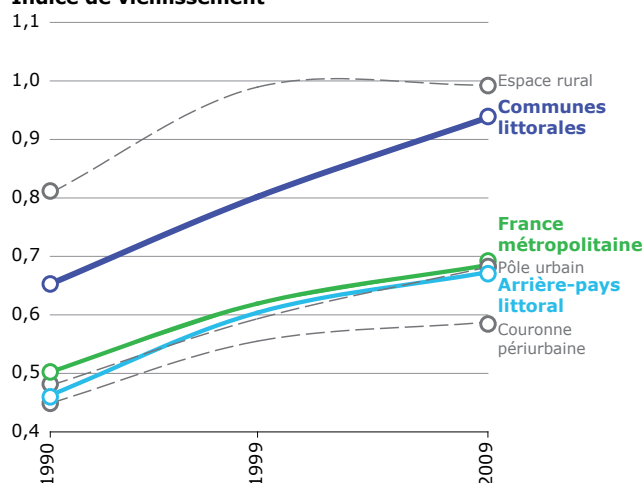
• La situation générale

En 2009, l'indice de vieillissement de la population est très élevé dans les communes littorales métropolitaines. Il est de 0,94. Les personnes de plus de 65 ans y sont presque aussi nombreuses que celles ayant moins de 20 ans. Cela contraste avec la moyenne métropolitaine (0,69) et avec l'arrière-pays littoral (0,67).

Les communes littorales urbaines ont un indice de vieillissement de 0,92 contre 0,68 pour l'ensemble des centres urbains métropolitains. De même les valeurs sont plus élevées pour les communes périurbaines (0,89 / 0,59) et les communes rurales (1,31 / 0,99). Ainsi, quel que soit le type de commune, l'indice de vieillissement est nettement plus élevé en bord de mer.

Évolution de l'indice de vieillissement en métropole de 1990 à 2009

Indice de vieillissement



Cet indice a nettement augmenté en bord de mer depuis 1990 : +44 %. Cette augmentation a été de 36 % sur l'ensemble du territoire hexagonal. Alors que l'on note une inflexion de la progression de l'indice de 1999 à 2009 en métropole, celle-ci ne fléchit pas en bord de mer. Les communes littorales sont donc marquées par une forte proportion de personnes âgées qui ne cesse de croître.

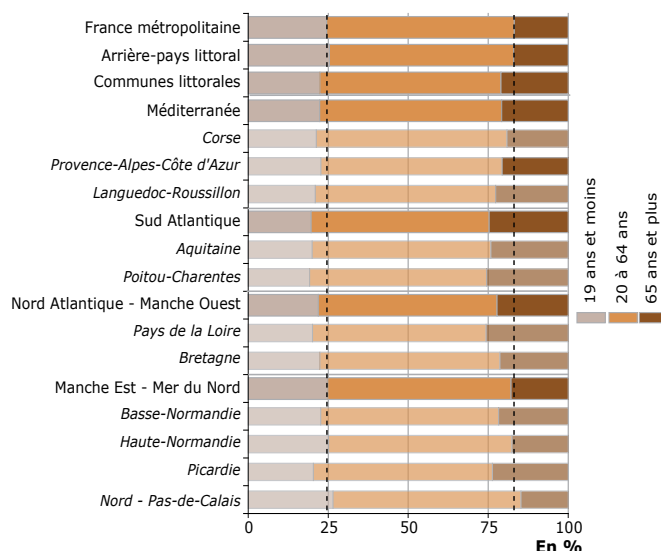
Analyse par façade

La façade Manche Est - mer du Nord se démarque des autres. La part des moins de 20 ans est élevée et l'indice de vieillissement proche de la moyenne métropolitaine. Il est même inférieur à la moyenne sur le littoral du Nord - Pas-de-Calais. Au sein de cette façade, le littoral de Picardie présente un indice nettement plus fort, 1,16.

La façade Nord Atlantique - Manche Ouest montre deux visages. La répartition des classes d'âge est assez proche de la moyenne des communes littorales sur le littoral breton. Par contre, la part des personnes âgées dans la population est très élevée dans les Pays de la Loire. Plus du quart de la population y a plus de 65 ans.

Le littoral Sud Atlantique a l'indice de vieillissement le plus élevé des quatre façades maritimes. Les littoraux de Poitou-Charentes et d'Aquitaine ont en effet de forts indices de vieillissement, parmi les plus élevés des façades régionales. Les personnes âgées de plus de 65 ans y sont nettement plus nombreuses que celles âgées de moins de 19 ans.

Part des plus de 60 ans dans les communes littorales et leur arrière-pays en 1999



En Méditerranée, le littoral du Languedoc-Roussillon s'oppose aux littoraux de Paca et de Corse, avec un indice de vieillissement plus élevé. Les deux autres façades ont des indices un peu plus faibles que la moyenne littorale.

Méthode

Cette fiche porte sur la répartition de la population littorale et de l'arrière-pays par classe d'âge. Elle porte sur les recensements de la population de 1990, 1999 et 2009. L'indice de vieillissement, abordé dans cette fiche, est égal au ratio entre le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et ceux âgés de moins de 20 ans. Sont prises en compte les 885 communes littorales métropolitaines où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, Recensements de la population 1990, 1999 et 2009

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.6 • POPULATION DES COMMUNES LITTORALES PAR CLASSE DE POPULATION EN 2009 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1968

Les communes littorales de métropole et d'outre-mer hébergent 7,8 millions de résidents et ont une forte capacité d'accueil touristique. En 2010, plus d'un tiers appartient à un pôle urbain contre seulement 12 % au niveau national. De nombreuses problématiques sont la conséquence directe de cette forte population : transports difficiles, constructions importantes, mitage des milieux naturels... L'interprétation de l'évolution de la population du littoral est donc essentielle à la compréhension de la dynamique de ce territoire. Cette fiche prend en compte l'évolution de la population dans les communes littorales par classe de nombre d'habitants.

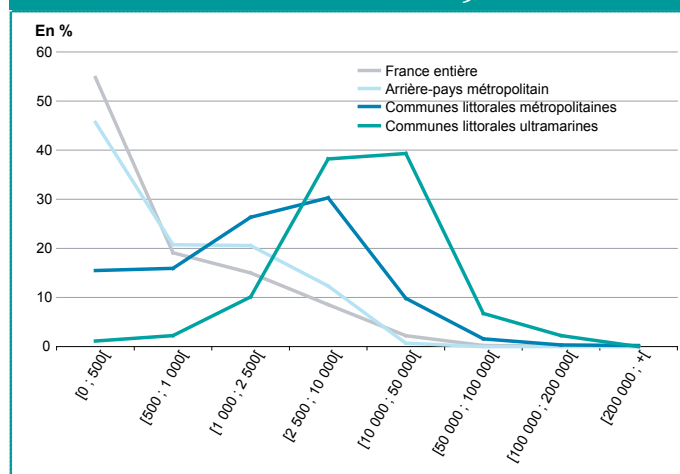
• La situation générale

En 2009, la répartition des communes littorales métropolitaines et ultramarines par classe de population est différente de la répartition moyenne.

Les communes de moins de 500 habitants sont peu nombreuses en bord de mer. On en compte une seule sur le littoral ultramarin (Ouanary en Guyane) et 3,5 fois moins que la moyenne sur le littoral métropolitain (15 % des communes contre 55 %). À l'inverse, les communes de plus de 1 000 habitants sont plus représentées sur le littoral métropolitain que sur l'ensemble du territoire. On constate la même chose en outre-mer avec une limite fixée à 2 500 habitants.

La part des communes de 2 500 à 10 000 hab. est 3,5 fois plus importante sur le littoral métropolitain que la moyenne, celle des communes de 10 000 à 50 000 hab. 4,4 fois et celle des communes de 50 000 à 100 000 hab. 7 fois. Pour l'outre-mer, ces rapports sont plus marqués. Les communes de 10 000 à 50 000 hab. sont 17,5 fois plus nombreuses que la moyenne et celles de 50 000 à 100 000 hab. 30 fois. La frange littorale se caractérise ainsi par une très forte représentation des communes de taille moyenne à importante.

Nombre de communes par classe de population en France en 2009

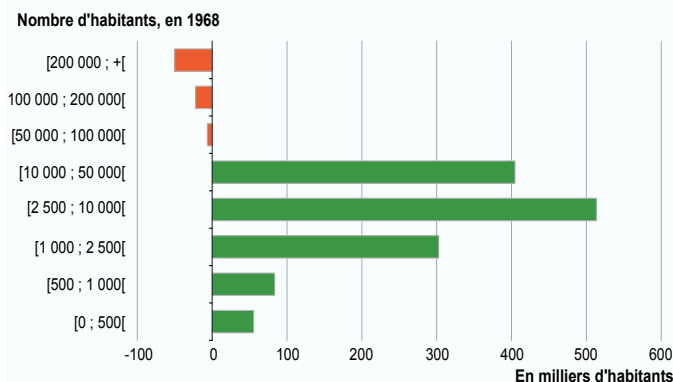


Plus d'une commune littorale sur deux a moins de 1 000 habitants sur les littoraux de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, et de Corse. Le Nord-Pas-de-Calais, l'Aquitaine, la Méditerranée continentale et les littoraux ultramarins présentent une faible part de communes de moins de 2 500 hab. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Réunion se démarquent avec plus d'une commune sur deux comptant plus de 10 000 habitants. La façade atlantique, des Côtes d'Armor aux Landes, présente des situations intermédiaires et proches de la répartition moyenne sur le littoral.

• Évolution

De 1968 à 2009, la population a diminué dans une commune littorale sur cinq (21 %), soit 206 communes, contre environ une sur trois au niveau national. Cette diminution concerne surtout les communes de plus de 50 000 habitants (9 sur 14 ont perdu des habitants sur la période étudiée) et les communes de moins de 500 habitants. Environ un tiers a perdu des habitants.

Évolution du nombre d'habitants dans les communes littorales entre 1968 et 2009



Les plus fortes baisses sont enregistrées dans les villes industrielles et portuaires comme Marseille (-38 500 hab.), le Havre (-30 000 hab.), Brest (-12 700 hab.), Toulon (-9 200 hab.) et Lorient (-8 600 hab.). L'essentiel de la croissance démographique des communes littorales s'est faite dans les communes qui comptaient entre 2 500 et 50 000 habitants en 1968.

Méthode

La croissance démographique a des impacts différents sur le territoire sur lequel elle s'exerce en fonction de la taille en population des communes concernées. Dans cette fiche, les communes ont été regroupées en huit catégories de population : [0 ; 500], [500 ; 1 000], [1 000 ; 2 500], [2 500 ; 10 000], [10 000 ; 50 000], [50 000 ; 100 000], [100 000 ; 200 000], [200 000 ; +]. L'étude porte sur une longue période : 1968 - 2009.

Sont prises en compte les communes littorales de métropole et d'outre-mer, hors Mayotte, concernées par la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, Recensements de la population de 1968 et 2009

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.7 • DENSITÉ DE POPULATION DES COMMUNES LITTORALES EN 2010 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1961-1962

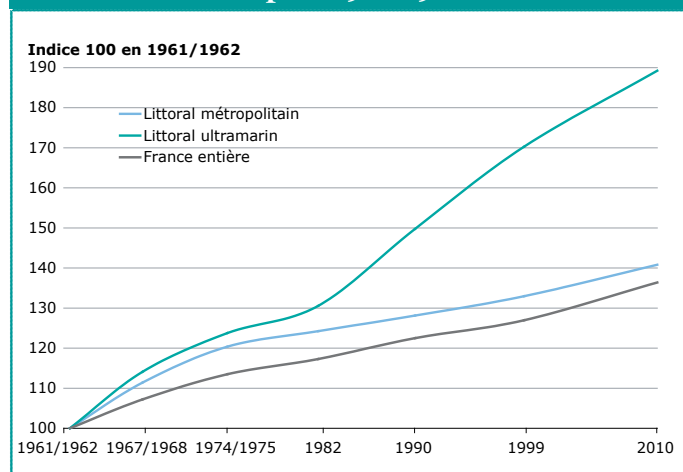
Les communes littorales de métropole et d'outre-mer hébergent près de 8 millions d'habitants en 2010. Plus d'un tiers appartient à un pôle urbain contre seulement 12 % au niveau national. De nombreuses problématiques sont la conséquence directe de cette forte population comme les tensions foncières ou l'artificialisation croissante du territoire. La connaissance de la densité de population et de son évolution est donc essentielle à la compréhension de la dynamique de ce territoire.

• La situation générale

En 2010, la densité de population des communes littorales métropolitaines est de 285 hab./km². C'est près de 2,5 fois plus que la densité moyenne en métropole (116 hab./km²). À l'inverse, la densité de population dans l'arrière-pays est faible. Elle n'est que de 87 hab./km², plus de trois fois moins qu'en bord de mer.

La densité est de 46 hab./km² dans les communes littorales ultramarines. Cette valeur moyenne cache de fortes disparités entre départements, les trois départements insulaires étant densément peuplés.

Évolution de la densité de population en France depuis 1961-1962



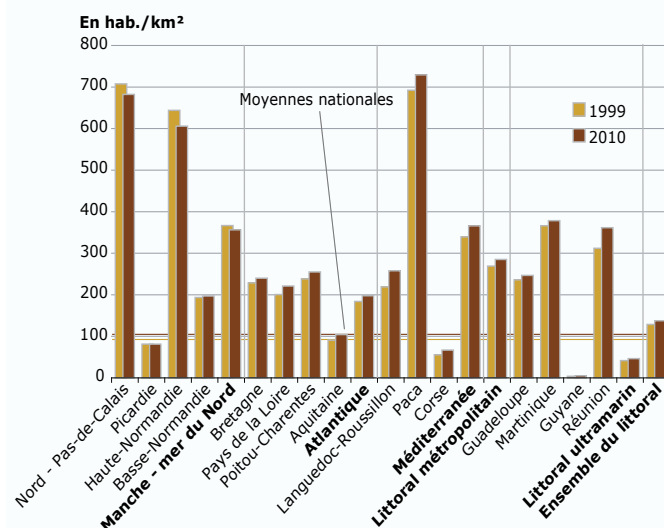
De 1962 à 2010, la population littorale métropolitaine a augmenté de 41 % avec 1,8 million de nouveaux résidents, soit 83 habitants en plus par km². Dans les départements d'outre-mer, la progression de la densité de population littorale a été très forte. Depuis 1961, elle a presque doublé (+89 %), avec un accroissement très important depuis 1982. Cela représente 22 habitants par km² en plus sur la période étudiée. Sur la même période, la population française a augmenté de 36,5 %.

Depuis 1962, la densité de population a très nettement augmenté dans l'arrière-pays du littoral métropolitain (+ 70 %), soit 36 résidents en plus par km². Ce territoire a connu un essor démographique important, avec une nette accélération depuis 1999.

• Analyse par façade

La densité de population est de 5 hab./km² sur le littoral guyanais et de 729 sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 150 fois plus. Elle est de 356 sur la façade Manche – mer du Nord, 198 sur la façade atlantique et 366 sur la façade méditerranéenne qui dépasse maintenant la façade Manche – mer du Nord. La densité de population est supérieure à 600 hab./km² sur les littoraux du Nord – Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et de Paca. Elle est inférieure à 100 habitants en Picardie, en Corse et en Guyane. Les trois autres régions ultramarines ont des densités de population élevées. Elle est de 246 hab./km² sur le littoral guadeloupéen et est supérieure à 350 hab./km² sur les littoraux de Martinique et de la Réunion, respectivement 379 et 362 hab./km².

Évolution récente de la densité de population des communes littorales par façade



Méthode

La population prise en compte dans le cadre du dernier recensement de l'Insee est la population municipale. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, (dont les détenus, les sans abri, les gens du voyage...). Elle correspond à la population sans doubles comptes pour les précédents recensements. La densité de population est le rapport entre la population et la surface communale en km². La surface prise en compte est la surface cadastrale.

Sont prises en compte les communes littorales de métropole et d'outre-mer, hors Mayotte, concernées par la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, Recensements de la population 1961 (Dom)-1962, 1967 (Dom)-1968, 1974 (Dom)-1975, 1982, 1990, 1999 et 2010

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.8 • SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES SUR LE LITTORAL ENTRE 1962 ET 2009

Le littoral métropolitain a une densité de population élevée. La croissance démographique s'y explique essentiellement par des soldes migratoires très excédentaires. C'est le phénomène d'haliotropisme. Par ailleurs, la population y est en général plus âgée qu'en moyenne sur l'ensemble du territoire. Cette fiche traite des rôles croisés des soldes naturels et migratoires dans l'évolution des populations littorales de métropole.

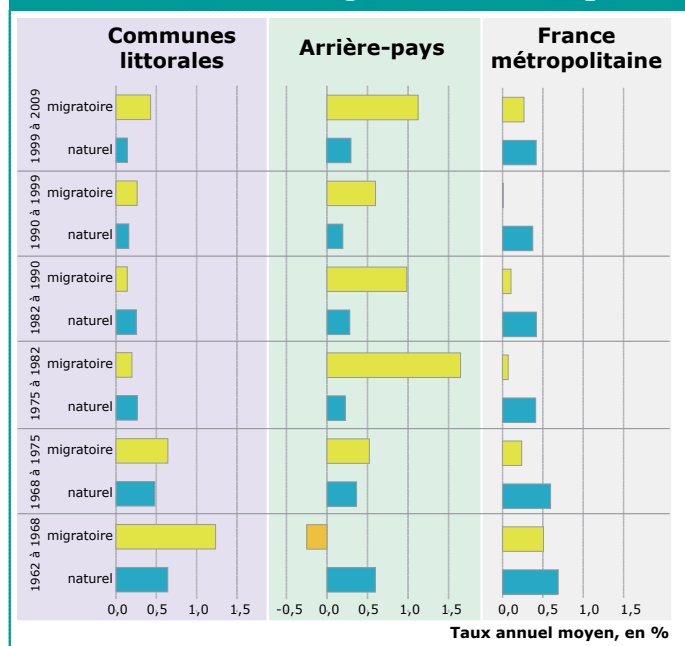
• La situation générale

La population des communes littorales a augmenté de près de 340 000 habitants entre 1999 et 2009 (+6 %). Ceci est dû à 76 % aux soldes migratoires. Ils ont représenté 255 500 personnes sur cette période, soit trois fois plus que les soldes naturels, 82 300 personnes. Cet attrait pour le littoral est qualifié d'haliotropisme.

La situation est la même dans l'arrière-pays. De 1999 à 2009, la population a cru de près de 15 % surtout du fait de soldes migratoires très excédentaires. Ils représentent les quatre cinquièmes des nouveaux habitants sur cette période, avec 144 300 personnes.

Sur un pas de temps plus long, les soldes migratoires expliquent l'essentiel de la progression démographique des communes littorales de 1962 à 1975 puis depuis 1990. Les taux annuels moyens augmentent régulièrement sur les trois dernières périodes de recensement.

Soldes naturels et migratoire en métropole



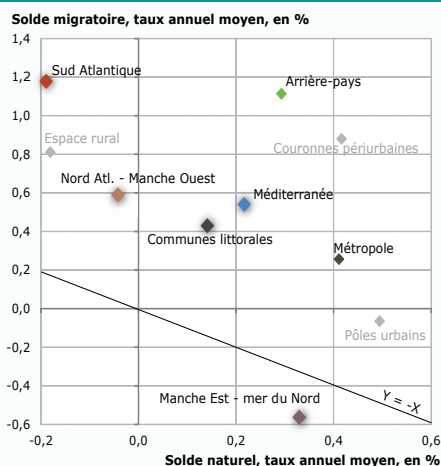
• Analyse par façade

Les soldes naturels et migratoires diffèrent suivant les façades maritimes.

La façade Manche Est - mer du Nord se démarque des trois autres. Sa population a diminué d'un peu plus de 2 %, soit 21 000 habitants de moins, de 1999 à 2009. Le solde migratoire est négatif : -54 000 habitants. Il n'est pas compensé par le solde naturel, bien que son taux annuel moyen soit le plus élevé des quatre façades, en étant proche du taux moyen métropolitain.

Les trois autres façades maritimes ont des soldes migratoires positifs qui expliquent l'essentiel de la croissance de leur population. Le taux annuel moyen du solde migratoire est particulièrement élevé en Sud Atlantique, près de 1,2 %, soit trois fois plus que la moyenne des communes littorales. En tenant compte

Soldes migratoires et naturels sur les façades maritimes entre 1999 et 2009



du nombre de personnes concernées, la façade méditerranéenne se détache des deux autres avec un solde migratoire de 164 000 nouveaux habitants contre 84 000 sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest et 62 000 en Sud Atlantique. Les soldes naturels sont, par contre, négatifs en Sud Atlantique et en Nord Atlantique - Manche Ouest, avec plus de décès que de naissances.

Méthode

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période étudiée. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Ces soldes peuvent être positifs ou négatifs. Leur somme correspond à la différence de population entre les deux dates. Sont étudiées les communes littorales de métropole et des départements d'outre-mer (hors Mayotte) soumises à la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D** **P** **S** **I** **R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, Recensement de la population, 1962 à 2009

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.10 • PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES DÉPARTEMENTS LITTORAUX À L'HORIZON 2040

Le littoral est caractérisé par une très forte empreinte humaine et des densités de population importantes. La croissance démographique y est forte. Elle est alimentée par des soldes migratoires élevés en métropole (haliotropisme) et des soldes naturels excédentaires en outremer. Les différents travaux de l'Insee sur les projections de population sont intéressants à étudier afin de voir si le littoral pourrait maintenir un fort niveau de croissance démographique et se démarquer du reste du territoire national.

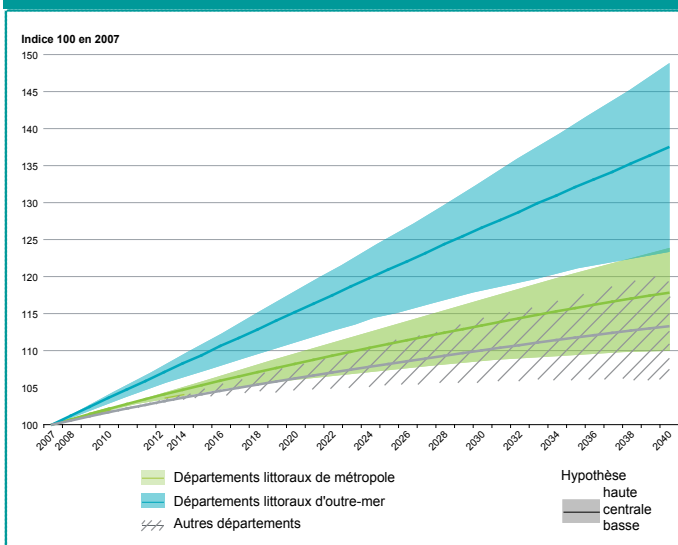
• La situation générale

La croissance de la population des départements littoraux ne devrait pas s'essouffler. Avec comme hypothèse le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait croître plus fortement que celle des départements non littoraux entre 2007 et 2040, respectivement +19 % et +13 %. La population des départements littoraux devrait augmenter de 4,5 millions d'habitants : 3,9 millions en métropole, (+17 %) et 660 000 en outre-mer (+36 %).

Entre 1999 et 2006, les communes littorales ont représenté à elles seules 30,7 % de la croissance démographique des départements littoraux. Si ce ratio se maintient pour 2007-2040, la population des communes littorales pourrait augmenter de 1,4 million d'habitants et atteindre plus de 9 millions en 2040.

Quel que soit le scénario retenu par les projections de l'Insee, la croissance de la population est toujours plus forte en outre-mer, en particulier en Guyane, que dans les départements métropolitains, littoraux ou non.

Projection de population en 2040 suivant différents scénarii



• Analyse par façade

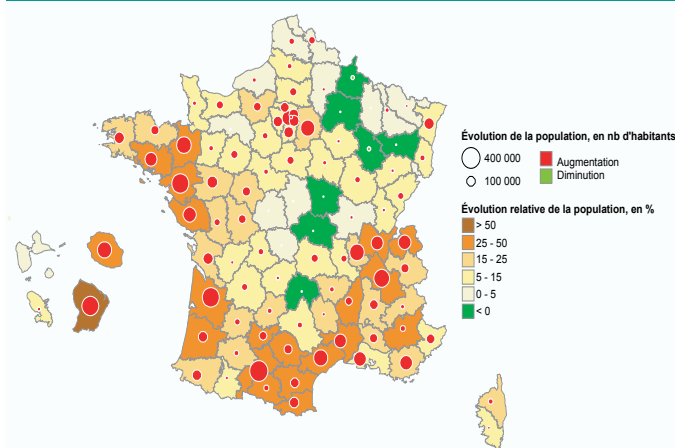
En tenant compte du scénario central de l'Insee, la population des départements littoraux de la façade Manche – mer du Nord n'augmenterait que de 4 % alors que la hausse serait forte dans les départements de la façade atlantique (+27 %), du pourtour méditerranéen (+19 %) et d'outre-mer (+36 %). A eux seuls, les dix départements littoraux de la façade atlantique absorberaient près du quart (22 %) de la croissance démographique de la France de 2007 à 2040, avec 2,1 millions de nouveaux habitants.

Dans le détail, la croissance estimée de la population dépasserait 20 % en Ile-et-Vilaine, du Morbihan aux Landes, des Pyrénées-Orientales au Gard, en Haute-Corse et dans les quatre départements d'outre-mer étudiés.

Selon ce scénario, les départements de l'arc atlantique, du littoral du Langue-doc-Roussillon, de Guyane et de la Réunion figurent parmi ceux ayant les plus

fortes augmentations relatives de leur population entre 2007 et 2040, avec les départements de Rhône-Alpes et de Midi-Pyrénées.

Évolution de la population entre 2007 et 2040, scénario central



Méthode

Les projections de population de l'Insee pour la France métropolitaine à l'horizon 2060 ont été accompagnées de projections départementales en 2040 pour l'ensemble du territoire. Elles sont bâties sur le modèle Omphale 2010. Basé sur les populations au 1^{er} janvier 2007, ce modèle applique des quotients d'émigration entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Ces paramètres sont déterminés en prenant en compte les tendances observées par le passé. Plusieurs scénarii peuvent alors être bâtis en faisant varier ces quotients. Le scénario central, qui reprend les tendances démographiques actuelles, est le principal utilisé ici. Les informations sont présentées à l'échelle des départements littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, projection de la population 2007-2040

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

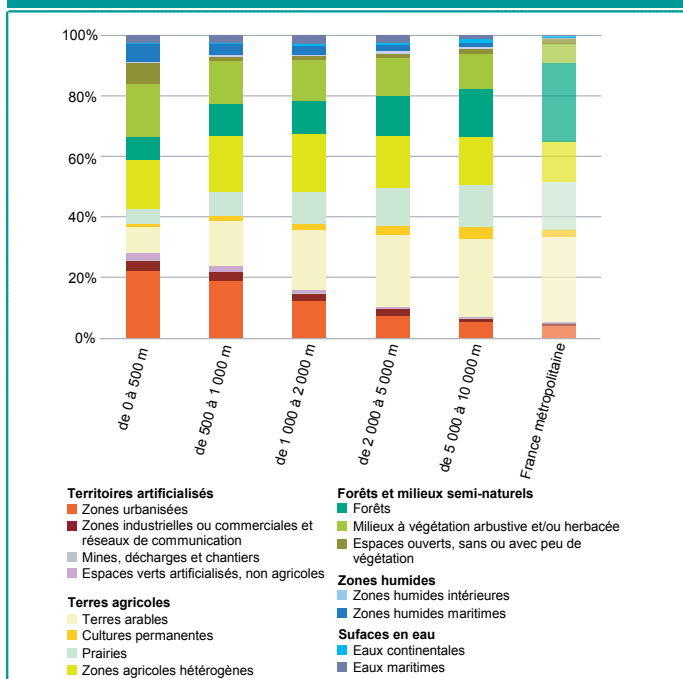
2.11 • OCCUPATION DU SOL EN 2006 ET ARTIFICIALISATION DEPUIS 2000
EN FONCTION DE LA DISTANCE À LA MER

Le littoral métropolitain est caractérisé par une forte empreinte humaine, alimentée par des soldes migratoires élevés. Les densités de logements sont importantes et la densité de construction près de trois fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Plus on se rapproche de la mer et plus la pression est forte. Cette fiche traite de l'occupation du sol en fonction de la distance à la mer et de son évolution récente, elle aborde principalement l'artificialisation du territoire littoral.

• La situation générale

L'occupation du sol est spécifique en bord de mer. Cette spécificité est importante jusqu'à 2 000 m du rivage puis elle s'estompe. A moins de 500 m des côtes, les territoires artificialisés occupent 28 % des terres. C'est 5,5 fois plus que la moyenne métropolitaine. Le constat est le même pour les milieux semi-naturels. Ils représentent 24 % du territoire à moins de 500 m de la mer, seulement 13 % entre 5 000 et 10 000 m et 8 % au niveau hexagonal. Les zones humides et surfaces en eaux sont aussi nettement plus présentes en bord de mer.

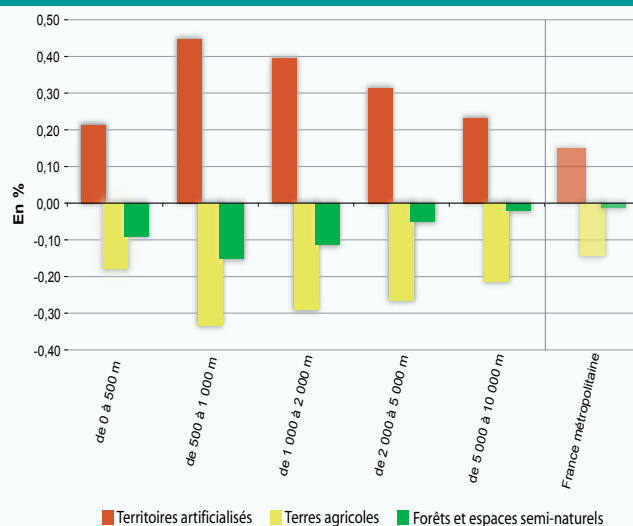
A l'inverse, les terres agricoles, principalement les terres arables et les cultures permanentes, sont peu présentes en bord de mer. Leur part dans l'occupation du sol est deux fois plus faible sur la côte (0-500 m) que sur l'ensemble du territoire. Il en est de même pour les forêts.

Occupation du sol
suivant la distance à la mer en 2006

A moins de 500 m de la mer, les territoires artificialisés occupent plus de 30 % du territoire des façades du Nord - Pas-de-Calais, des Pays de la Loire, du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils sont moins importants sur les côtes picardes et corses, en couvrant moins de 15 % de l'espace. Dans toutes les régions, leur taux de couverture est largement supérieur à la moyenne métropolitaine de 5 %.

• Évolution de l'occupation du sol

Près de 10 000 ha ont été artificialisés sur l'ensemble du littoral métropolitain situé à moins de 10 km de la mer entre 2000 et 2006. Cela représente 0,3 % du territoire. En métropole, sur la même période, les terres qui ont été artificialisées ne représentaient que 0,15 % du territoire. La pression de l'artificialisation a donc été 2 fois plus forte sur la bande de 0 à 10 km de la mer.

Évolution de l'occupation du sol suivant la
distance à la mer entre 2000 et 2006

C'est entre 500 et 2 000 m de la mer que l'artificialisation du territoire a été la plus forte entre 2000 et 2006. Elle y représente 0,4 % du territoire soit près de 3 fois plus que la moyenne métropolitaine. Sur le littoral proche de la mer, à moins de 500 m des côtes, la part des terres qui ont été artificialisées entre 2000 et 2006 est supérieure à 0,2 %, en dépit du très fort degré d'anthropisation de ce territoire. Les plus fortes artificialisations se situent sur les littoraux du Nord - Pas-de-Calais, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Méthode

La fiche porte sur l'estimation de l'occupation du sol à partir de la base de données européenne CORINE Land Cover. Cette base est à échelle moyenne, 1 / 100 000, la taille minimale de polygone d'occupation du sol étant de 25 ha. Elle permet donc des analyses de territoires suffisamment vastes comme des façades littorales mais ne permet pas des analyses à des échelles communales. L'occupation de sol est étudiée en fonction de la distance à la mer. Cela évite d'avoir un biais d'étude du fait de la grande diversité de surface des communes littorales.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



UE-SOEs, CORINE Land Cover 2000 et 2006

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

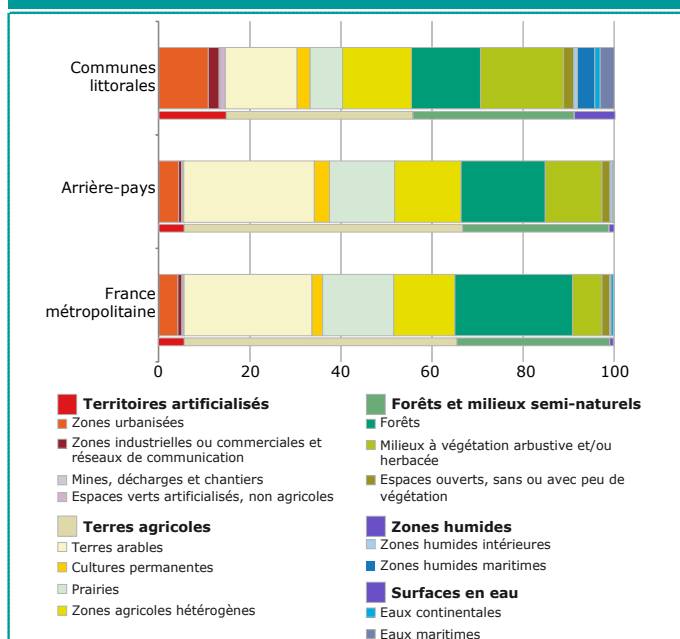
2.12 • OCCUPATION DU SOL DANS LES COMMUNES LITTORALES EN 2012
ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006

Le littoral métropolitain est caractérisé par une forte empreinte humaine, alimentée par des soldes migratoires élevés et des capacités d'accueil touristiques de plus en plus fortes. Les densités de logements et de locaux non résidentiels sont très élevées et la densité de construction de logements est près de trois fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Cette fiche traite de l'occupation du sol dans les communes littorales métropolitaines et de son évolution.

• La situation générale

Les communes littorales métropolitaines sont caractérisées par une forte part des territoires artificialisés. Ils y représentent 14,6 % du territoire contre 5,5 % dans l'arrière-pays et en métropole, soit 2,6 fois plus. Les terres agricoles ne couvrent que 40,9 % du territoire littoral contre 60,9 % dans l'arrière-pays et 59,5 % en métropole. Ceci s'explique surtout par la faible surface des terres arables et des prairies. Les milieux naturels représentent 35,6 % du territoire des communes littorales contre 32,7 % dans l'arrière-pays et 34,0 % en métropole. Les milieux forestiers couvrent de faibles surfaces sur le littoral alors que la végétation arbustive et herbacée représente des surfaces importantes. Elles sont proportionnellement près de 3 fois plus importantes dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine. Il en est de même pour les zones humides et les surfaces en eau représentant près de 9 % du territoire littoral contre seulement 1 %, en moyenne, en métropole.

Occupation du sol en métropole en 2012



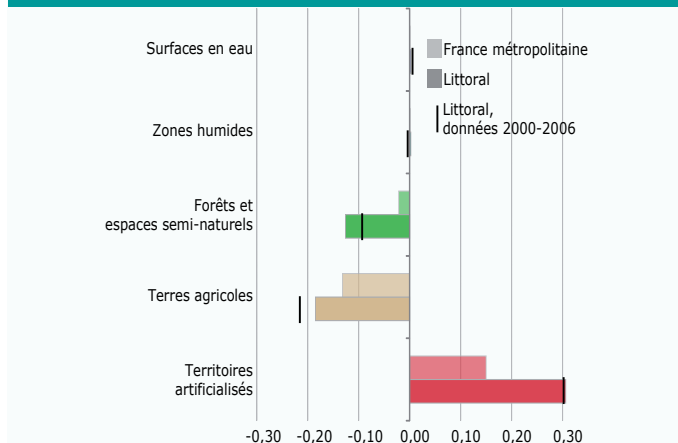
Excepté en Corse, le taux d'artificialisation est supérieur à la moyenne métropolitaine sur toutes les façades littorales régionales. Il est supérieur à 20 % dans les communes littorales du Nord - Pas-de-Calais (32 %), de Haute-Normandie (26 %), des Pays de la Loire (20 %) et de Paca (23 %). Les littoraux les plus agricoles sont situés dans la moitié nord de la France, du Nord - Pas-de-Calais au Poitou-Charentes. L'agriculture y représente près de 50 % des terres ou plus, le pourcentage le plus élevé étant en Basse-Normandie. Les forêts couvrent près de 50 % du littoral aquitain et sont importantes en Paca et en Corse. Les milieux naturels ouverts sont nombreux sur tous les littoraux méridionaux : maquis corse, garrigue sur le littoral méditerranéen continental et coupes forestières et clairières en Aquitaine.

Enfin, les zones humides et les surfaces en eau sont surtout présentes sur le littoral méditerranéen continental, lagunes du Languedoc-Roussillon et Camargue, mais aussi sur le littoral charentais (marais atlantiques).

• Évolution de l'occupation du sol

Les changements d'occupation du sol ont affecté 2,5 % du territoire des communes littorales de 2006 à 2012, soit 56 000 ha, contre 1,2 %, en moyenne, en métropole. On constate une nette augmentation des terres artificialisées : 0,3 % de la surface totale des communes littorales a été artificialisée, soit 2 fois plus que la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, les surfaces en terres agricoles, forêts et espaces semi-naturels diminuent, les zones humides et les surfaces en eau restant quasi stables.

Part du territoire affecté par des changements d'occupation des sols entre 2006 et 2012



Méthode

La fiche porte sur l'estimation de l'occupation du sol à partir de la base de données européenne CORINE Land Cover. Cette base est à échelle moyenne, le 100 000^e, la taille minimale de polygone d'occupation du sol étant de 25 ha. Elle permet donc des analyses de territoires suffisamment vastes comme des façades littorales mais ne permet pas des analyses à des échelles communales. L'occupation de sol est étudiée dans les communes littorales métropolitaines. Sont prises en compte les 885 communes littorales maritimes où s'applique la loi «Littoral».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

UE-SOEs, CORINE Land Cover 2000, 2006 et 2012



THÈME 3

Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme

3.1 • Plans locaux d'urbanisme dans les communes littorales en 2012

3.3 • Espaces protégés dans les communes littorales, en 2015

3.4 • Espaces protégés suivant la distance à la mer en 2009

3.6 • Aires marines protégées en 2015

3.7 • Le sentier du littoral sur les côtes métropolitaines en 2012



Le littoral et les mers côtières sont convoités par de multiples usages parfois antagonistes. Les outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme permettent de conjuguer les différentes attentes et utilisations d'un même territoire, dans l'espace et dans le temps. Il peut s'agir d'outils que l'on retrouve partout en France comme les plans locaux d'urbanisme ou les schémas de cohérence territoriale ou d'outils spécifiques au territoire littoral et à la mer comme les schémas de mise en valeur de la mer, les outils liés à la gestion intégrée des zones côtières, les parcs naturels marins ou le Conservatoire du littoral.



OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

3.1 • PLANS LOCAUX D'URBANISME DANS LES COMMUNES LITTORALES EN 2012

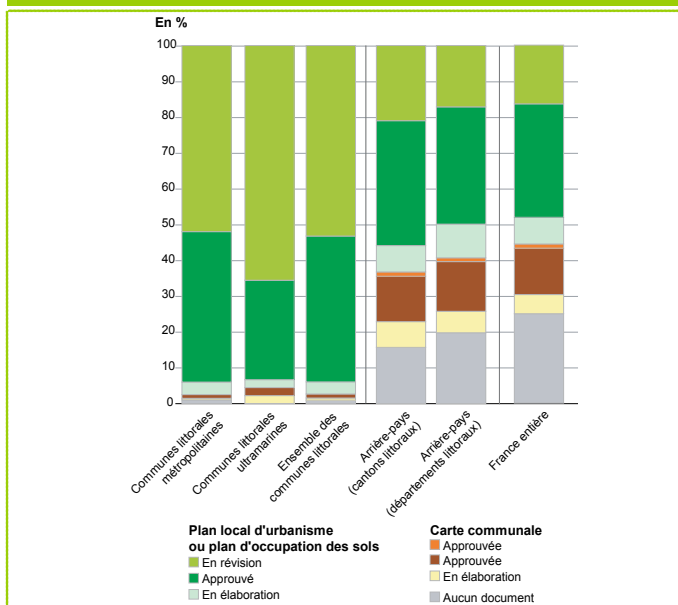
Les communes littorales sont marquées par des tensions foncières importantes qui s'étendent, petit à petit, dans l'arrière-pays. Aux côtés de la loi « Littoral », les outils d'urbanisme prennent donc une grande importance. Ils permettent d'orienter l'aménagement et de concilier au mieux développement démographique et économique et préservation de l'environnement, tant sur la côte que dans l'intérieur des terres. Cette fiche traite des plans locaux d'urbanisme, principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal.

• La situation générale

La quasi totalité des communes littorales de métropole et d'outre-mer, 97 %, sont dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, en cours de révision ou d'élaboration. Cela couvre 99,7 % de la population littorale. Seulement 1,8 % des communes littorales disposent d'une carte communale approuvée ou en cours d'élaboration et 0,9 % n'ont aucun document de planification communale.

Cette répartition est très différente de la moyenne nationale, où seulement 55,5 % des communes disposent d'un POS/PLU approuvé, en cours de révision ou d'élaboration, soit près de deux fois moins que sur le littoral. Les cartes communales sont mises en œuvre dans 19,5 % des communes françaises, 11 fois plus que sur le littoral, et les communes ne disposant d'aucun document de planification représentent 25 % du total.

POS / PLU et cartes communales dans les communes françaises en 2011



La répartition des types de document d'urbanisme dans les communes d'arrière-pays littoral métropolitain est assez proche de la moyenne française. Près de 16 % de ces communes ne disposent d'aucun document, autant disposent seulement d'une carte communale.

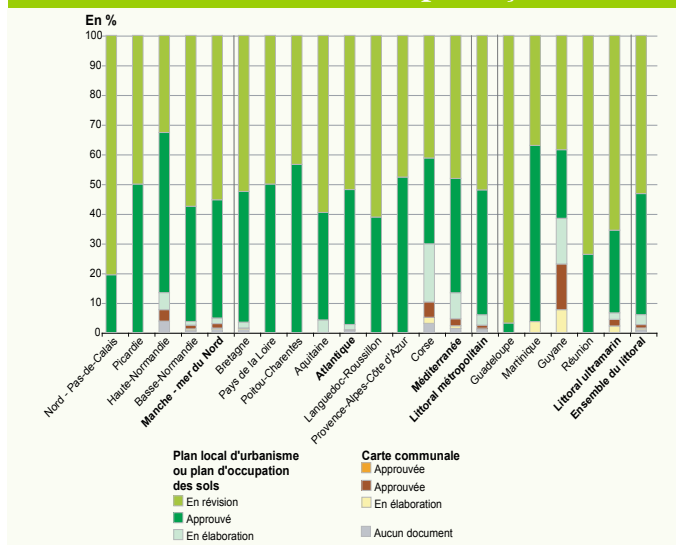
• Analyse par façade

Plusieurs façades ne comportent que des communes littorales disposant d'un plan d'occupation des sols / plan local d'urbanisme approuvé, en cours de révision ou d'élaboration. Il s'agit du Nord - Pas-de-Calais, de la Picardie, des Pays de la Loire, du Poitou-Charentes, de l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon, de Paca, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Les façades ayant la part la plus faible de communes disposant de tels documents d'urbanisme sont la Haute-Normandie (92,3 %), la Corse (89,7 %) et la Guyane (77,0 %).

Seules quatre façades littorales régionales de métropole comprennent des communes sans aucun document d'urbanisme. Il s'agit de la Haute-Normandie, de la Basse-Normandie, de la Bretagne et de la Corse. Toutes les communes littorales ultramarines en sont dotées.

POS / PLU et cartes communales dans les communes littorales par façade



Méthode

Le PLU est le principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal (éventuellement intercommunal). Il remplace le POS depuis la loi « SRU » de 2000. Il contient un diagnostic du territoire et un état initial de l'environnement, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) non opposable, des orientations d'aménagement et de programmation comprenant des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ainsi qu'un document graphique. Cette fiche traite des communes littorales maritimes de métropole (885) et d'outre-mer (89), où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques, Cerema DT Méditerranée



Voir la fiche complète



Medde-DGALN, application Sudocuh, 1^{er} janvier 2012

OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

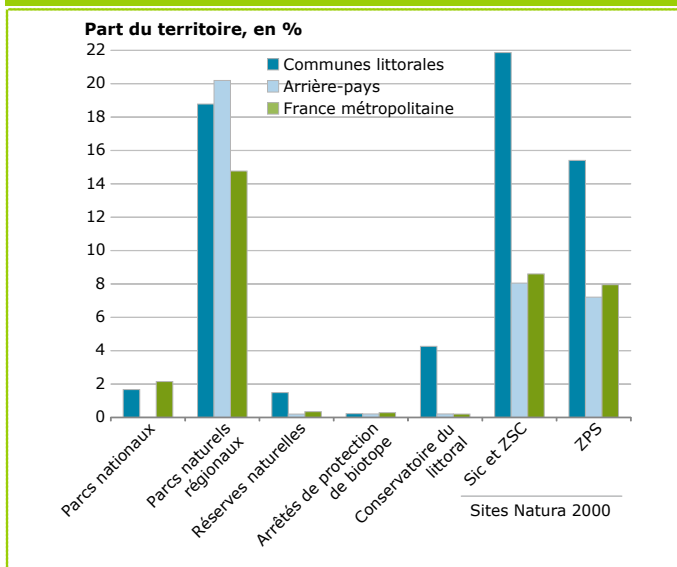
3.3 • ESPACES PROTÉGÉS DANS LES COMMUNES LITTORALES, EN 2015

A la frontière entre terre et mer, comme tous les écotones, le littoral bénéficie d'une grande richesse biologique avec la présence de nombreux écosystèmes spécifiques, d'oiseaux d'eau ou de plantes endémiques. La pression anthropique est élevée, les densités de population et touristique ainsi que la construction de logements y sont fortes. En parallèle à l'étude de ces pressions et de l'artificialisation des territoires qui en résulte, il est donc intéressant d'analyser la répartition des espaces protégés. Cette fiche traite des principaux types d'espaces protégés dans les communes littorales de métropole.

• La situation générale

En 2015, 36 % du territoire des communes littorales métropolitaines sont couverts par au moins l'une des protections prises en compte dans la figure ci-dessous. Cette part est de 26 % pour l'ensemble du territoire. Si on ne tient pas compte des parcs naturels régionaux (PNR) couvrant de vastes surfaces, ces parts sont respectivement de 23 et 14 %.

Part des communes métropolitaines protégée, par type de protection, en 2015



La part protégée du territoire des communes littorales est supérieure à la moyenne métropolitaine pour la majorité des protections étudiées. Cette part est 2,5 fois plus forte pour les Sic/ZSC et 1,9 fois pour les ZPS. Elle est 4,3 fois plus forte pour les réserves naturelles. La part du territoire protégé est également 30 % plus élevée pour les parcs naturels régionaux. La situation dans l'arrière-pays est proche de la moyenne métropolitaine, excepté pour les parcs nationaux (moins nombreux) et pour les parcs naturels régionaux plus nombreux. La spécificité littorale s'estompe rapidement à mesure que l'on s'éloigne de la mer.

Sans prendre en compte les PNR, seulement 6 % des communes littorales n'ont aucune protection sur leur territoire. Cette proportion était de près de 12 % en 2003. Cette part est de 58,6 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. Près des trois quarts des communes littorales ont au moins deux types d'espaces protégés sur leur territoire contre seulement 17 % en métropole.

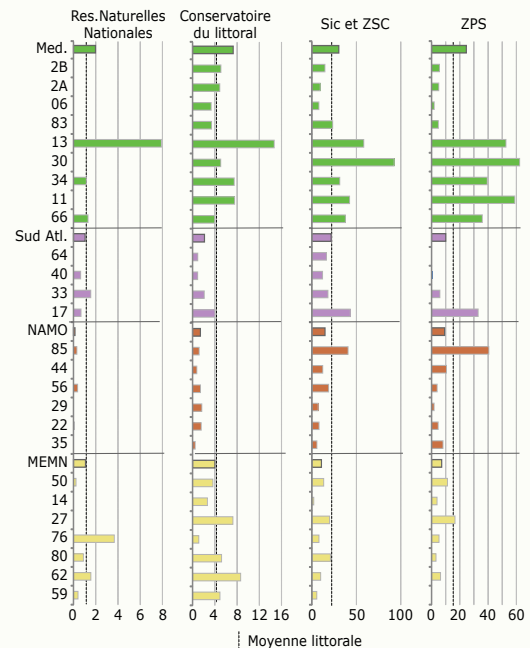
• Analyse par façade des principales protections

39 des 150 réserves naturelles nationales, soit un quart, sont situées sur le territoire d'au moins une commune littorale en métropole. Cela concerne 15 des 26 départements littoraux. La part des territoires concernés est plus faible en Nord Atlantique - Manche Ouest que sur les trois autres façades.

Avec 495 sites concernés, le Conservatoire du littoral maîtrise plus de 4 % du territoire des communes littorales. Ces sites sont présents dans tous les départements littoraux. Ils représentent près de 15 % de la surface des communes littorales des Bouches-du-Rhône et sont également nombreux dans le Pas-de-Calais, l'Eure, l'Aude et l'Hérault.

Les Sic et ZSC ont une surface cumulée de 486 000 ha dans les communes littorales et sont répartis en 241 sites, soit 18 % du total. Ils sont globalement

Part des communes littorales protégées par façade littorale, en 2015



plus importants dans la partie sud du littoral métropolitain.

Les ZPS ont une surface totale de 342 200 ha dans les communes littorales. Elles sont réparties en 117 sites, soit 30 % du total. Comme pour les Sic et ZSC, les ZPS sont très présentes en Vendée, en Charente-Maritime, dans le Languedoc-Roussillon et dans les Bouches-du-Rhône. Elles sont moins importantes ailleurs.

Méthode

Les espaces protégés pris en compte sont de trois ordres : les protections réglementaires (réserves, APB, parcs nationaux), foncières (Conservatoire du littoral) et contractuelles (sites Natura 2000, parcs naturels régionaux). Chaque statut de protection a des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques. Cette fiche porte sur les espaces protégés mis en oeuvre dans les 885 communes littorales maritimes où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-MNHN, 2015

OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

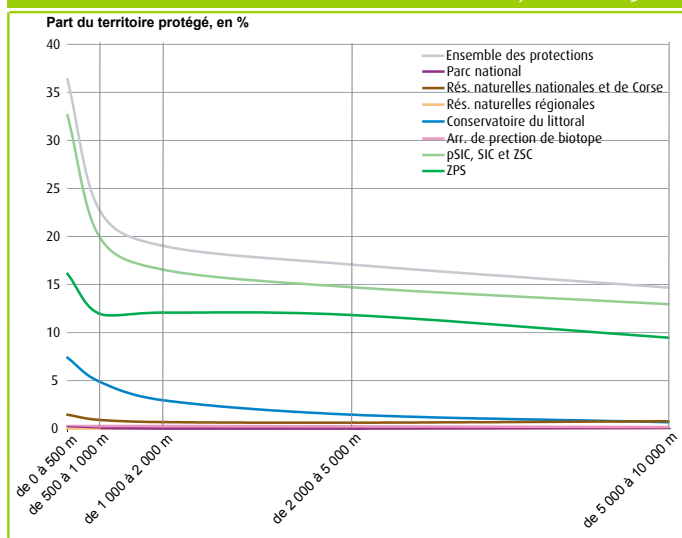
3.4 • ESPACES PROTÉGÉS SUIVANT LA DISTANCE À LA MER EN 2009

A la frontière entre terre et mer, comme tous les écotones, le littoral bénéficie d'une grande richesse biologique, avec la présence de nombreux écosystèmes spécifiques. La pression anthropique y est par ailleurs élevée avec des densités de population et construction très fortes. Plus on se rapproche de la côte et plus ces pressions sont élevées. Il est donc intéressant de connaître la répartition des principaux espaces protégés en fonction de la distance à la mer, sans tenir compte des limites administratives des communes littorales ou de leur arrière-pays.

• La situation générale

Les espaces protégés sont nombreux en bord de mer. Plus du tiers des territoires situés à moins de 500 m des rivages, 36,4 %, bénéficie d'au moins une protection. Entre 5 000 et 10 000 m, cette part est de 14,6 %, soit un peu plus que la moyenne métropolitaine (14 %) et 2,5 fois moins qu'en bord de mer. Il y a donc une forte spécificité des protections à proximité immédiate de la côte.

Part du territoire protégé, par type de protection, en fonction de la distance à la mer, en 2009



Les sites désignés dans le cadre de la directive « Habitats » (pSIC, SIC et ZSC) couvrent 32,6 % des territoires à moins de 500 m de la mer. Le taux de couverture décroît nettement à mesure que l'on s'éloigne de la mer. La diminution de la part des territoires protégés par des ZPS (volet « Oiseaux » de Natura 2000) mer est moins forte. Elles couvrent 16,1 % des terres à moins de 500 m de la côte et 9,5 % entre 5 000 et 10 000 m.

Près de 7,5 % de la bande côtière 0-500 m est la propriété du Conservatoire du littoral. La part des territoires protégés par le Conservatoire décroît rapidement en s'éloignant des rivages. Elle est proche de 0 % entre 5 000 et 10 000 m. La part du territoire désigné en réserve naturelle nationale ou de Corse décroît aussi en fonction de la distance à la mer. Elle est de 1,4 % à moins de 500 m de la côte et de 0,8 % entre 5 000 et 10 000 m.

Parcs nationaux et arrêtés de protection de biotope sont peu nombreux en bord de mer et ne sont pas abordés en détail dans cette fiche.

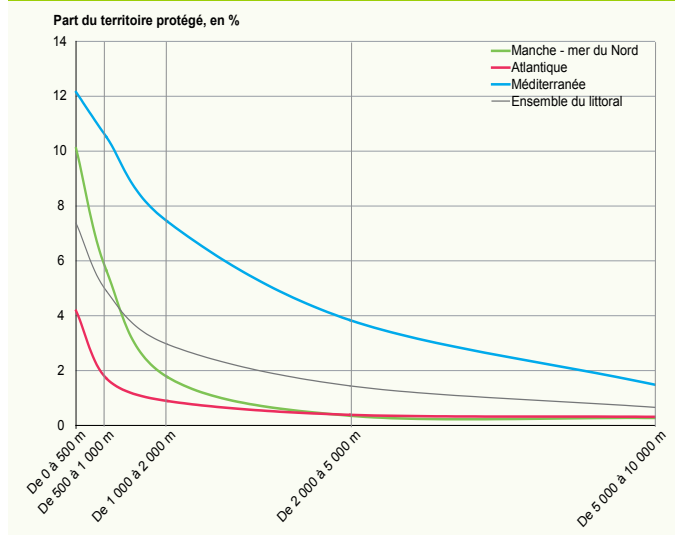
• Analyse par façade des principales protections

A proximité immédiate de la mer, c'est sur la façade Manche - mer du Nord que les réserves naturelles nationales couvrent la part la plus importante du territoire. Cette part diminue fortement à mesure que l'on s'éloigne de la côte. La façade méditerranéenne se distingue avec 1,5 à 2 % du territoire protégé quelle que soit la distance à la mer jusqu'à 10 000 m. En Atlantique, le niveau de protection du territoire par les réserves est nettement plus faible.

Concernant le Conservatoire du littoral, les plus forts niveaux de protection sont situés sur la façade méditerranéenne. Près de 12 % des territoires à moins de 500 m de la mer y sont protégés. Sur les deux autres façades, les terrains du Conservatoire sont principalement situés de 0 à 2 000 m de la côte, où se concentrent les espaces naturels.

Les plus forts taux de protection par les SIC et ZSC sont situés sur la façade méditerranéenne, puis sur la façade atlantique, où le profil de protection est

Part du territoire protégé par le Conservatoire du littoral par façade, en 2009



proche de la moyenne littorale, et enfin sur la façade Manche - mer du Nord. La décroissance des protections est forte sur la façade Manche - mer du Nord. Les pSIC, SIC et ZSC y sont proportionnellement 6 fois moins importants entre 5 000 et 10 000 m qu'à moins de 500 m des rivages. A moins de 500 m des côtes, les pSIC, SIC et ZSC couvrent 56 % du littoral picard, 48 % en Poitou-Charentes et 41 % en Aquitaine. Les plus faibles niveaux de protection sont situés dans le Nord - Pas-de-Calais (19 %) et en Haute-Normandie (20 %).

Méthode

Les espaces protégés pris en compte sont de trois ordres : les protections réglementaires (réserves, APPB, parcs nationaux), foncières (Conservatoire du littoral) et contractuelles (sites Natura 2000). Chaque statut de protection a des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques. Cette fiche porte sur tous les territoires situés à moins de 10 km de la mer. La limite des côtes est constituée par la limite administrative des communes littorales (BD carto), qui fait référence pour la délimitation des espaces protégés terrestres. Les étangs aquitains, contrairement aux lagunes méditerranéennes, ne sont pas pris en compte pour la délimitation du littoral.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-MNHN, 2009

Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme

3.6 • Aires marines protégées en 2015

Avril 2017

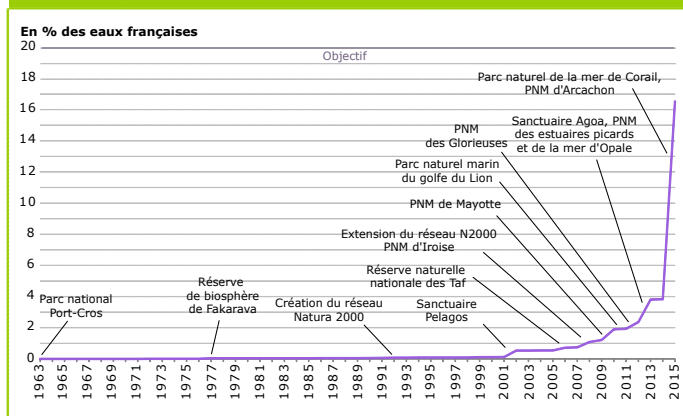
La France est l'un des seuls États présents dans les quatre grands océans (Atlantique, Indien, Pacifique et Austral). Avec des eaux sous juridiction couvrant plus de 10 millions de km², c'est le deuxième État maritime, derrière les États-Unis. Ces territoires sont présents sous tous les climats, beaucoup étant en zone tropicale ou équatoriale. Leurs écosystèmes recèlent une grande richesse et une grande diversité écologique : récifs coralliens et lagons, atolls, failles, estuaires, deltas, lagunes, mangroves... Cette fiche présente les aires marines protégées qui sont mises en oeuvre dans toutes les eaux sous juridiction française.

• La situation générale

Au 1^{er} janvier 2015, avec près de 1,7 million de km², la surface totale en aires marines protégées (AMP) représente 16,5 % des eaux françaises ; l'objectif fixé par le Grenelle étant d'avoir 20 % des eaux en AMP en 2020.

L'analyse fait ressortir la récente dynamique de création d'aires marines protégées qui se traduit par la croissance soutenue et régulière du réseau depuis 2001, avec, notamment, la création des premiers parcs marins en métropole puis en outremer et, en 2014, la création du parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie, plus grande AMP française (1 291 000 km²).

Évolution de la proportion des eaux françaises classées en aires marines protégées



On dénombre 392 sites classés en aire marine protégée, dont plus de la moitié appartient au réseau européen Natura 2000 (212 AMP), uniquement mis en oeuvre dans les eaux métropolitaines.

Au 1^{er} janvier 2015, 50 % des aires marines protégées de plus de 3 ans sont dotées d'un document de gestion : 188 AMP créées avant le 1^{er} janvier 2012 disposent d'un document de gestion sur les 377 AMP existant à cette date.

• La répartition des aires marines protégées

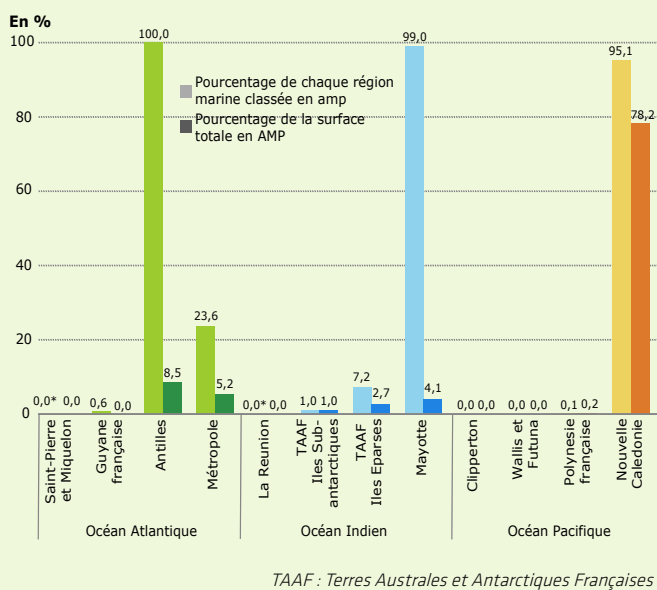
Début 2015, les eaux de France métropolitaine sont couvertes à plus de 23 % par des aires marines protégées, avec, entre autre, l'importance du réseau Natura 2000, 4 parcs naturels marins et le vaste sanctuaire Pelagos, en Méditerranée. Cela représente 5 % de la surface totale du réseau français d'AMP.

En outre-mer, les eaux de Mayotte sont quasiment intégralement couvertes par le Parc naturel marin. Cela représente 4 % de la surface totale du réseau. De même, les eaux des Antilles sont intégralement couvertes par le sanctuaire Agoa, aire spécialement protégée de la convention de Carthagène, ce qui représente 8,5 % de la surface totale du réseau.

Avec la création en 2014 du Parc naturel de la mer de corail, la quasi totalité des eaux de Nouvelle-Calédonie sont en AMP. Il représente à lui seul plus de 78 % de la surface total du réseau français d'aires marines.

Les autres régions ultramarines, comme la Polynésie française, dont les eaux regroupent près de la moitié de la surface sous juridiction française, sont encore assez peu couvertes par le réseau d'aires marines protégées.

Proportion de chaque région marine classée en aires marines protégées, en 2015



Cependant, l'immensité des eaux ultramarines peut cacher l'importance de certaines aires marines protégées. Par exemple, la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, qui est la plus grande réserve naturelle nationale (environ 17 000 km²), ne couvre que 1 % de la région marine des îles subantarctiques (environ 1 654 000 km²).

Méthode

Les aires marines protégées sont des espaces en mer au sein desquels un objectif de protection de la nature à long terme a été défini. Elles doivent faire l'objet d'un document de gestion. Différents textes définissent les statuts juridiques des aires marines protégées : la loi n°2006-436 d'avril 2006, l'arrêté du 3 juin 2011 et plusieurs textes spécifiques dans les collectivités d'outre-mer qui sont compétentes en matière de protection et de gestion de l'environnement, notamment à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Toutes les eaux sous juridiction française sont prises en compte. Elles couvrent plus de 10 millions de km², soit près de 3 % de la surface totale des océans, 97 % étant situées en outre-mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées



Voir la fiche complète



Agence des aires marines protégées, 2015

OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

3.7 • LE SENTIER DU LITTORAL SUR LES CÔTES MÉTROPOLITAINES EN 2012

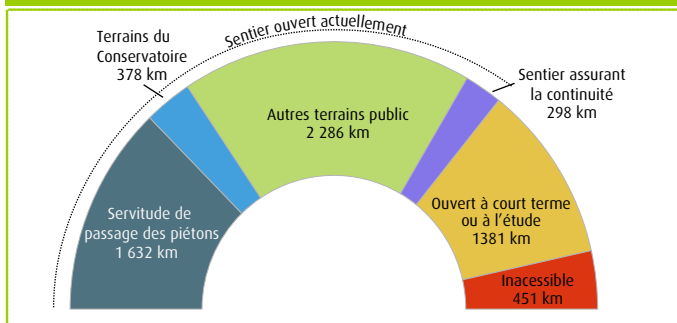
Plus de 6 millions de personnes résident dans les communes littorales dont les capacités d'accueil touristique sont d'environ 8 millions de lits. Le Conservatoire du littoral a, par ailleurs, estimé le nombre de visiteurs sur ses sites à 40 millions en 2014. Ainsi, tous les sentiers de randonnée ou de promenade, dont le sentier du littoral, sont très utilisés en bord de mer. Ils permettent d'accéder à des espaces de pleine nature, entre terre et mer, ou à des espaces de détente et de promenade en territoires urbanisés. Cette fiche présente en détails la mise en oeuvre du sentier du littoral sur les côtes métropolitaines.

• La situation générale

En 2012, près de 4 600 km de sentier du littoral sont ouverts sur les côtes métropolitaines avec différents statuts juridiques.

La moitié, 2 286 km, est ouverte sur des terrains publics, hors Conservatoire du littoral, un peu plus d'un tiers (35,5 %) sur des terrains privés au titre de la servitude de passage des piétons le long du littoral, 8,2 % sur des terrains acquis par le Conservatoire et 6,5 % sur des tronçons assurant la continuité. Ces tronçons sont situés à l'intérieur des terres lorsque le littoral est inaccessible (port, installation militaire, zone fragile...).

Les différents types de tronçons du sentier du littoral en métropole, en 2012



Près de 1 400 km de sentiers seront ouverts à court terme ou sont à l'étude. Cela fera un total de 6 000 km de sentiers accessibles à terme. Par ailleurs, 451 km de tronçons sont déclarés comme inaccessibles.

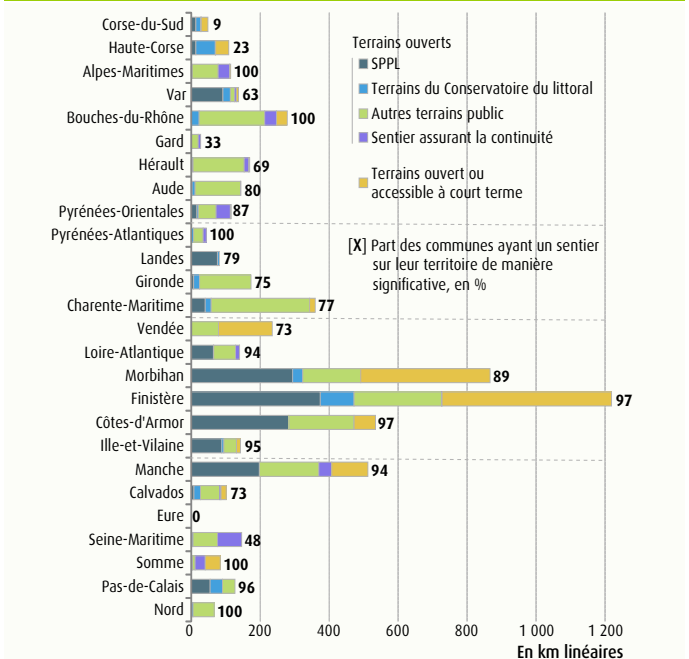
• Analyse par façade

L'ouverture du sentier du littoral par les services déconcentrés de l'État dépend de nombreux paramètres comme la structure du foncier en bord de mer (propriétaires privés/publics, taille des parcelles), le relief, les risques d'éboulement des falaises ou des côtes rocheuses basses à moyennes, et la présence de grandes zones humides et de zones bâties, dont celles inaccessibles.

Ainsi, la répartition du sentier est hétérogène sur les côtes métropolitaines. Avec son linéaire côtier important et découpé, la Bretagne concentre à elle seule 2 760 km de sentiers du littoral ouverts, ouverts à court terme ou à l'étude. Les régions Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent de plus de 500 km de sentier, respectivement 610 et 530 km. Avec un linéaire côtier important, la Corse ne dispose que de 160 km de sentiers, du fait d'un relief accidenté et de nombreux rivages difficiles d'accès.

Dans le détail, le sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude est très important sur les littoraux du Finistère (1 219 km), du Morbihan (867 km), des Côtes-d'Armor (534 km), de la Manche (512 km), de Charente-Maritime (360 km), des Bouches-du-Rhône (279 km) et de Vendée (235 km). Au total, la façade Manche Est - mer du Nord représente un peu plus de 1 000 km de sentier du littoral, la façade Nord Atlantique - Manche Ouest près de 3 150, le littoral Sud Atlantique 660 et le pourtour méditerranéen environ 1 150.

Détail du sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude par département, en 2012



Méthode

Les données concernant le sentier du littoral sont collectées tous les deux ans par le Cerema pour le compte du ministère de l'Écologie auprès des 26 Directions Départementales des Territoires et de la Mer, en métropole, et des DEAL pour les 5 départements d'outre-mer. Cette fiche porte sur les communes où passe le sentier du littoral actuellement ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude. Cela concerne 741 communes en métropole dont 735 communes littorales au sens de la loi « Littoral » de janvier 1986.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques, Cerema DT Normandie-Centre

Voir la fiche complète

Sentier du littoral-Medde, 2012



THÈME 4

Pression des activités humaines terrestres et maritimes

- 4.1 • Pression foncière urbaine sur les espaces ruraux en 2006
- 4.2 • Flux de polluants à la mer de 1999 à 2013
- 4.3 • Pollutions en mer de 2000 à 2015
- 4.4 • Les déchets solides en mer et sur le littoral

La mer et le littoral sont le lieu de nombreux usages et activités pouvant avoir un impact direct sur leur environnement : pression sur les ressources naturelles, altération du milieu et rejets directs en mer. Le littoral est aussi le réceptacle d'une part importante des pollutions d'origine terrestre par les bassins versants et les fleuves, qu'elles soient ponctuelles (stations d'épuration, industrie) ou diffuses (agriculture). Ces activités ont des impacts sur tous les compartiments des écosystèmes : qualité de l'eau, intégrité des habitats, diversité spécifique...



PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES

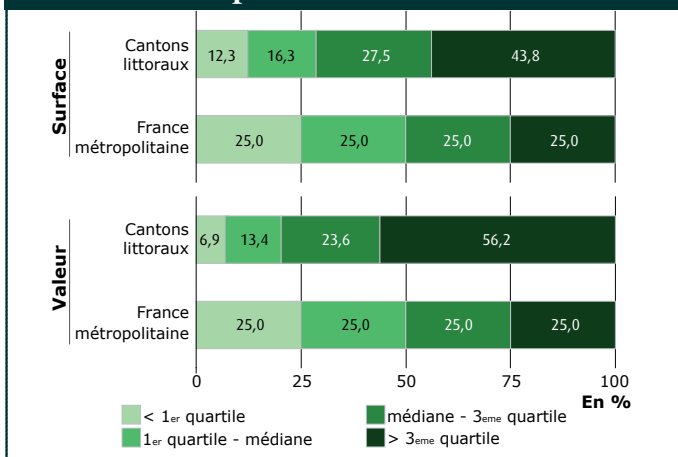
4.1 • PRESSION FONCIÈRE URBAINE SUR LES ESPACES RURAUX EN 2006

En bord de mer, l'agriculture subit des pressions foncières importantes. Elle répercute souvent plus fortement les problèmes rencontrés par l'agriculture en France métropolitaine : diminution du nombre d'exploitations, âge des exploitants en augmentation, difficulté de reprise, augmentation du prix des terres... Les surfaces agricoles ont ainsi régressé 2,5 fois plus vite dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine de 1970 à 2010. Il est donc intéressant de connaître les pressions qui s'exercent sur les espaces ruraux ayant une vocation de production primaire, agricole ou forestière.

• La situation générale

Une forte part des cantons littoraux subissent une pression foncière urbaine en valeur importante. 56 % d'entre eux subissent une pression supérieure au 3^{ème} quartile de la répartition métropolitaine. C'est plus du double de la moyenne hexagonale qui est, par construction, de 25 %. Près d'un canton métropolitain sur cinq subissant une pression supérieure au 3^{ème} quartile est situé sur le littoral. A l'inverse, peu de cantons littoraux connaissent une pression urbaine en valeur faible : seulement 7 % ont une pression inférieure au 1^{er} quartile. C'est près de quatre fois moins que pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Répartition de la pression foncière urbaine sur les espaces ruraux en 2006

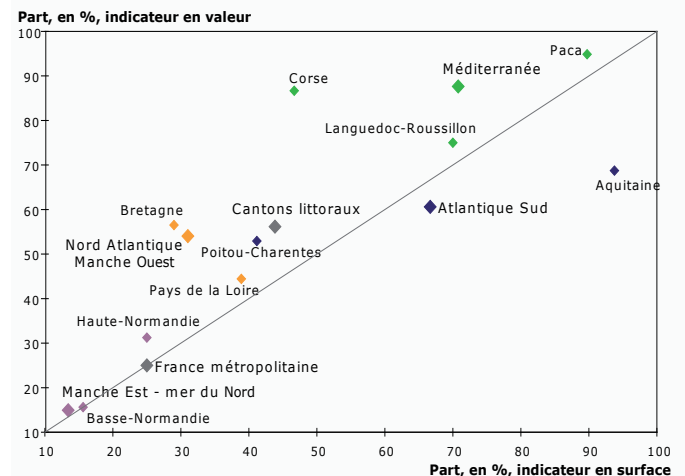


Les cantons littoraux se démarquent aussi par une proportion importante de cantons subissant des fortes pressions urbaines en surface. Cette spécificité littorale est cependant un peu moins forte que pour la pression en valeur. 44 % des cantons littoraux subissent une pression en surface supérieure au 3^{ème} quartile de la répartition métropolitaine. C'est près de deux fois plus que pour l'ensemble du territoire hexagonal. Les surfaces concernées par le marché résidentiel ou de loisir sont donc généralement plus importantes sur le littoral que la moyenne métropolitaine.

• Détail par façade

On constate de nettes différences entre façades concernant la pression urbaine en valeur sur les espaces ruraux, avec une **opposition Nord / Sud importante**. Les plus fortes pressions sont constatées sur la façade méditerranéenne, où près de 9 cantons sur 10 subissent une pression supérieure au 3^{ème} quartile de la répartition métropolitaine. Cette part est de 60,6 % en Sud Atlantique, 54,0 % pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest et seulement de 14,9 % en Manche Est - mer du Nord. C'est sur le littoral de Paca que cette part est la plus forte alors qu'aucun canton littoral du Nord - Pas-de-Calais et de Picardie n'est concerné.

Comme pour l'indicateur de pression en valeur, on constate une **nette opposition Nord / Sud pour l'indicateur de pression en surface**. Les littoraux situés au nord de la Gironde sont nettement plus agricoles qu'en Aquitaine ou sur le pourtour méditerranéen. Or ce sont plutôt les espaces naturels (forêts et espaces ouverts) qui sont intéressants dans le cadre du marché en vue d'un usage résidentiel ou de loisir des terrains acquis, d'où l'opposition Nord / Sud pour cet indicateur en surface. La façade Sud Atlantique se démarque pour cet indicateur. La part des cantons littoraux y subissant une très forte pression en surface y est très forte, nettement plus que pour l'indicateur en valeur.

Part des cantons dont la pression surface / valeur est très forte (> au 3^{ème} quartile) en 2006

Méthode

Le marché foncier de l'espace rural (terres agricoles ou forestières) comprend quatre types de transactions : le marché en vue de son artificialisation, le marché foncier « naturel » (les terres achetées conservent leur usage de production), le marché foncier des espaces naturels en vue de la protection et de la gestion écologique des terrains, et le marché foncier en vue d'un usage résidentiel ou de loisir. Les terrains non constructibles sont acquis en vue de l'installation ou de l'agrandissement de pelouses, de jardins, de vergers, de petits élevages ou d'habitats temporaires (mobil home, tentes) ou achetés dans la perspective d'un changement d'usage du sol (spéculation). C'est ce dernier marché qui est pris en compte pour la construction des deux indicateurs de cette fiche.

Pour chaque canton, l'indicateur en valeur est obtenu comme : la surface du marché concerné, multipliée par le prix moyen / ha des surfaces de ce marché. Ce produit est ensuite rapporté à la surface cantonale, puis le ratio cantonal est divisé par le ratio national. Pour l'indicateur de pression, l'indicateur est obtenu comme la surface du marché rapportée à la surface du canton. Puis, ce ratio cantonal est divisé par le ratio national.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Terres d'Europe – SCAFR – SAFER, 2006.

PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES

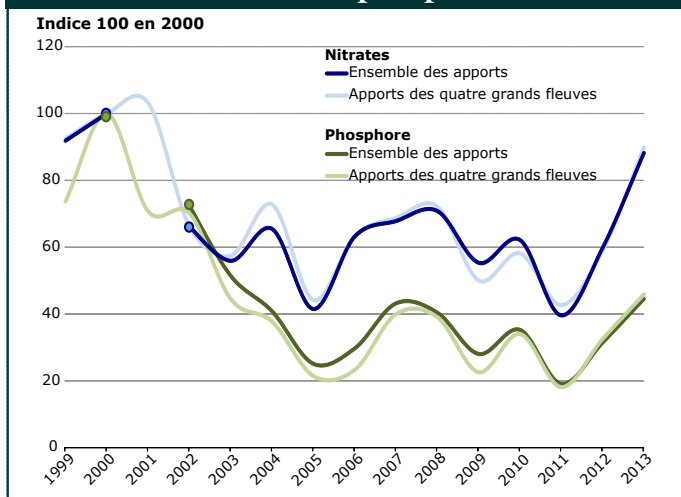
4.2 • FLUX DE POLLUANTS À LA MER

Les rivières, les estuaires, les mers côtières et les abysses forment un continuum écologique où les différents polluants transitent. D'après le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), plus de 80 % de la pollution des mers proviennent de la terre *via* les fleuves ou par ruissellement et déversement à partir des zones côtières. C'est donc, pour beaucoup, très en amont du littoral que se détermine une part singulière de la qualité des milieux côtiers et de la haute-mer. Cette fiche traite spécifiquement des apports de nitrates et de phosphore à la mer *via* les bassins versants.

• La situation générale

Les flux d'azote liés aux nitrates ont nettement baissé de 1999 à 2003-2004, -40 %. Ils semblent ensuite osciller autour de 500 000 tonnes par an jusqu'en 2011 puis **augmentent sensiblement**. Sur toute la période, **on ne distingue pas de tendance** à la hausse ou à la baisse. Ces flux sont influencés par la pluviométrie et le débit des cours d'eau, ce qui explique, en partie, les variations d'une année sur l'autre. On observe, par ailleurs, une augmentation des concentrations en nitrates dans les cours d'eau en 2012 et 2013. La hausse conjointe des débits et des concentrations a ainsi engendré une nette progression des flux ces deux dernières années. Entre 1999 et 2013, les flux de nitrates sont estimés, en moyenne, à **570 000 tonnes par an**. En tenant compte des surfaces agricoles drainées, cela représente **18 kg par ha agricole et par an**.

Évolution des flux à la mer d'azote lié aux nitrates et de phosphore total



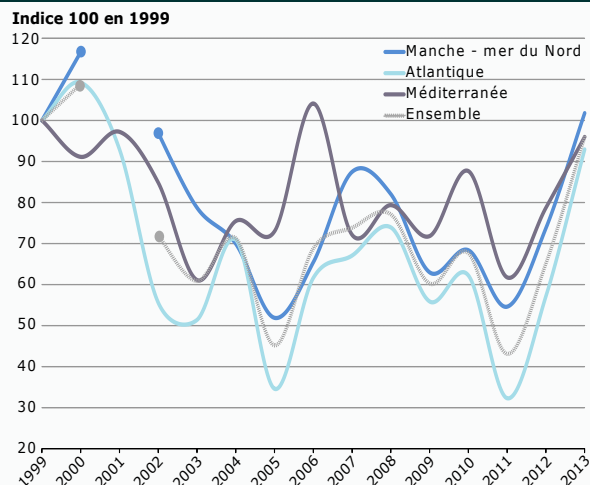
Les flux de phosphore total ont représenté un **apport moyen de 21 400 tonnes** de 2000 à 2013, soit **0,43 kg par habitant et par an**. De 2000 à 2005, ils **ont été divisés par quatre**. Ceci s'explique par l'amélioration des performances des stations d'épuration, l'augmentation du nombre d'habitants raccordés à un assainissement collectif et, certainement, par une moindre utilisation des engrais phosphatés en agriculture. Ensuite, les flux fluctuent sans tendance de 2005 à 2011 et semblent augmenter sur les deux dernières années, du fait de plus fortes pluviométries et de plus forts débits, les concentrations n'augmentant pas.

Les flux globaux de nutriments à la mer sont très liés aux flux des quatre grands fleuves. En effet, les bassins versants de la Seine, de la Loire, du Rhône et de la Garonne représentent 56 % du territoire étudié. Ils transportent plus de la moitié des flux totaux à la mer d'azote liés aux nitrates (55 %) et les deux tiers pour le phosphore (67 %).

• Détail des flux de nitrates à la mer

De 1999 à 2013, la façade atlantique a reçu, en moyenne annuelle, plus de la moitié des flux de nitrate (51 %), la façade Manche - mer du Nord environ un tiers et la Méditerranée 16 %. En rapportant ces flux aux surfaces des territoires agricoles concernés, les flux sont un peu plus importants en Manche - mer du Nord, 20,8 kg/ha/an. Ils sont plus faibles en Atlantique (16,7) et en Méditerranée (17,7). On constate de **fortes variabilités interannuelles des flux de nitrates sur la période étudiée quelle que soit la façade**, ces variations étant plus fortes pour les territoires ayant l'Atlantique comme exutoire. Pour les trois façades, les flux en 2013 sont quasi du même ordre que ceux de 1999. Aucune tendance ne se dessine sur la période étudiée, quelle que soit la façade.

Évolution des flux à la mer d'azote lié aux nitrates par façade



Méthode

La France mène tous les ans des évaluations des flux de polluants à la mer via les cours d'eau au titre des conventions Oskar pour la Manche, la mer du Nord et l'Atlantique et Medpol pour le pourtour méditerranéen. La commission Oskar met à disposition un logiciel de calcul des flux, RTrend®, sur lequel s'appuient les résultats présentés ici. Comme la convention Medpol n'a pas spécifié de méthodologie, les préconisations Oskar sont étendues au bassin méditerranéen. Les flux sont calculés sur la partie dissoute des polluants et non sur leur forme particulaire. Les estimations peuvent être limitées par le nombre parfois restreint d'analyses et par le fait que les épisodes de crue, pouvant transférer d'importantes quantités de polluants, sont peu couverts. Les flux calculés ne peuvent donc pas être rigoureusement considérés comme les flux réels. Parmi les différents flux étudiés, seuls sont pris en compte les flux à la mer de nitrate et de phosphore.

Les territoires métropolitains, dont les exutoires correspondent aux espaces maritimes suivis dans le cadre des conventions Oskar et Medpol, représentent 520 000 km², soit 95 % du territoire hexagonal.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Agences de l'Eau-Schapi, banque Hydro, Medde, RTrend® et SOEs.

PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES

4.3 • POLLUTIONS EN MER DE 2000 À 2015

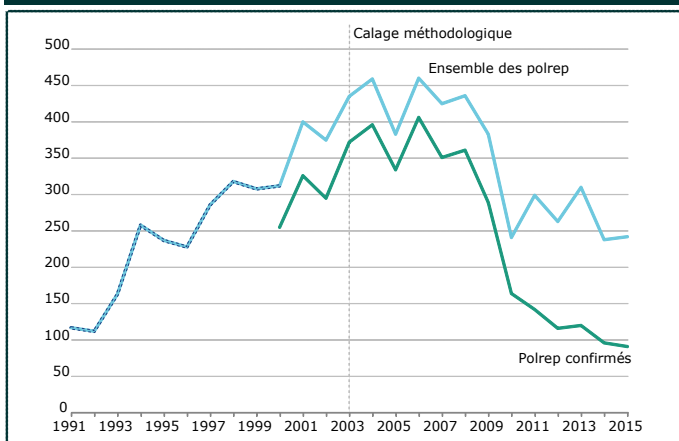
La qualité des eaux littorales est dépendante des activités humaines situées sur l'ensemble du territoire (apport de polluants par les fleuves), dans les territoires proches du rivage (rejets urbains et industriels, lessivage des sols) et en mer (dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages et clapages). C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins mais aussi pour de nombreuses activités économiques. La mise en œuvre de descripteurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau est donc importante. Cette fiche traite en particulier des pollutions en mer. Elles font l'objet de comptes-rendus officiels de pollution appelés polrep (« *Pollution report* ») synthétisés au niveau national par le Cedre.

• Analyse générale

Depuis le début des années 2000, le nombre de pollutions répertoriées (« polrep ») total et de polrep confirmés augmente sensiblement jusqu'en 2006. Cette année-là, on dénombre 460 polrep, dont les 9/10 sont confirmés, soit 406.

Depuis 2006, le nombre de pollutions constatées diminue sensiblement. À partir de 2010, le nombre total de polrep oscille entre 250 et 300 et le nombre de polrep confirmés est descendu en dessous de 100 depuis 2014, soit quatre fois moins qu'en 2006.

Évolution du nombre de rapports de pollutions constatées par les autorités françaises depuis 2000



Cette diminution du nombre de polrep est certainement à relier au renforcement de la responsabilité pénale en cas de pollution en mer depuis les catastrophes de l'Erika et du Prestige fin 1999 et fin 2002.

• Dans le détail

Une part importante des polrep, confirmés ou non, sont des pollutions aux hydrocarbures. En 2015, cela regroupe plus des deux-tiers des pollutions confirmées. Leur part augmente assez sensiblement depuis 2000 avec l'amélioration des techniques d'observation sur la période étudiée.

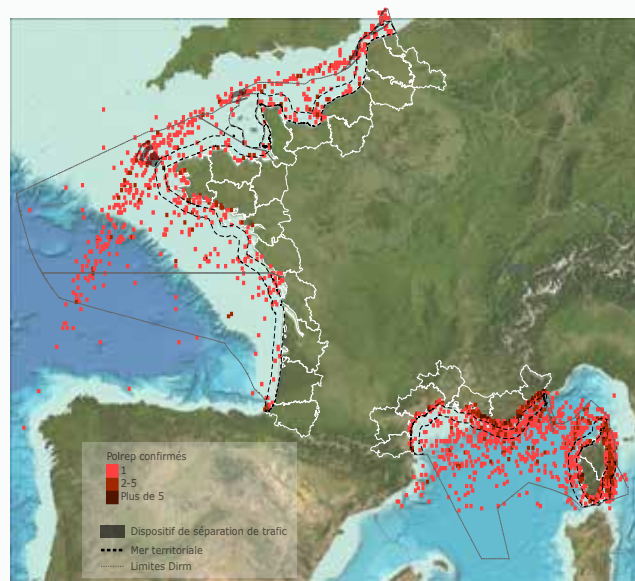
Les autres types de pollutions (conteneurs, ordures, débris végétaux, huile, produits chimiques...) sont nettement moins importants.

La grande majorité des pollutions constatées par les autorités françaises concerne les eaux de métropole, plus de 8 pollutions sur 10 de 2000 à 2015, dont près de 40 % dans les eaux territoriales. L'outre-mer ne représente qu'un polrep sur cent depuis 2000. Les pollutions constatées en dehors des eaux françaises sont assez importantes, une sur six de 2000 à 2015. Cela concerne surtout les eaux de Belgique, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Italie.

Dans les eaux métropolitaines, les eaux méditerranéennes regroupent les deux tiers de polrep confirmés de 2000 à 2015, alors qu'elles couvrent environ 30 % de la surface des eaux métropolitaines. Les eaux de Nord Atlantique - Manche Ouest représentent 22 % des polrep confirmés depuis 2000. Les eaux de Manche Est - mer du Nord et de Sud Atlantique représentent des parts nettement plus faibles.

Les principaux secteurs concernés sont les côtes de Corse et de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la grande voie maritime de l'Atlantique, entre les différents dispositifs de séparation de trafic en Atlantique, Manche et mer du Nord.

Répartition des rapports de pollution confirmés dans les eaux métropolitaines de 2000 à 2015



Méthode

Le Cedre est mandaté depuis 18 ans pour réaliser tous les ans un rapport sur les pollutions marines. Il est basé sur les comptes-rendus officiels de pollution appelés polrep et rédigés par les Cross. Les observations en mer sont réalisées par les avions de surveillance des Douanes mais aussi par des navires et des avions civils et militaires et par les systèmes d'observation terrestres comme les sémaphores, l'imagerie satellitaire étant également utilisée depuis plusieurs années.

Ces comptes-rendus permettent de connaître la localisation des pollutions, parfois leur étendue, signaler la confirmation ou non par une personne habilitée, donner le type de pollution et éventuellement le bateau qui en est la cause. Ils concernent les eaux de métropole et d'outre-mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



SOeS, Cerema, DT Normandie-Centre, Cedre



Voir la fiche complète



Cedre

PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES

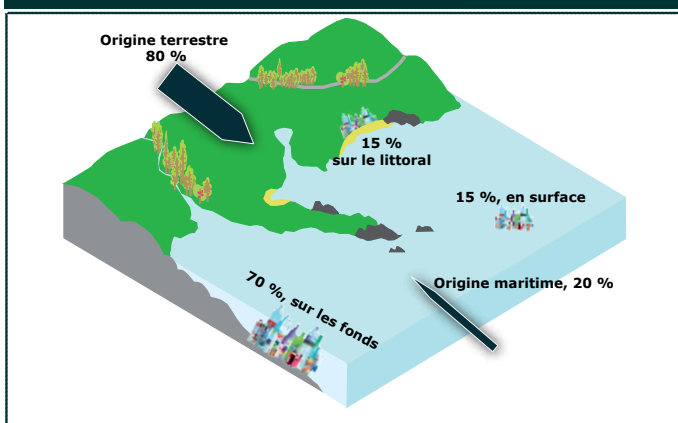
4.4 • LES DÉCHETS SOLIDES EN MER ET SUR LE LITTORAL

Les océans sont pollués par d'importantes quantités de déchets, pouvant avoir des impacts sur l'environnement, la santé humaine et sur le secteur socio-économique. A l'échelle européenne, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) identifie les déchets marins comme l'un des onze descripteurs qualitatifs devant être pris en compte dans la définition du bon état écologique des eaux marines, à atteindre d'ici à 2020. A ce titre, il est nécessaire de dresser un état des quantités, des catégories, de la répartition des déchets le long du littoral et de leur distribution en mer.

• Origine des macrodéchets et chiffres-clés

Plus de 10 millions de tonnes de macrodéchets sont rejetés chaque année dans l'environnement marin. L'essentiel, 80 %, provient de la terre et le reste, 20 %, des activités maritimes : transport, pêche, aquaculture. Ces déchets affectent tous les compartiments du milieu marin. On estime que 15 % ont été rejetés sur la plage, le signe le plus évident de cette pollution, 15 % flottent en surface ou dans la colonne d'eau et la majorité, 70 %, a coulé et s'est déposée sur les fonds marins. Leurs effets sur l'environnement marin sont nombreux : transport des polluants organiques persistants, diffusion de composés toxiques, dissémination d'espèces exotiques, enchevêtrement des mammifères et poissons, mortalité de nombreuses espèces marines (oiseaux de mer, tortues), modification de la structure des communautés vivant à proximité du fond...

Origine et localisation des déchets



Les sources de ces déchets sont nombreuses : forte densité de population et capacités d'accueil touristique très importantes en bord de mer, trafic maritime (notamment sur le rail de navigation du Pas de Calais à Ouessant et à proximité des côtes méditerranéennes), pêche et conchyliculture, zones industrielles littorales (principalement dans les grands ports maritimes), grands secteurs de plaisance, courants marins et fleuves.

• Le cas des déchets sur le littoral

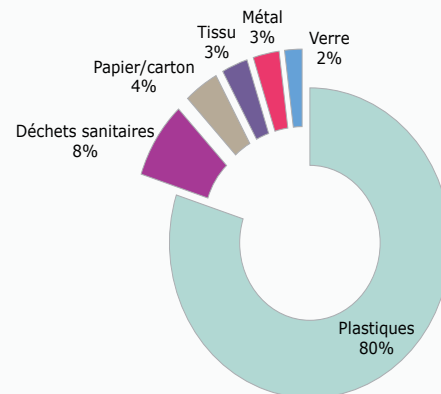
Les plastiques représentent environ 80 % des déchets dénombrés sur le littoral. Les autres, déchets sanitaires, papier et carton, tissu, métal et verre représentent des parts bien moindres. Les emballages alimentaires sont largement représentés. Les déchets liés à l'hygiène et à la santé sont aussi présents. On trouve également des jouets d'enfants, des boîtes d'appâts et du fil de pêche, indicateurs des activités de loisirs. Enfin, le secteur du tabac avec les innombrables mégots, paquets de cigarettes, briquets et films plastiques d'emballage, est également présent.

En Manche - mer du Nord, les déchets s'accumulent près des embouchures de la Somme et de la Seine sur des secteurs variant suivant le débit des fleuves. Le trafic maritime, la pêche et la conchyliculture y sont importants.

Dans le golfe de Gascogne, les déchets sont importants sur les côtes des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Les sources de déchets sont nombreuses : courant du Portugal, débouché de la Loire, la Charente, la Gironde et l'Adour, plaisance et tourisme importants, conchyliculture.

En Méditerranée, les principales zones littorales d'accumulation sont situées sous les vents dominants et à proximité de l'embouchure des fleuves. Les îles, exposées à tous les vents, situées devant des zones à forte densité de population

Type de déchets dénombrés sur le littoral



et des zones touristiques constituent des sites d'études idéaux. Les densités de population et touristiques sont très fortes sur le littoral continental. Le trafic maritime est élevé et les courants importants.

Méthode

Les macrodéchets sont constitués de matériaux solides persistants d'origine humaine, transformés ou manufacturés, perdus, jetés ou abandonnés volontairement dans la nature et finissant dans le milieu aquatique. On les retrouve dans quatre compartiments : le littoral, les fonds marins, la colonne d'eau et la surface marine.

Un état des lieux des macrodéchets a été effectué sur tous ces compartiments dans les quatre sous-régions marines françaises afin de dresser un état initial dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin - DCSMM.

Dans cette fiche est pris en compte l'ensemble du littoral français métropolitain. Les eaux sont découpées en sous-régions marines : Manche - mer du Nord, golfe de Gascogne, Méditerranée.

• Informations sur la fiche

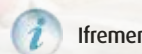
Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Voir la fiche complète





THÈME 5

État du milieu marin et littoral

- 5.1.3 • Qualité des eaux de baignade en mer en 2015 et évolution depuis 2013
- 5.1.4 • Qualité bactériologique des produits de la mer en 2012 et évolution depuis 1991
- 5.1.5 • Impact global des apports en nutriments et en matière organique : eutrophisation du milieu marin
- 5.1.6 • Présence de toxines d'algues (phycotoxines) sur le littoral métropolitain en 2012 et évolution depuis 2003
- 5.1.9 • État chimique des masses d'eau littorales
- 5.1.10 • Les Français et la mer : perceptions sur l'état du milieu marin et sur l'exploitation des ressources marines
- 5.2.1 • Milieux naturels des communes littorales en 2012 et évolution depuis 2006
- 5.2.2 • Populations d'oiseaux d'eau hivernants sur le littoral (période 2007 - 2012)
- 5.2.4 • Répartition des habitats naturels côtiers d'intérêt communautaire en 2004
- 5.2.5 • Le phytoplancton dans les eaux littorales métropolitaines de 2007 à 2012
- 5.2.11 • État écologique des masses d'eau littorales
- 5.2.13 • Les échouages des mammifères marins en France de 1980 à 2015

Comme toutes les lisières entre deux types de milieux (écotone), le littoral est un territoire très riche écologiquement : oiseaux nicheurs ou hivernants, habitats spécifiques, flore endémique... Il en est de même pour la mer, l'essentiel des enjeux biologiques se situant en domaine côtier, à de faibles profondeurs. En parallèle, les paramètres physico-chimiques du milieu évoluent et ont un impact direct sur les écosystèmes.



ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

5.1.3 • QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE EN MER EN 2015 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2013

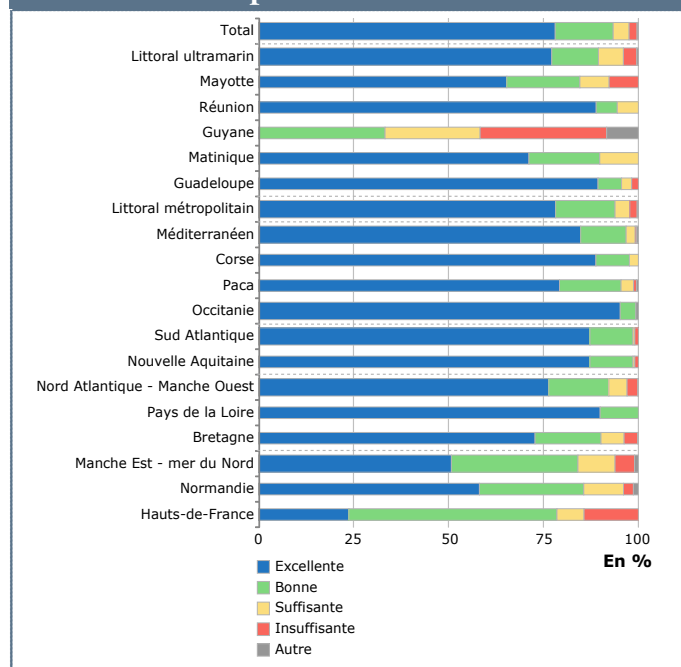
La qualité des eaux littorales est dépendante des activités humaines situées sur l'ensemble du territoire (apport de polluants par les fleuves), dans les territoires proches du rivage (rejets urbains et industriels, lessivage des sols) et en mer (dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages et clapages). C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins mais aussi pour de nombreuses activités économiques. La mise en œuvre de descripteurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau est donc importante. Cette fiche traite en particulier de la qualité des eaux de baignade en mer, en métropole, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

• En métropole

En 2015, 2 055 zones de baignade en mer sont suivies en métropole et dans les cinq départements d'outre-mer, soit un dixième de l'ensemble des zones de baignade en mer en Europe. Les deux tiers des communes littorales ont au moins un site de baignade en mer sur leur territoire.

Près de 8 zones de baignade en mer sur 10 sont d'excellente qualité, 78,1 %. Elles sont 15,3 % à être de bonne qualité et 4,2 % à être de qualité suffisante. Ainsi, 97,6 % des zones de baignade en mer ont au moins une qualité d'eau suffisante. À l'inverse, 2,1 %, soit 43 sites, ont une qualité insuffisante.

Qualité des eaux de baignade en mer en 2015, en métropole et dans les Dom



Aucun point de mesure n'est d'excellente qualité en Guyane. À l'opposé, 95,2 % des points le sont en Occitanie. En métropole, on constate une nette opposition nord / sud. En mer du Nord, Manche et Atlantique Nord, la part des eaux de baignade en mer d'excellente qualité est plus faible que pour le reste du territoire. Elle est par exemple de moins de 25 % dans le Hauts-de-France, et de 72,8 % en Bretagne. Elle est plus élevée au sud : 89,9 % dans les Pays de la Loire, 87,3 % en Nouvelle Aquitaine et près de 85 % en Méditerranée.

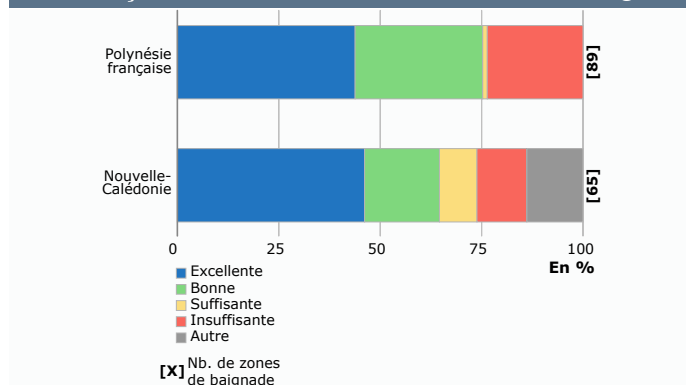
Pour les départements insulaires ultramarins, cette part varie de 65,4 % à Mayotte à 89,4 % en Guadeloupe.

Depuis 2013, année de la prise en compte des nouvelles normes de mesure de la qualité des eaux de baignade, la part des zones de baignade en mer ayant une qualité au moins suffisante a augmenté de 3 points.

• Dans les territoires ultramarins

En Nouvelle-Calédonie, 65 zones de baignade sont suivies en 2015 sur l'ensemble du territoire. Près de la moitié sont d'excellente qualité. Les trois quarts ont une qualité au moins suffisante. Cinq des huit mesures de qualité insuffisante concernent la province Nord et deux les plages de Nouméa.

Qualité des eaux de baignade en mer en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie en 2015



La part des zones de baignade ayant au moins une qualité suffisante est sensiblement la même en Polynésie française, 76,4 %. 89 sites de baignade sont suivis. L'essentiel est localisé dans l'archipel de la Société : 49 sur l'île de Tahiti, 11 sur Moorea, 16 sur l'archipel de Bora Bora et 9 sur l'île de Raiatea. Les 4 autres sites sont dans l'archipel des Australes, plus au sud, sur l'île de Tubuai. Les sites ayant une qualité insuffisante sont pour la plupart situés sur Tahiti.

Méthode

La mesure de la qualité des eaux de baignade a été rendue obligatoire par la directive européenne n°76/160/CEE puis, depuis 2013, par la directive 2006/7/CE. La surveillance porte sur l'ensemble des zones où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elles soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer, et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public. Quatre niveaux de qualité sont définis : 4 classes de qualité sont attribuées aux eaux de baignade : « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les 4 dernières saisons. Cette directive est mise en œuvre en métropole et dans les Dom. Les Autorités publiques de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française utilisent les mêmes protocoles de suivi.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées



Voir la fiche complète



Ministère en charge de la Santé (métropole et Dom), Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (Nouvelle-Calédonie) et Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (Polynésie française).



ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

5.1.4 • QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES PRODUITS DE LA MER EN 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1991

Le milieu littoral est soumis à de multiples sources de contamination. En filtrant l'eau, les coquillages concentrent les micro-organismes présents dans l'eau. Aussi, la présence dans les eaux de bactéries ou virus potentiellement pathogènes pour l'homme peut constituer un risque sanitaire lors de la consommation de coquillages. Le REMI, réseau de contrôle microbiologique des zones de production de coquillages, permet la surveillance sanitaire des zones de production exploitées par les professionnels. Il recherche *Escherichia coli*, bactérie commune du système digestif, comme indicateur de contamination fécale dans les coquillages, afin de prévenir d'éventuels risques lors de leur consommation.

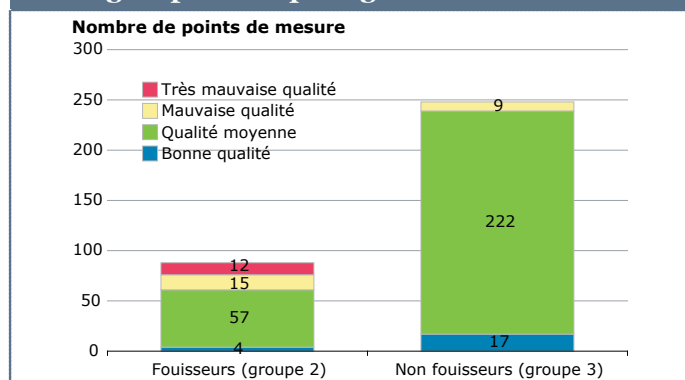
• La situation générale

Pour la période 2010-2012, la qualité microbiologique des points de surveillance des zones conchylicoles est bonne pour 21 points (6 %), moyenne pour 279 points (83 %), mauvaise pour 24 points (7 %) et très mauvaise pour 12 points (4 %).

D'une manière générale, les profils de contamination des points de surveillance des fousseurs (coque, palourde, ...) sont plus dégradés que ceux des non fousseurs (huître, moule).

S'il existe relativement peu de points qui présentent une bonne qualité à la fois pour les bivalves fousseurs (4 %) et pour les bivalves non fousseurs (7 %), la différence porte essentiellement sur les points de qualité mauvaise à très mauvaise. Les bivalves fousseurs en comptent 31 % contre 10 % chez les non fousseurs. La très grande majorité des points présente une qualité moyenne : 63 % pour les fousseurs, et 87 % pour les non fousseurs.

Qualité microbiologique des points REMI par groupe de coquillages en 2010-2012



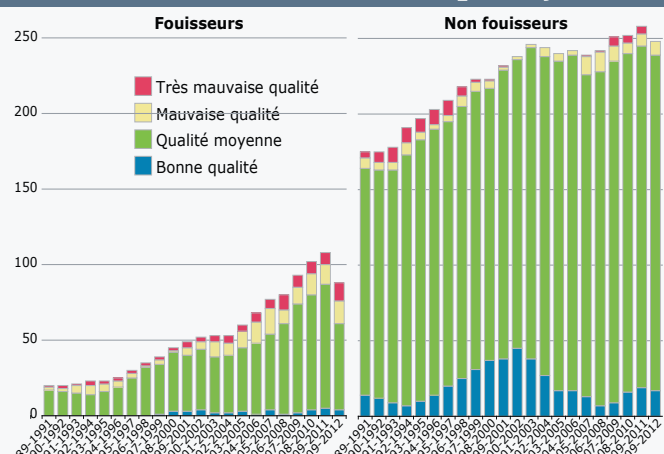
Concernant les coquillages non fousseurs, les trois façades maritimes disposent de points de bonne qualité (2 en Manche - mer du Nord et Méditerranée et 13 en Atlantique). La façade méditerranéenne n'a aucun point de mauvaise ou très mauvaise qualité. Pour les coquillages fousseurs, seule la Bretagne compte des points de bonne qualité. En méditerranée, il y a 7 points présentant une qualité moyenne et 9 points présentant une qualité mauvaise ou très mauvaise, ce qui en fait la façade présentant le profil le plus dégradé pour ce groupe. C'est néanmoins la façade présentant le moins de point de suivi de la qualité des coquillages fousseurs (16 points en Méditerranée, contre 36 en Manche - mer du Nord et en Atlantique).

• Évolution de la qualité microbiologique

La qualité microbiologique des coquillages au cours des 22 dernières années s'est globalement améliorée. Toutefois, l'année la plus favorable en termes de qualité des points a été atteinte en 2002 (données 2000-2002), avec le maximum de points de bonne qualité, et le minimum de point de mauvaise et très mauvaise qualité, voire l'absence de point de très mauvaise qualité pour les coquillages non fousseurs.

Sur la période 2002-2009, le nombre de points de bonne qualité diminue alors que le nombre de points de mauvaise et très mauvaise qualité augmente. Depuis 2010, pour les coquillages non fousseurs, une recrudescence des points de bonne qualité est observée, et les points de très mauvaise qualité réapparaissent entre 2006 et 2011, ne sont pas présents en 2012. Cette amélioration n'est pas perceptible au niveau des coquillages fousseurs, toutefois quelques points de bonne qualité sont rencontrés depuis 2010.

Part des milieux naturels dans l'occupation du sol des communes littorales par façade



De 2003 à 2012, sur les 268 points disposant d'un historique de 10 ans de données, la majorité des points (163) ne présente pas d'évolution significative des niveaux de contamination. Une dégradation est observée sur 74 points, surtout sur les côtes bretonnes et normandes. À l'inverse, une amélioration de la qualité est détectée pour 31 points de mesure, essentiellement concentrés sur la côte atlantique, en Vendée, en Charente-Maritime et dans le bassin d'Arcachon.

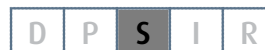
Méthode

La qualité microbiologique des points REMI est déterminée sur la base des résultats de surveillance régulière obtenus au cours des trois dernières années (calendaires) pour chacun des groupes de coquillages suivis. L'interprétation des résultats est faite par rapport aux seuils réglementaires en vigueur. Seuls sont considérés les points disposant d'un nombre de données suffisant sur chaque période de 3 années calendaires considérées.

Une analyse de tendance a été faite sur la période 2003-2012 sur les données de surveillance régulière par un test non paramétrique de Mann-Kendall.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Ifremer

Voir la fiche complète

Ifremer, REMI

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

5.1.5 • IMPACT GLOBAL DES APPORTS EN NUTRIMENTS ET EN MATIÈRE ORGANIQUE : EUTROPHISATION
DU MILIEU MARIN

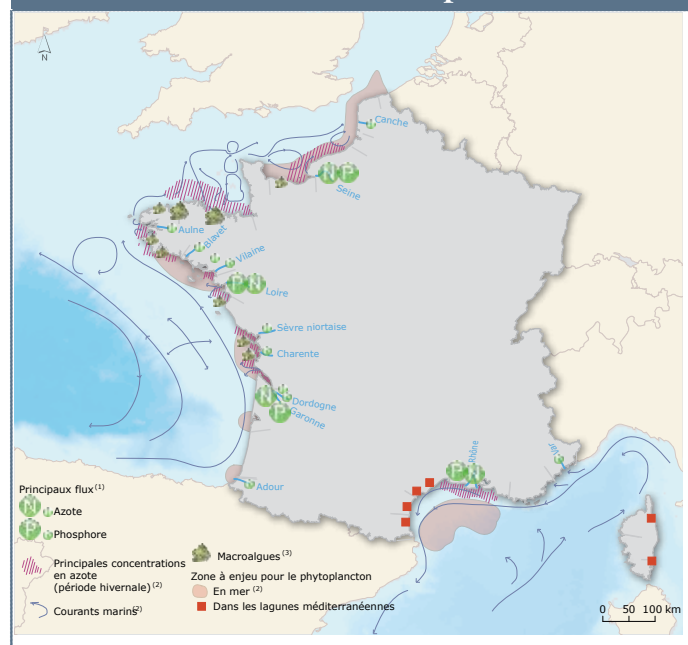
Le milieu marin subit des dysfonctionnements liés, en partie, à des phénomènes d'eutrophisation. Ils entraînent des dégradations et des nuisances importantes : accumulation de macro-algues, poussées intenses de phytoplancton, coloration des eaux, fortes désoxygénations, changements d'espèces, perte de biodiversité, risques sanitaires pour les consommateurs de coquillages. Depuis plus de 30 ans, des segments du littoral français sont touchés par des échouages massifs d'algues vertes. Les phénomènes d'eutrophisation touchent également le domaine plus au large, notamment lors du développement de certaines espèces de micro-algues pouvant colorer les eaux. Cette fiche fait un état des lieux du phénomène d'eutrophisation, à partir des données de plusieurs réseaux de suivi de l'Ifremer.

• La situation générale

Naturellement présents dans les écosystèmes aquatiques, les nutriments (azote, phosphore et silice) sont indispensables au développement de nombreuses communautés algales. Ils proviennent de sources diffuses (interaction directe de l'eau de pluie avec les sols du bassin versant, retombées atmosphériques) ou de sources ponctuelles (rejets des collectivités et de l'industrie). Ce sont les flux en excès d'azote et de phosphore et les déséquilibres entre ces apports qui sont responsables, entre autres, des phénomènes d'eutrophisation qui perturbent l'état des rivières, plans d'eau, estuaires et eaux côtières.

Les phénomènes d'eutrophisation sont très présents sur le littoral métropolitain et l'amélioration de l'état des masses d'eau eutrophisées est très lente en Europe. On estime ainsi que seulement 52 % des masses d'eau continentales et côtières atteindront un Bon État Écologique au regard de l'eutrophisation d'ici 2015.

Synthèse des phénomènes d'eutrophisation dans les eaux marines métropolitaines



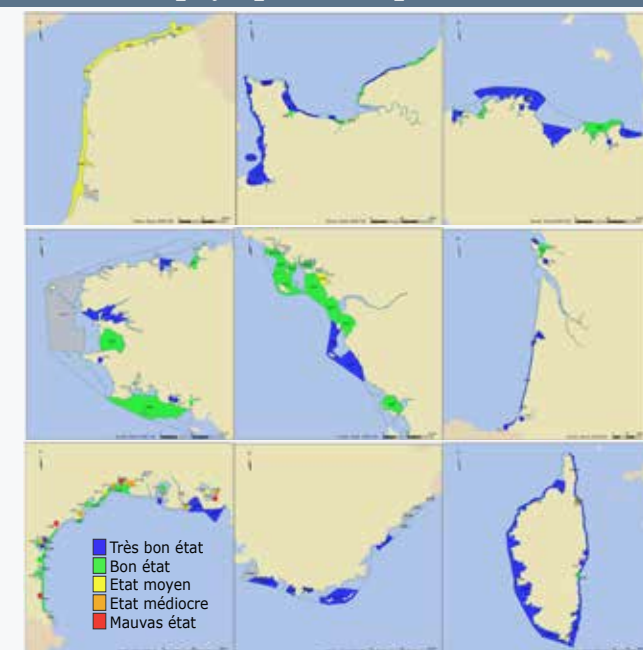
• Détail par sous-région

D'importantes différences géographiques sont observées, les façades maritimes n'étant pas concernées avec la même intensité par les phénomènes d'eutrophisation.

Globalement, en Manche, la plupart des zones côtières présentent des problèmes liés à l'eutrophisation, mais les principaux phénomènes restent limités au voisinage des estuaires (Seine, Somme) et des fonds de baie confinés (Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix). Il faut aussi noter des déséquilibres sur la côte Artois-Picardie pour le phytoplancton.

Sur la façade atlantique, les débuts d'enrichissement sont limités au nord de la Gironde, seules les baies de Douarnenez et de la Vilaine apparaissent en état moyen, en raison de leur confinement naturel tant horizontal que vertical (stratification thermo-haline) et de leur enrichissement lointain (par la Loire) ou proche (par la Vilaine dans sa baie réceptrice).

Évaluation de la directive cadre sur l'eau pour l'indicateur phytoplancton (période 2008-2013)



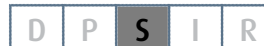
Enfin, en Méditerranée, les problèmes d'eutrophisation sont moins importants et concernent des sites très localisés dans la zone côtière du Languedoc-Roussillon.

Méthode

Cette fiche présente les résultats des suivis opérés pour la Directive Cadre sur l'Eau - DCE. Des éléments de qualité, permettant de définir l'état écologique des masses d'eaux de transition (estuaires, lagunes...) et côtières, ont été définis sur la base de paramètres biologiques, physico-chimiques, chimiques et hydro-morphologiques. Certains participent à l'évaluation de la qualité des masses d'eau au regard de l'eutrophisation : phytoplancton, macroalgues, teneurs en oxygène et en nutriments, invertébrés benthiques. Pour ces paramètres, des indicateurs de qualité ont été retenus. Ils s'interprètent en classes de qualité qui peuvent parfois différer suivant les façades.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Ifremer

Voir la fiche complète

Ifremer - Quadriges, Ceva, Agences de l'eau

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

5.1.6 • PRÉSENCE DE TOXINES D'ALGUES SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2003

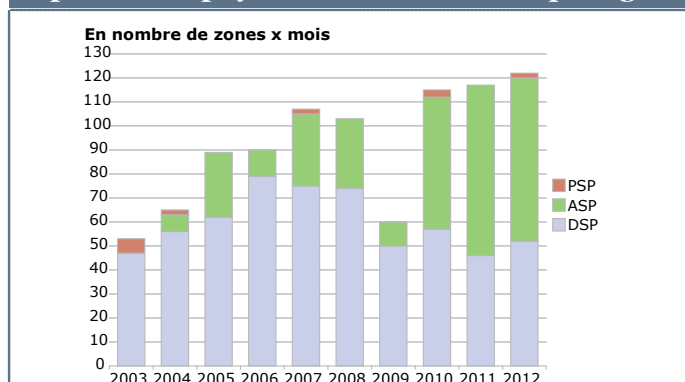
La contamination des produits marins par des toxines produites par certaines espèces de micro-algues (phytoplancton) est devenue un problème de santé publique à l'échelle mondiale. En France, la surveillance des risques liés au phycotoxines (ou toxines d'algues) concerne majoritairement les coquillages se nourrissant principalement de phytoplancton : moules, huîtres, coquilles Saint-Jacques, pétoncles... Cette fiche porte sur l'analyse de la présence de ces toxines classées en trois familles dans les eaux marines métropolitaines depuis une dizaine d'années.

• La situation générale

La surveillance des phycotoxines est assurée sur près de 300 lieux de prélèvements répartis sur l'ensemble du littoral métropolitain. Elle porte sur une grande diversité de coquillages pêchés sur des gisements naturels ou cultivés, selon des méthodes variées.

On constate une tendance à l'augmentation des épisodes de toxicité, toutes familles de toxines confondues, depuis 10 ans, sur le littoral métropolitain. Ceci doit être nuancé par le fait que les coquillages de pêche en gisements profonds, essentiellement les pectinidés (coquilles Saint-Jacques et pétoncles), n'étaient pas surveillés avant 2005. Les épisodes à toxines lipophiles (diarrhéiques - DSP) sont récurrents tous les ans. Ils constituaient jusqu'à récemment la majorité des épisodes toxiques. Les années 2010 à 2012 montrent cependant un schéma différent avec un nombre prépondérant d'épisodes ASP (toxines amnésiantes). Les épisodes PSP (toxines paralysantes) sont, quant à eux, peu nombreux.

Nombre de (zones x mois) concernés par des épisodes de phycotoxicité dans les coquillages

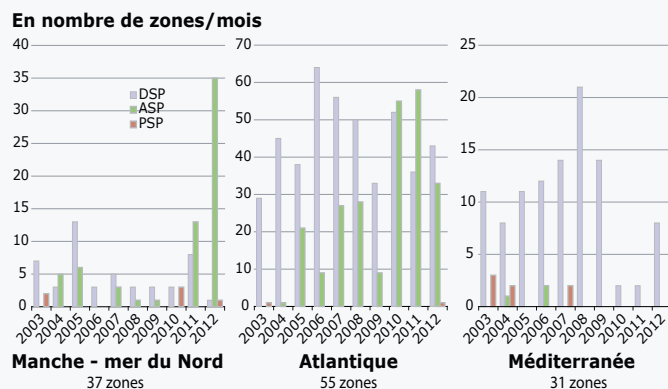


• Analyse par type de toxine

Le genre phytoplanctonique *Dinophysis* est le principal responsable des épisodes de toxicité lipophile (toxines DSP - diarrhéique). Il ne prolifère jamais à de fortes concentrations. Depuis 2003, les épisodes de toxicité lipophile ont été stables d'une année à l'autre en termes de zones et de périodes affectées, avec une diversité importante de coquillages touchés. Certaines régions sont systématiquement ou souvent touchées, comme la Bretagne ouest et sud, le bassin d'Arcachon, l'étang de Salses-Leucate, les étangs palavasiens, et les étangs corses de Diana et Urbino. D'autres régions sont affectées de façon plus épisodique comme la Normandie. C'est aussi le cas du littoral atlantique entre Loire et Gironde. Enfin d'autres régions semblent épargnées. Ceci s'explique soit par l'absence de proliférations de *Dinophysis* (nord de la France, ouest Cotentin et Bretagne nord), soit par l'absence de zones de production conchylicoles comme sur le littoral Est-Méditerranéen.

Sur le littoral métropolitain, les toxines amnésiantes (ASP) sont associées exclusivement au genre *Pseudo-nitzschia*. Depuis 2003, les épisodes de toxicité ASP ont été nombreux en Manche et Atlantique, beaucoup plus rares en Méditerranée. Ceci est essentiellement dû à la prise en compte dans la surveillance depuis 2005 des coquillages de pêche au large, absents ou non exploités en Méditerranée. En effet, les pectinidés, en particulier les coquilles Saint-Jacques, constituent l'essentiel des coquillages touchés par une contamination ASP. Ont été concernés la baie de Seine, la Bretagne ouest, la Bretagne sud et les Pertuis charentais. Les périodes et durées de toxicité sont différentes pour les coquilles Saint-Jacques et les autres coquillages : période hivernale avec une durée potentiellement très longue (plusieurs mois) dans le premier cas, entre mars et mai et durée courte dans le deuxième cas, en relation avec les périodes de développement de *Pseudo-nitzschia*.

Nombre de (zones x mois) concernés par des épisodes de phycotoxicité par façade



Les toxines paralysantes (PSP) sont exclusivement associées au genre *Alexandrium* sur nos côtes. Ces dix dernières années, les épisodes de toxicité ont été plus rares qu'au cours de la décennie précédente. Les zones touchées par au moins un épisode toxique PSP sont la Rance, la rivière de Morlaix, les Abers, la rade de Brest, le bassin d'Arcachon, les étangs de Salses-Leucate et l'étang de Thau.

Méthode

La surveillance des phycotoxines est réglementée au niveau européen avec le « Paquet Hygiène », dont le Règlement (CE) N°853/2004. Les méthodes utilisées sont les méthodes officielles d'analyse prévues par le règlement (CE) n°2074/2005. Les troubles occasionnés varient en fonction de la famille de toxines mais aussi en fonction de la sensibilité individuelle et de la dose ingérée :

- Toxines lipophiles, dont toxines à effets diarrhéiques (DSP) : symptômes similaires à ceux d'une intoxication diarrhéique.
- Toxines paralysantes (PSP) : atteintes neurologiques pouvant être mortelles, avec des symptômes variés dont fourmillements des extrémités et nausées (intoxication bénigne), engourdissement, troubles de la parole et difficultés respiratoires (intoxication modérée), paralysie respiratoire pouvant conduire rapidement au décès en cas d'intoxication sévère
- Toxines amnésiantes (ASP) : symptômes gastro-intestinaux et neurologiques : nausées, vomissements, diarrhées puis maux de tête, troubles de la mémoire dans les 48 heures, éventuellement convulsions, et coma suivi de décès dans les cas les plus graves.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Ifremer



Voir la fiche complète



Ifremer-Quadrige2-REPHY

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

5.1.9 • ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU LITTORALES

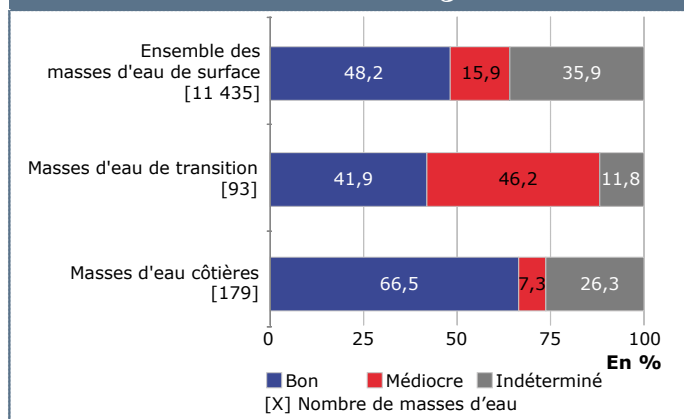
La qualité des eaux littorales est dépendante des activités humaines situées sur l'ensemble du territoire (apport de polluants par les fleuves), dans les territoires proches du rivage (rejets urbains et industriels, lessivage des sols) et en mer (dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages et clapages). C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins mais aussi pour de nombreuses activités économiques. La mise en œuvre de descripteurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau est donc importante. Cette fiche traite en particulier de l'état chimique des masses d'eau de transition (lagunes et estuaires) et côtières (eaux marines situées entre la ligne de base et une distance d'un mille marin) définie dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

• État de santé de la mer

La directive cadre sur l'eau définit deux types de masses d'eau littorales : les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition. Les masses d'eau côtières sont les eaux marines situées entre la ligne de base (laisse de basse mer pour les secteurs peu découpés) et une distance d'un mille marin. Les masses d'eau de transition correspondent grossièrement aux estuaires et aux lagunes de Méditerranée, entre eaux douces et eaux salées.

Deux masses d'eau côtières sur trois sont dans un bon état ou un bon potentiel chimique. C'est 25 points de plus que pour les masses d'eau de transition, pour lesquelles moins d'une masse d'eau sur deux est dans ce cas, 41,9 %. La moyenne pour l'ensemble des masses d'eau de surface est de 48,2 %.

État ou potentiel chimique des masses d'eau de surface en 2013



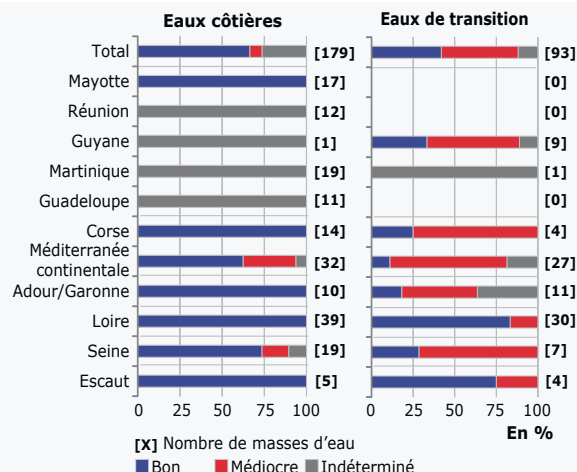
A l'opposé, seulement 7,3 % des masses d'eau côtières sont dans un état ou potentiel chimique médiocre. Près de la moitié des masses d'eau de transition sont dans ce cas, 46,2 %. C'est 6 fois plus que pour les eaux côtières. La moyenne pour l'ensemble des eaux de surface est de 15,9 %.

• État des masses d'eau par district

Lorsque l'état de la masse d'eau est connu, la part des eaux côtières dans un bon état ou un bon potentiel chimique est toujours supérieure à celle des eaux dans un état médiocre. Toutes les eaux côtières des districts de l'Escaut, de la Loire, d'Adour-Garonne, de Corse et de Mayotte, soit une part importante des côtes françaises, sont dans un bon état. Au total, 13 masses d'eau côtières sont en état médiocre, 3 dans le district de la Seine et 10 en Méditerranée continentale.

La situation des masses d'eau de transition est moins bonne que celle des masses d'eau côtières pour tous les districts. Au total, 43 masses d'eau de transition sont dans un état chimique médiocre. Les quatre grands estuaires de métropole, Seine, Loire, Gironde et Rhône, sont dans un état chimique médiocre. Cela concerne également de nombreuses lagunes méditerranéennes, 19 masses d'eau sur le continent et 3 en Corse.

État ou potentiel chimique des masses d'eau littorales par district en 2013



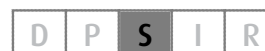
Méthode

La directive cadre sur l'eau, DCE, impose des objectifs de qualité pour les eaux de surface et souterraines à chacun des états membres. Le bon état chimique se définit comme le retour à une situation de référence naturelle à atteindre d'ici 2015, 2021 ou au plus tard 2027.

Des évaluations de l'état des eaux sont réalisées régulièrement par les agences et offices de l'Eau en outre-mer. La dernière a été menée lors de la révision de l'état des lieux en 2013. L'état chimique est mesuré sur 3 classes, de "bon" à "médiocre" ou "indéterminé". 41 polluants sont suivis, des pesticides, des polluants industriels et des métaux lourds.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques.



Voir la fiche complète



Agences et offices de l'Eau, Onema, MEEM, état des lieux 2013

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

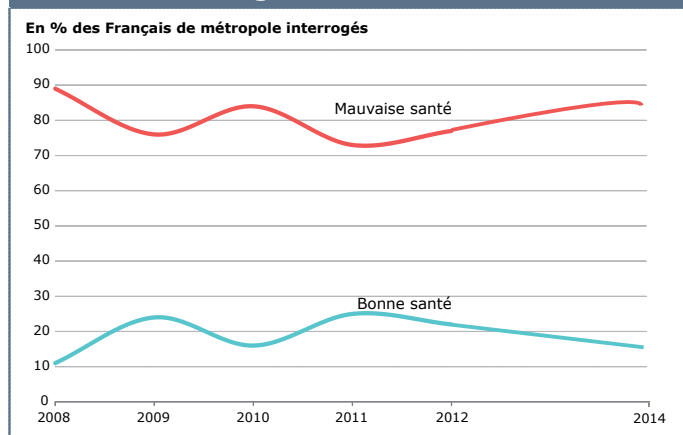
5.1.10 • LES FRANÇAIS ET LA MER : PERCEPTIONS SUR L'ÉTAT DU MILIEU MARIN ET SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES

La France est le second espace maritime au monde avec plus de dix millions de km² et des côtes donnant sur les quatre grands océans. Les Français ont donc un attachement particulier pour la mer, tant du point de vue environnemental qu'économique, et une opinion sur son état de santé. En 2009, à l'occasion du Grenelle de la mer, l'Agence des aires marines protégées a lancé un programme pluriannuel destiné à évaluer la perception et l'attachement des Français à la mer sur la base d'enquêtes. Cette fiche présente une synthèse des résultats sur 6 années.

• État de santé de la mer

En 2014, pour seulement un Français de métropole sur six interrogés, les mers et les océans du globe sont en bonne santé, ce qui dénote un niveau de préoccupation important. Cette proportion est plus importante en outre-mer, 30 à 35 %.

Diriez-vous qu'aujourd'hui les océans et les mers du globe sont en ... ?



D'une manière générale, les habitants du bord de mer (populations ultra-marines et des départements littoraux métropolitains) sont moins pessimistes (20 % des métropolitains des départements littoraux vs 14 % pour les autres).

• Menaces pesant sur le milieu marin

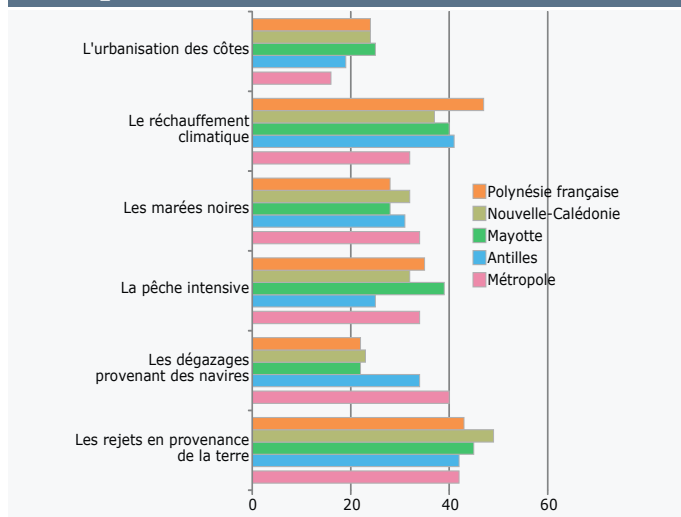
La perception du public sur les principales menaces pesant sur le milieu marin varie entre territoires et dans le temps, sous l'influence des événements médiatiques et du contexte local.

En 2014, si les rejets en provenance de la terre représentent la principale menace pour au moins 40 % des populations interrogées, la deuxième cause de dégradation du milieu marin diffère selon les territoires sondés. En outre-mer, c'est le changement climatique qui arrive en deuxième position (voire en première en Polynésie française), alors qu'en métropole, ce sont les dégazages sauvages. La pêche intensive vient ensuite, devant les marées noires et l'urbanisation des côtes (plus souvent identifiée comme menace en outre-mer, par 19 % à 25 % des populations sondées, contre 16 % en métropole).

On peut également noter la proportion plus élevée des habitants de Mayotte identifiant la pêche intensive parmi les principales menaces pesant sur l'environnement marin (39 %) par rapport aux autres populations sondées (34 % des habitants de métropole, 25 % des Antillais).

Les menaces identifiées par la population fluctuent également dans le temps. Ainsi, en 2010, l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon au large de la Floride (avril 2010) plaçait les marées noires comme la principale menace pour la mer chez la plupart des Français cette année-là ; cette part ayant nettement diminué depuis.

Selon vous, quelles sont les principales menaces pesant sur le milieu marin en 2014 ?



Méthode

Le programme d'étude « les Français et la mer » repose sur des enquêtes menées par l'institut de sondage Ifop de 1999 à 2010 et en 2014, et par la société LH2 en 2011 et 2012, auprès d'un échantillon représentatif de la population. Les Français d'outre-mer ont été interrogés en 2010 et 2014. Dans cette fiche sont traitées les questions se rapportant à la perception et au jugement du public sur l'état du milieu marin et les menaces qui pèsent sur lui. L'étude porte, par ailleurs, sur l'exploitation des ressources du domaine maritime au sein de différents secteurs d'activités.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées

Voir la fiche complète

Sondages IFOP en 2006, 2009, 2010, 2014 ; sondage LH2 en 2012.

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

5.2.1 • MILIEUX NATURELS DES COMMUNES LITTORALES EN 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006

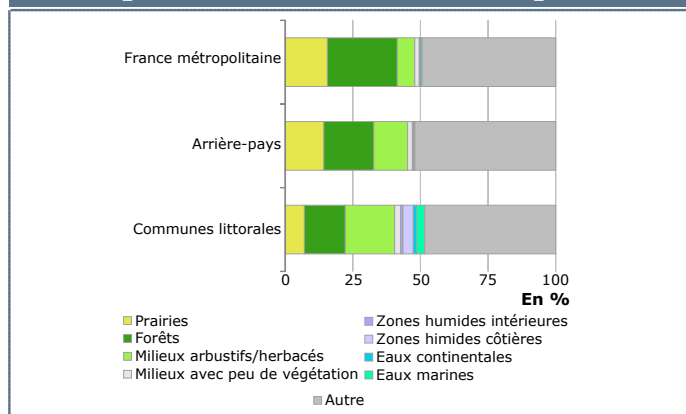
Les milieux naturels sont importants sur le littoral, à l'interface entre la terre et la mer. Ils représentent de vastes surfaces et accueillent une flore et une faune diversifiées. Ces espaces et espèces sont menacés par les activités humaines. Les territoires artificialisés y couvrent des surfaces de plus en plus importantes et la densité de la population ne cesse d'y croître. Les milieux naturels régressent et se retrouvent parfois cloisonnés. Cette fiche présente la part des différents types d'espaces naturels dans l'occupation du sol des communes littorales métropolitaines et son évolution récente.

• La situation générale

Les espaces naturels étudiés dans cette fiche couvrent **52 % de la surface des communes littorales métropolitaines**. C'est proche de la moyenne hexagonale évaluée à 51 % et de celle des communes de l'arrière-pays littoral, 48 %. La répartition des types de milieux naturels dans les communes littorales est par contre différente de la moyenne hexagonale. Hors prairies, les milieux ouverts représentent 20 % de la superficie des communes littorales. C'est 2,5 fois plus que la moyenne métropolitaine. De même, les zones humides et surfaces en eau y sont très importantes alors que les prairies et les forêts sont proportionnellement environ deux fois moins nombreuses que sur l'ensemble du territoire.

Les communes littorales ne représentant que 4 % du territoire métropolitain, elles concentrent plus de **11 % des surfaces métropolitaines des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée** (landes, maquis, garrigue), 20 % des zones humides intérieures, 8 % des eaux continentales et, naturellement, 97 % des zones humides côtières.

Part des différents milieux naturels dans l'occupation du sol en France métropolitaine



• Analyse par façade

La part des espaces naturels dans l'occupation du sol est plus forte pour les littoraux du sud de la France. Elle est faible en Manche Est - mer du Nord (37,2 %) et surtout en Nord Atlantique - Manche Ouest (23,8 %). Elle est plus forte en Sud Atlantique (75,0 %) et en Méditerranée, 64,6 %.

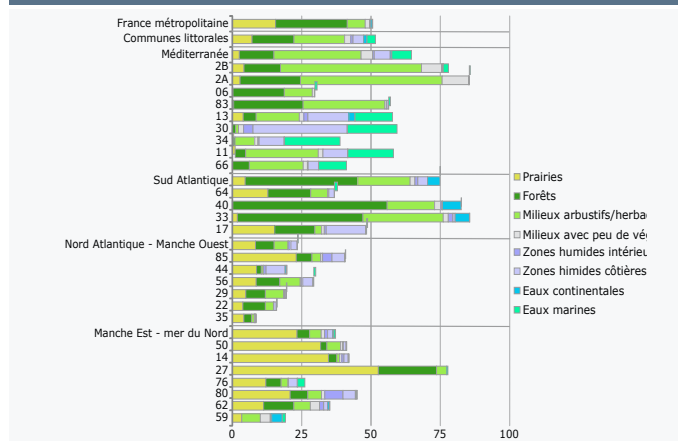
Les prairies dominent de la Somme à l'Ille-et-Vilaine, mais également en Centre-Atlantique (Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime). Elles sont aux côtés de forêts en Seine-Maritime, dans l'Eure et l'Ille-et-Vilaine et de zones humides dans la Somme et en Centre-Atlantique.

Les littoraux du Pas-de-Calais, de Bretagne et des Pyrénées-Atlantiques sont marqués par la présence conjointe de prairies, de forêts et de milieux arbustifs/herbacés (landes).

Les littoraux de Gironde, des Landes, du Var et des Alpes-Maritimes sont marqués par la forte présence de forêts et de milieux arbustifs.

Les milieux arbustifs/herbacés dominent en Corse (aux côtés de forêts) et dans le Roussillon, aux côtés de zones humides côtières et de lagunes. Enfin, les zones humides côtières et lagunes dominent dans le Gard, l'Hérault et les Bouches-du-Rhône. Les milieux arbustifs/herbacés étant non négligeables pour ces deux dernières façades.

Part des milieux naturels dans l'occupation du sol des communes littorales par façade



• Évolution des milieux naturels

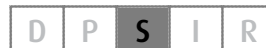
Entre 2006 et 2012, le bilan des pertes et gains de milieux naturels dans les communes littorales est négatif, avec une régression estimée à 3 700 ha, soit 0,3 % des surfaces en milieux naturels. Un peu plus de 3 000 ha ont été artificialisés, surtout au sud du littoral atlantique et en Méditerranée. C'est de loin le premier facteur de disparition de ces milieux, devant la progression des surfaces agricoles.

Méthode

La fiche porte sur la part dans l'occupation du sol des forêts, espaces naturels ouverts, dont les prairies, les zones humides et les surfaces en eau dans les 885 communes littorales maritimes de métropole au sens de la loi « Littoral ». Elle est basée sur les bases CORINE Land Cover de 2006 et 2012 mises en oeuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

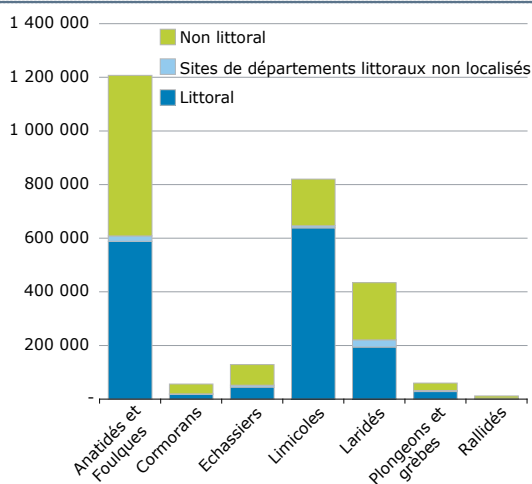
5.2.2 • POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU HIVERNANTS SUR LE LITTORAL (PÉRIODE 2007 - 2012)

Les milieux naturels sont importants sur le littoral, à l'interface entre la terre et la mer. Ils représentent de vastes surfaces et accueillent une flore et une faune diversifiée. Dans ce contexte, les oiseaux d'eau, en hivernage, en migration ou en reproduction, tiennent une place essentielle. Le littoral représente un lieu de vie important pour de nombreuses espèces, certaines y étant inféodées comme plusieurs espèces de bécasseaux, l'Huitrier-Pie, les bernaches ou la Sterne caugek. Ils y bénéficient de vastes espaces préservés, baies, estuaires et lagunes, où ils peuvent s'alimenter et se réunir à marée haute. Cette fiche traite spécifiquement des oiseaux d'eau hivernants.

• La situation générale

La France a une position centrale sur l'axe de migration Est-Atlantique. Elle abrite la 3^{ème} population d'oiseaux d'eau hivernant en Europe, derrière les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Chaque année, en moyenne, 1,5 millions d'oiseaux d'eau sont comptabilisés sur le littoral. Cela représente plus d'un hivernant sur deux (56 %) dénombrés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le littoral et ses nombreuses zones humides - marais, vasières, prés salés, lagunes et étangs - joue donc un rôle majeur pour l'hivernage des oiseaux d'eau.

Oiseaux d'eau comptabilisés par groupe, moyenne pour la période 2007-2012



Note : pour les laridés, les comptages du programme Wetlands sont incomplets et ne reflètent pas réellement les effectifs hivernants.

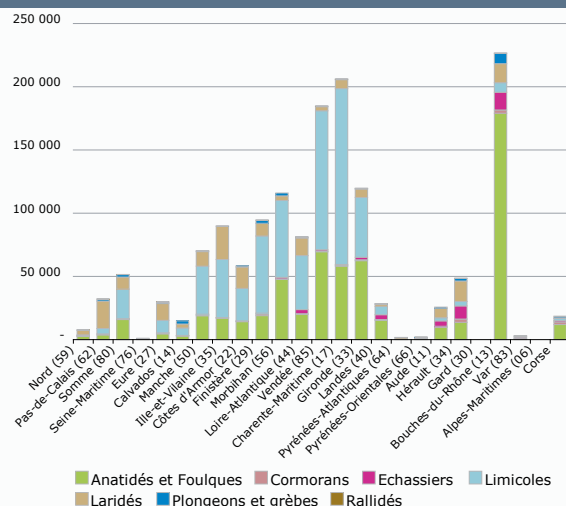
Les groupes d'oiseaux d'eau les plus nombreux sur le littoral sont les limicoles, les anatidés et foulques et les laridés. Notons que pour les laridés, les comptages réalisés dans le cadre de ce programme sont incomplets. Un inventaire dédié à ce groupe réalisé l'hiver 2011-2012 indique des effectifs de 818 500 individus, ce qui en ferait le 1^{er} groupe d'oiseaux hivernant sur ce territoire. Plus de 630 000 limicoles sont dénombrés, en moyenne, chaque année sur le littoral, soit près de 78 % de la population métropolitaine. Certaines espèces sont inféodées au littoral comme la Barge à queue noire ou le Bécasseau sanderling. Cette proportion est de 49 % pour les anatidés et les foulques, 47 % pour les plongeurs et les grèbes et 35 % pour les échassiers. Cette part n'est que de 32 % pour les cormorans qui affectionnent les étangs d'eau douce et les rivières de plaine et de 19 % pour les rallidés.

• Analyse par façade

Les oiseaux d'eau ne se répartissent pas de manière homogène sur nos côtes. Le climat, l'importance des surfaces de zones humides et leur diversité ont un impact sur leur répartition.

Les plus fortes concentrations se situent dans les Bouches-du-Rhône (Camargue) et sur la façade atlantique, de la Vendée à la Gironde. Les départements bretons, de la Manche et de Picardie sont concernés par des effectifs globalement inférieurs de moitié. Les populations sont nettement plus faibles sur les autres façades littorales et notamment dans le Languedoc-Roussillon où les populations d'oiseaux hivernants semblent avoir récemment diminué, principalement en raison de la chute des populations de rallidés et de laridés.

Répartition par façade littorale départementale des oiseaux d'eau hivernants, moyenne pour la période 2000 - 2005



Dans le détail, huit des dix premiers sites métropolitains d'hivernage des oiseaux d'eau sont situés sur le littoral (effectifs moyens sur la période 2007-2012). Parmi les principaux, on peut citer la Camargue (181 000 oiseaux), la baie de l'Aiguillon et la Pointe d'Arcay (102 000), le bassin d'Arcachon (101 000), la baie du Mont-Saint-Michel (88 000) ou la Réserve Naturelle de Moëze, entre Oléron et le continent (85 000).

Méthode

Tous les ans, depuis de nombreuses années, le recensement des oiseaux d'eau hivernants est réalisé mi-janvier. Ces comptages sont coordonnés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux sous l'égide de Wetlands International. Environ 1 500 sites sont suivis et regroupés en 400 sites fonctionnels, ensembles de sites cohérents comme un groupe d'étangs ou un réseau de lagunes. Dans cette fiche, ont été pris en compte les quelques sites en mer et les sites littoraux, dont tout ou partie du périmètre est situé à moins de 10 km de la mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)



ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

5.2.4 • RÉPARTITION DES HABITATS NATURELS CÔTIERS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN 2004

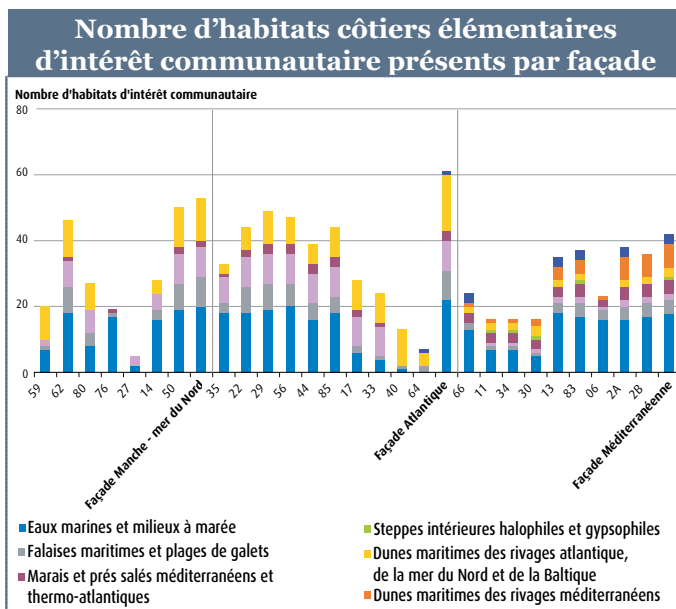
Les milieux naturels sont importants sur le littoral. Ils représentent des surfaces conséquentes et accueillent une flore et une faune diversifiées. Certains habitats sont spécifiques ou particulièrement présents sur les côtes, comme les groupements végétaux des dunes, les lagunes, les estuaires ou les pelouses des corniches rocheuses. Ceux en danger ou ayant une aire de répartition réduite sur le territoire européen ont été listés dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore. Ils ont fait l'objet de cahiers d'habitats permettant de connaître leur aire de distribution. Cette fiche présente la répartition des ces habitats le long des côtes métropolitaines.

• Analyse détaillée

La répartition des habitats côtiers élémentaires d'intérêt communautaire n'est pas homogène. Elle varie en fonction de la diversité des côtes, du climat, des fonds sous-marins mais aussi du niveau d'artificialisation des rivages.

La façade atlantique propose la plus grande diversité d'habitats : 61 habitats côtiers sur les 105 recensés sur nos côtes y sont présents contre 53 sur la façade Manche – mer du Nord et 42 sur le pourtour méditerranéen.

Les habitats côtiers élémentaires sont les plus abondants sur les côtes du Pas-de-Calais, du littoral du département de la Manche à celui de la Vendée, dans les Bouches-du-Rhône, le Var et en Corse. La diversité maximale est recensée sur le littoral de la Manche avec 50 habitats élémentaires différents.



On note d'assez nettes oppositions concernant :

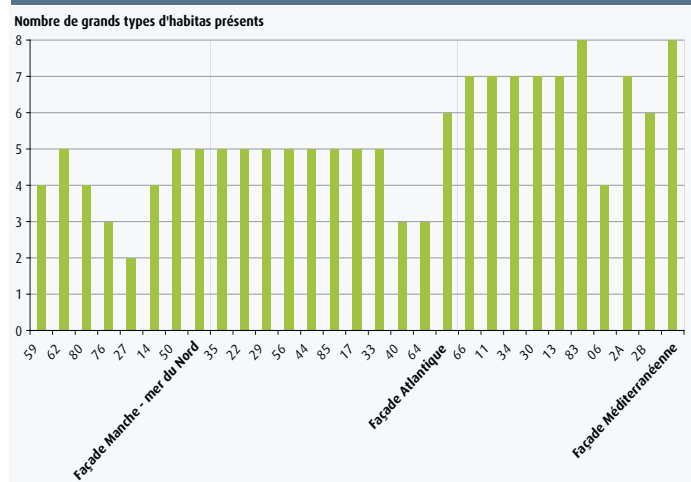
- la façade atlantique, où la diversité des habitats élémentaires est plus importante au nord de l'estuaire de la Gironde qu'au sud ;
- la façade méditerranéenne, où la diversité en habitats est moins grande à l'ouest de la Camargue qu'à l'est ;
- Les départements où alternent côtes basses rocheuses, dunes, falaises, estuaires, vasières et marais qui ont la plus grande diversité d'habitats élémentaires (Manche, Pas-de-Calais, Finistère...) et les départements qui ont des littoraux plus homogènes et une moins grande diversité d'habitats comme la Seine-Maritime, les Landes ou l'Hérault.

• Les grands types d'habitats

En tenant compte uniquement du niveau de présence des 8 grands types d'habitats et non des 105 habitats élémentaires, les façades littorales départementales méditerranéennes apparaissent les plus riches. On y dénombre généralement 7 grands types d'habitats voire les 8 sur le littoral du Var, la moyenne sur les façades Manche – mer du Nord et Atlantique étant de 5. Ce constat oppose les façades Manche – mer du Nord / Atlantique et Méditerranéenne. Point chaud de la biodiversité, le pourtour méditerranéen montre de nom-

breuses spécificités avec des grands types d'habitats qui ne sont présents que là aux côtés de types d'habitats dont la répartition géographique est plus vaste : dunes des rivages méditerranéens, steppes. A l'inverse, sur les façades Manche – mer du Nord et Atlantique, les grands types d'habitats sont moins nombreux mais les habitats élémentaires sont plus diversifiés du fait d'un linéaire côtier très important et varié.

Nombre de grands types d'habitats présents par façade

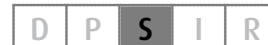


Méthode

Les habitats pris en compte sont les habitats d'intérêt communautaire listés dans la Directive Habitats-Faune-Flore, limités aux habitats côtiers. Divisés en habitats élémentaires, ils ont fait l'objet de cahiers d'habitats permettant de les caractériser et de les localiser sur le trait de côte. Les habitats côtiers sont marins ou terrestres et liés à la présence de la mer. Ces habitats élémentaires d'intérêt communautaire sont au nombre de 105. Ils sont répartis en trois catégories suivant la nomenclature CORINE Biotope, elles-mêmes déclinées en 8 grands types d'habitats dans cette fiche.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Cahiers d'habitats côtiers, 2004

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

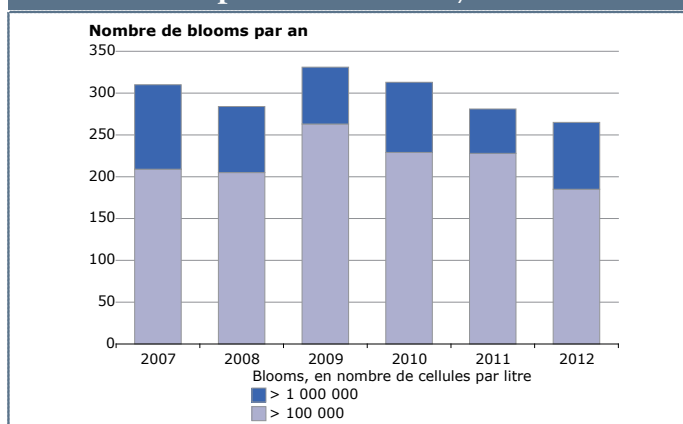
5.2.5 • LE PHYTOPLANCTON DANS LES EAUX LITTORALES MÉTROPOLITAINES DE 2007 À 2012

Le phytoplancton représente environ 50 % de la production primaire à l'échelle mondiale. Il est à la base des chaînes alimentaires en domaine marin. On dénombre jusqu'à plusieurs millions de cellules d'une même espèce par litre d'eau, ces proliférations (blooms) ayant souvent lieu dans le panache des fleuves ou dans les lagunes de Méditerranée, où les conditions sont optimales. Ces blooms peuvent avoir des impacts plus ou moins importants sur le milieu naturel ou l'homme (coloration des eaux, modification des écosystèmes, asphyxie de la zone concernée, intoxication alimentaire...). Il est donc intéressant de connaître le phytoplancton marin, la répartition de ses blooms et des taxons dominants.

• La situation générale

On recense, en moyenne, 300 blooms par an (cumul annuel des occurrences mensuelles des blooms) ces six dernières années, sans que l'on puisse déterminer de tendance d'évolution de leur nombre sur cette période. Les efflorescences avec une concentration cellulaire supérieure à un million de cellules par litre représentent un quart du total, en moyenne, sur la période étudiée.

Nombre de blooms par an dans les eaux littorales métropolitaines de 2007 à 2012



Pour chacune des façades, le nombre de blooms est assez variable d'une année à l'autre. Il reste cependant dans les mêmes ordres de grandeur, sans tendance lisible à cette échelle temporelle.

La diminution apparente du nombre de blooms depuis 2009 sur la façade Manche - mer du Nord est très probablement liée au nombre important de blooms recensés en 2009 et 2010. Dans la mesure où l'effort d'échantillonnage n'est pas identique d'une façade à l'autre, on ne peut pas comparer les résultats entre façades.

• Détail par façade maritime et groupe phytoplanctonique

Les diatomées (Bacillariophyta) sont responsables des trois quarts des blooms recensés sur le littoral métropolitain de 2007 à 2012. Les espèces dinoflagellés (Dinophyceae) et les espèces des autres groupes se partagent la deuxième position selon la façade et selon le mois pris en compte.

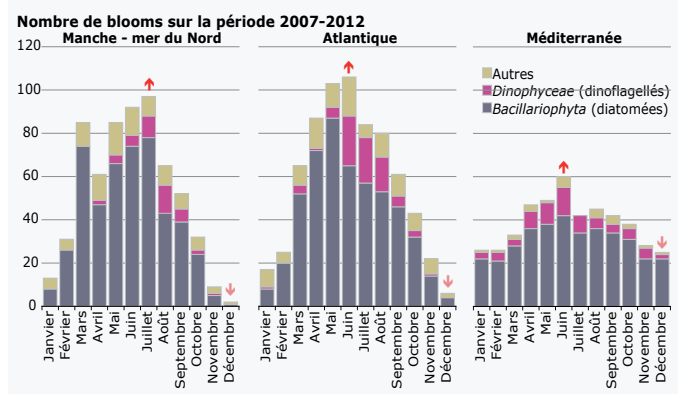
Les abondances maximales de blooms sont observées en fin de printemps sur les trois façades. Ces proliférations sont surtout dues à des diatomées. Ces espèces ont un squelette externe siliceux et n'ont pas de flagelles. Elles profitent des apports importants de nutriments, en sortie d'hiver, dont ces espèces sont très dépendantes.

Grâce à leurs flagelles, les dinoflagellés sont plus mobiles dans la colonne d'eau. Ces espèces profitent d'une quantité plus limitée de nutriments qui ont été, en grande partie, consommés au printemps par les diatomées. Les blooms à dinoflagellés sont donc plus souvent observés en été.

En automne, on peut observer le maintien de blooms, en nombre généralement moins important qu'au printemps, avec de nouveaux apports en nutriments suite aux pluies automnales.

Enfin la période hivernale est une période de moindre abondance. Quelle que soit la façade étudiée, le mois où le nombre de blooms est le plus faible est le mois de décembre.

Nombre de blooms par mois (total 2007-2012) par façade et groupe d'espèces



La saisonnalité est nettement moins marquée en Méditerranée. Le rapport entre le nombre maximal de blooms par mois et le nombre minimal y est de 2,5. Il est proche de 50 en Manche - mer du Nord et de près de 18 en Atlantique.

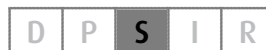
Méthode

Toutes les espèces de phytoplancton reconnaissables au microscope optique sont identifiées et dénombrées, en cellules par litre, de façon régulière, toute l'année au moins une fois par mois, sur environ 50 sites de prélèvement répartis sur tout le littoral dans le cadre du réseau national REPHY (Réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et des Phycotoxines) mené par l'Ifremer et de réseaux régionaux : SRN (Artois-Picardie et RHLN (Normandie)).

Ce dispositif est complété sur environ 90 sites supplémentaires, par des observations également faites de façon régulière (toute l'année, au moins une fois par mois), sur une sélection d'espèces considérées comme cruciales, c'est à dire celles qui prolifèrent au moment de l'observation et celles qui sont susceptibles de produire des toxines s'accumulant dans les coquillages.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Ifremer



Voir la fiche complète

Ifremer-Quadriges²-REPHY, SRN et RHLN

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

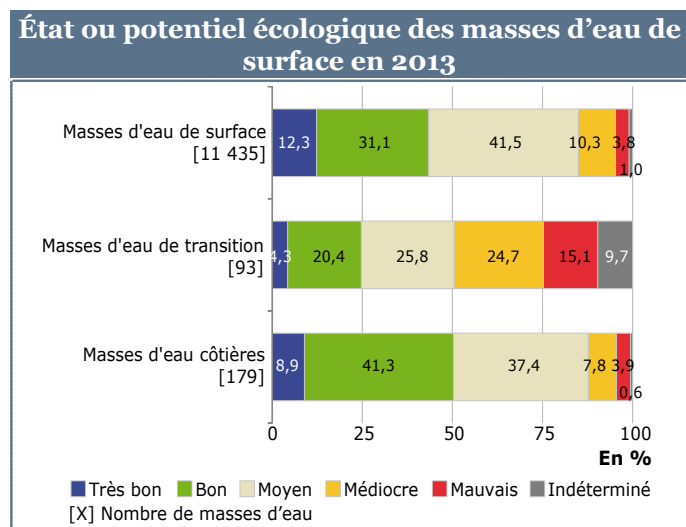
5.2.11 • ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU LITTORALES

La qualité des eaux littorales est dépendante des activités humaines situées sur l'ensemble du territoire (apport de polluants par les fleuves), dans les territoires proches du rivage (rejets urbains et industriels, lessivage des sols) et en mer (dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages et clapages). C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins mais aussi pour de nombreuses activités économiques. La mise en œuvre de descripteurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau est donc importante. Cette fiche traite en particulier de l'état biologique des masses d'eau de transition (lagunes et estuaires) et côtières (eaux marines situées entre la ligne de base et une distance d'un mille marin) définie dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

• État général des masses d'eau littorales

La directive cadre sur l'eau définit deux types de masses d'eau littorales : les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition. Les masses d'eau côtières sont les eaux marines situées entre la ligne de base (lisse de basse mer pour les secteurs peu découpés) et une distance d'un mille marin. Les masses d'eau de transition correspondent grossièrement aux estuaires et aux lagunes de Méditerranée, entre eaux douces et eaux salées.

La moitié des 179 masses d'eau côtières ont un bon ou un très bon état/potentiel écologique. Cela concerne seulement 25 % des 93 masses d'eau de transition, cette part étant de 43,5 % pour l'ensemble des masses d'eau de surface de France (rivières, lacs et étangs, littoral).



A contrario, seulement 12 % des masses d'eau côtière ont un état/potentiel écologique médiocre ou mauvais. Les masses d'eau de transition sont 40 % dans cette situation, soit 3,5 fois plus que pour les masses d'eau côtières.

• État des masses d'eau par district

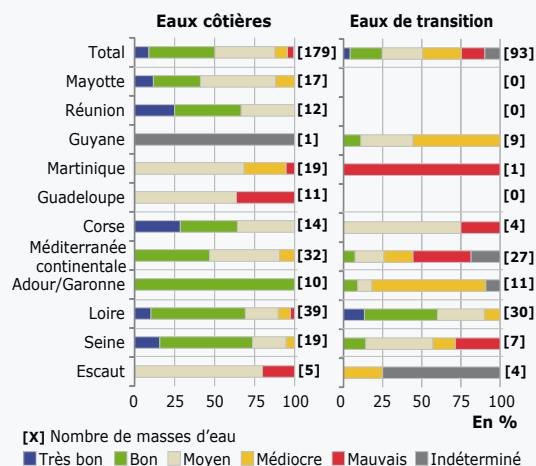
Dans les districts hydrographiques métropolitains, la part des eaux côtières dans un bon ou un très bon état ou potentiel écologique est généralement supérieure à celle des eaux dans un état médiocre ou mauvais.

Elle est forte en Adour-Garonne et pour les districts de la Seine, de la Loire, de la Réunion et de la Corse. Elle est plus faible en Méditerranée continentale et à Mayotte. Par ailleurs, aucune masse d'eau côtière n'est dans un bon ou un très bon état écologique dans les districts de l'Escaut, de la Guadeloupe et de la Martinique.

Au total, 7 masses d'eau côtières sont en mauvais état. Elles sont situées autour de cap Gris Nez dans le Pas-de-Calais, dans la baie de Lannion, en Guadeloupe (4 masses d'eau) et au sud de la Martinique.

Concernant les eaux de transition, la situation des masses d'eau est moins bonne que celle des masses d'eau côtières pour tous les districts. Excepté pour le district de la Loire, la part des masses d'eau de transition dans un état écologique médiocre ou mauvais est supérieure à celle des masses d'eau en bon ou très bon état.

État ou potentiel écologique des masses d'eau littorales par district en 2013



L'essentiel des masses d'eau de transition déclassées sont des lagunes méditerranéennes, 11 sur 14. Elles sont principalement situées sur les côtes du Roussillon et du Languedoc, mais également en Camargue et aux environs de Bastia, en Haute-Corse. On recense également l'estuaire amont de la Seine et les étangs des Salines au sud de la Martinique.

Méthode

La directive cadre sur l'eau, DCE, impose des objectifs de qualité pour les eaux de surface et souterraines à chacun des états membres. Le bon état écologique se définit comme le retour à une situation de référence naturelle à atteindre d'ici 2015, 2021 ou au plus tard 2027.

Des évaluations de l'état des eaux sont réalisées régulièrement par les agences et offices de l'Eau en outre-mer. La dernière a été menée lors de la révision de l'état des lieux en 2013. L'état écologique est mesuré sur 6 classes, de "très bon" à "mauvais" ou "indéterminé". Tous les compartiments sont pris en compte : eau, faune, flore, habitats.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques.

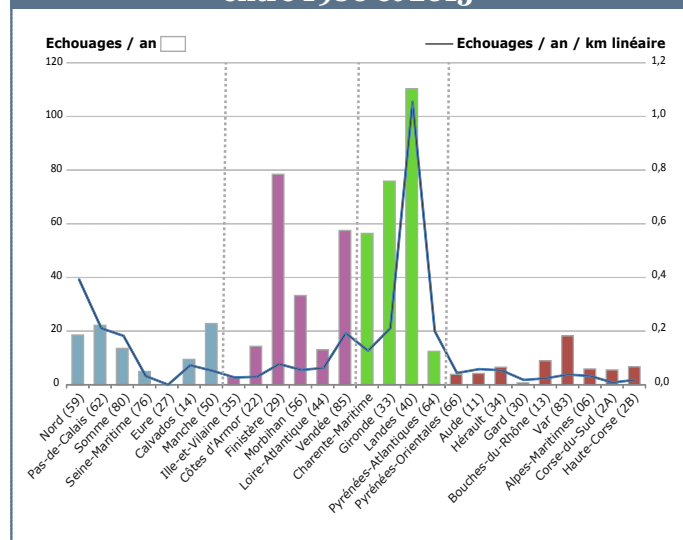
Voir la fiche complète

Agences et offices de l'Eau, Onema, MEEM, état des lieux 2013

5.2.13 • LES ÉCHOUAGES DES MAMMIFÈRES MARINS EN FRANCE

• La situation en métropole

Échouages par façade littorale métropolitaine entre 1980 et 2015



- **La situation en outre-mer**

Avec 472 individus recensés de 1990 à 2015, le nombre d'échouages reste relativement faible par rapport à la longueur du littoral concerné. La moyenne annuelle des échouages pour la période 1990-1999 s'élève à moins de 8 individus et à environ 30 pour la période 2010-2015. Avec 42 échouages, l'année 2014 reste celle où le plus grand nombre a été recensé.

Territoire	Océan Atlantique	Océan Indien	Océan Pacifique
Nouvelle-Calédonie	0	0	110
Guadeloupe	88	0	0
Guyane	52	0	0
Martinique	50	0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	32	0	0
Réunion	0	24	0
Polynésie-Française	0	0	12
Mayotte	0	10	0
Saint-Martin	1	0	0
Les Glorieuses	0	1	0

Méthode

Ce réseau intervient en métropole depuis le début des années 1970 et depuis les années 1990 en outremer, dans tous les territoires ultramarins. Ce suivi fait l'objet d'une base de données recensant, entre autre, la commune concernée par l'échouage, le nombre d'individus et l'espèce concernée.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



 Service de l'Observation et des Statistiques - Réseau National
Échouages - Observatoire PELAGIS - UMS 3462.

 Voir la fiche complète Réseau national Échouages, Observatoire PELAGIS - UMS 3462



THÈME 7

Risques et changement climatique

7.1.1 • Érosion côtière sur le littoral métropolitain en 2004

7.1.2 • Population soumises aux risques industriels liés aux sites Seveso sur le littoral métropolitain en 2012

7.1.3 • Les zones basses sur le littoral métropolitain en 2010

7.1.5 • Population présente tout au long de l'année dans les départements littoraux métropolitains (2003-2005)

7.2.1 • Élévation du niveau de la mer

Le littoral est un territoire à risques. Il comporte des enjeux importants, population et biens, et est soumis à de nombreux aléas technologiques ou naturels, dont certains spécifiques au bord de mer comme l'érosion et la submersion marines. Les catastrophes naturelles y sont plus nombreuses que la moyenne nationale et les communes littorales sont plus souvent dotées de plans de prévention des risques naturels et technologiques. Le changement climatique risque par ailleurs d'impacter ces territoires du fait, par exemple, de la hausse attendue du niveau de la mer.



RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.1 • ÉROSION CÔTIÈRE SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

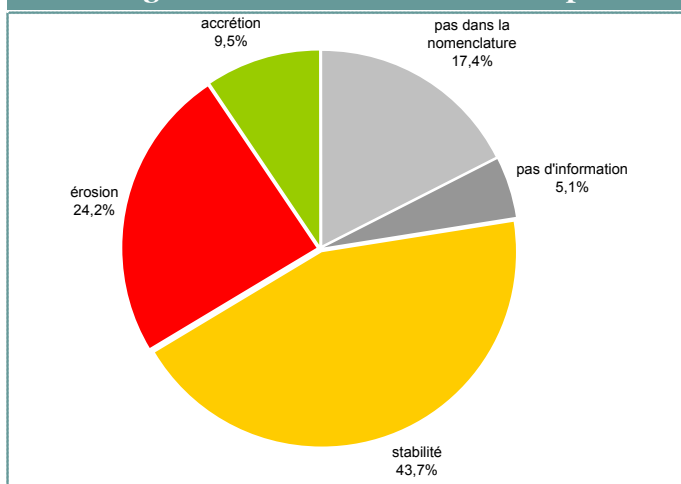
Entre terre et mer, le littoral est à la fois confronté aux aléas naturels qui concernent le territoire dans lequel il est compris (retrait des argiles, sismicité...), mais aussi aux aléas dus à la proximité de la mer : érosion et submersion marines. Soumis, par ailleurs, à une pression humaine importante, le littoral est un territoire à risques. Il est donc important de connaître ces territoires et caractériser les aléas. Cette fiche traite de la mobilité du trait de côte naturel, érosion, stabilité ou engraissement.

• La situation générale

Un quart du trait de côte métropolitain recule, soit 1 720 km de côtes. À l'inverse, un dixième du linéaire côtier est en engraissement et gagne des terres sur la mer. En opposition à ces littoraux mobiles, près de la moitié du linéaire (43,7 %) est stable. Enfin, on note que 17,4 % du trait de côte est hors nomenclature pour la base de données EuroSION. Il s'agit de zones portuaires sur 790 km, de zones d'enrochements et de défense longitudinale (digues, murs...) sur 336 km et de remblais sur 66 km.

Les plages de sable sont proportionnellement les côtes les plus érodées. Elles représentent deux tiers de l'ensemble des côtes reculant en métropole, soit 1 150 km. Les côtes rocheuses sont souvent plus résistantes aux attaques de la mer, les trois quarts sont stables, soit 2 130 km de côtes. Un cinquième de leur linéaire s'érode tout de même. Ce sont surtout des roches sédimentaires, dont les falaises calcaires et crayeuses, qui sont concernées.

Mobilité générale du trait de côte métropolitain



Les côtes vaseuses, vasières, marais et estuaires, accumulent des sédiments marins et terrestres. Elles ont plutôt tendance à s'engraisser. Ne représentant que 9,5 % des côtes naturelles métropolitaines, elles totalisent 54 % des littoraux en engraissement, soit 370 km de côtes.

• Analyse par département

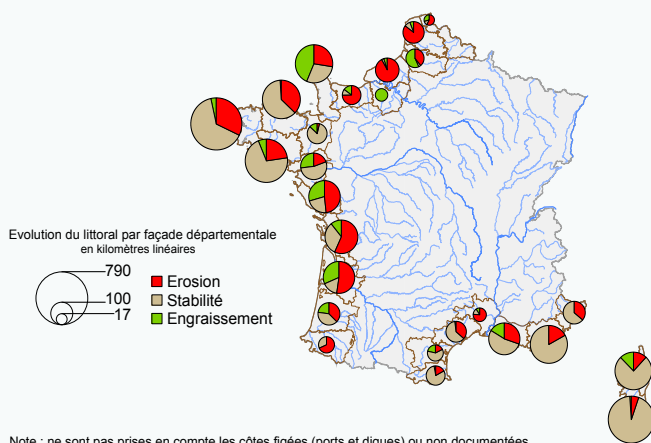
Sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, le littoral est fortement soumis à l'érosion de la frontière belge au Calvados. Cela concerne 85 % du littoral naturel documenté du Pas-de-Calais et 92 % en Seine-Maritime. Les secteurs concernés sont des systèmes dunaires (Nord) et des falaises calcaires (côte d'Albâtre). Le littoral du département de la Manche se démarque. Près de 45 % du littoral naturel documenté y est en engraissement. Cela touche surtout les nombreux havres sur la côte occidentale ainsi que la baie des Veys.

Sur les côtes de Bretagne et Loire-Atlantique, la grande hétérogénéité des fonds marins et du linéaire côtier impliquent une grande variabilité de la mobilité du littoral. Plus de la moitié du linéaire côtier naturel documenté de Bretagne et de Loire atlantique est stable, cette part étant de 71 % dans le Morbihan. La part du littoral s'érodant est supérieure à la moyenne métropolitaine sur le littoral des Côtes-d'Armor (37 %) et du Finistère (32 %). On note, par contre, que le littoral naturel d'Ille-et-Vilaine, essentiellement rocheux, est stable.

Au sud de la Loire, l'érosion est importante. Elle concerne 52 % du linéaire côtier naturel documenté. Seuls quelques secteurs ne sont pas concernés : les marais littoraux (baie de Bourgneuf, marais poitevin, bassin d'Arcachon) et d'importantes portions du littoral dunaire aquitain, surtout dans les Landes.

Littoral naturel soumis à l'érosion par façade littorale départementale

Erosion côtière suivant les façades littorales départementales
Des situations très diverses



Sur le pourtour méditerranéen, le littoral corse, plutôt rocheux, est épargné par l'érosion sur la majorité de son trait de côte. À l'exception des côtes des Pyrénées-Orientales, le littoral allant de la frontière espagnole au delta du Rhône est sableux. Le recul des côtes peut y être localement important. Plus à l'est, on note une grande hétérogénéité des types de côtes. Se succèdent calanques, caps rocheux et baies sableuses. Les risques d'érosion sont très variables. Les principaux secteurs reculant sont le littoral escarpé et calcaire de la Côte bleue, la presqu'île de Giens, et de nombreuses baies de la Côte d'Azur. Il n'y a pas de secteurs en engraissement.

Méthode

Cette fiche est rédigée à partir de la base de données européenne du consortium EuroSION (www.euroSION.org). Elle décrit les types de trait de côte (nature géologique – 13 types – et géomorphologiques – 20 types) et l'évolution du littoral (stabilité, engraissement ou érosion) de manière qualitative. Ces informations sont saisies à l'échelle du 100 000°. Elles permettent donc des analyses générales de l'évolution du trait de côte mais ne peuvent être utilisées pour des études locales.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

EuroSION Database, 2004

RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.2 • POPULATION SOUMISES AUX RISQUES INDUSTRIELS LIÉS AUX SITES SEVESO SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2012

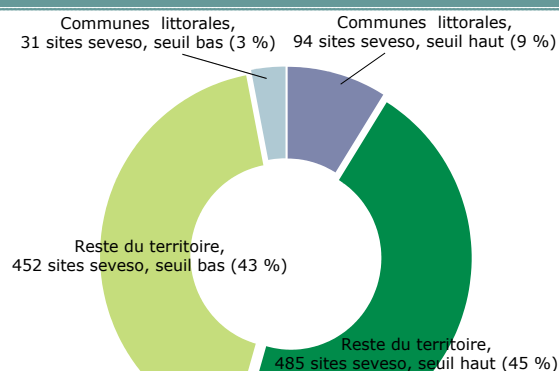
Les risques industriels font référence à des événements accidentels se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Ils peuvent se développer dans et autour de chaque établissement dangereux. Les installations industrielles les plus dangereuses dites « installations Seveso » sont assujetties à une réglementation spécifique (directive Seveso 2). Elles sont particulièrement nombreuses en bord de mer, dans les grandes installations industriello-portuaires et font l'objet de cette fiche.

• Répartition des sites Seveso

En 2012, on dénombre 1 062 sites Seveso en métropole, dont 579 établissements soumis à des servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation et 483 sites à seuil bas. A elles seules, les communes littorales comptent 125 sites, soit près de 12 % du total. Elles regroupent 6,5 % de l'ensemble des sites à seuil bas et près d'un site à servitude sur six (16,2 %). Un peu plus de 5 % des communes littorales métropolitaines (46) ont au moins un site Seveso sur leur territoire, cette part n'est que de 2 % sur l'ensemble du territoire. La densité de sites industriels classés Seveso est donc plus importante en bord de mer que la moyenne hexagonale.

Les communes littorales ayant au moins un site Seveso sur leur territoire sont concentrées dans les grands secteurs industriels et portuaires du littoral du Nord, de l'estuaire de Seine et de Fos-Marseille qui représentent, à eux seuls, deux tiers des installations Seveso du littoral. Historiquement, de nombreuses industries lourdes se sont implantées sur les zones portuaires afin de traiter directement les matières premières importées (sidérurgie, raffinerie...). Le pourtour méditerranéen compte, à lui seul, près de 50 % des sites Seveso littoraux (Fos-sur-Mer, Martigues, Port-la-Nouvelle...) et la façade Manche - mer du Nord un tiers (Gonfreville-l'Orcher, Dunkerque...).

Nombre de sites Seveso en métropole en 2012



• Population et capacité d'accueil touristique des communes littorales Seveso

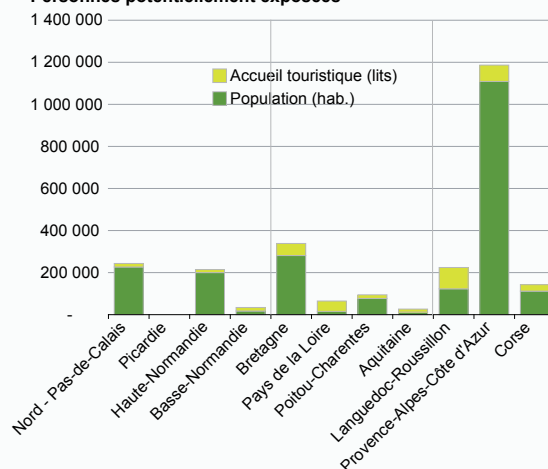
Les communes littorales, comprenant au moins un site Seveso sur leur territoire, comptent près de 2,2 millions d'habitants. C'est plus du tiers de la population littorale alors que les communes Seveso ne représentent que 5 % des communes littorales. Les sites Seveso sont, en effet, principalement situés dans les grandes villes. Ainsi, 10 des 46 communes littorales Seveso ont plus de 50 000 habitants. Il s'agit de Marseille, le Havre, Brest, La Rochelle, Calais, Dunkerque, Ajaccio, Lorient, Arles et Narbonne. Il y a donc une forte concentration humaine à proximité des sites Seveso littoraux. Par ailleurs, les communes littorales Seveso ont une capacité d'accueil touristique estimée à près de 400 000 lits, soit 5,5 % de la capacité d'accueil de l'ensemble du littoral métropolitain et une capacité moyenne par commune de 8 600 lits soit un peu plus que la moyenne estimée à 8 100 lits.

En prenant en compte conjointement la population résidente et le nombre de lits touristiques, on obtient le nombre maximum de personnes dans ces com-

munes littorales Seveso et donc potentiellement exposées aux risques industriels. Cela représente 2,6 millions de personnes. Cela concerne surtout le littoral de Paca puis de Bretagne, de Haute-Normandie et du Nord - Pas-de-Calais.

Population et accueil touristique des communes littorales Seveso

Personnes potentiellement exposées



Méthode

Les sites Seveso sont recensés par commune dans une base de données mise en oeuvre par la direction générale de la prévention des Risques, appelée Gaspar. Cela permet de croiser ces informations avec les données du recensement de la population et les données touristiques ; la capacité d'accueil prenant en compte les hôtels, les campings et les résidences secondaires. Il aurait été intéressant de connaître la localisation exacte des installations industrielles afin d'estimer les populations présentes en fonction de différents périmètres d'éloignement aux installations Seveso. Cependant ces données ne sont pas connues. Sont prises en compte les 885 communes maritimes métropolitaine où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



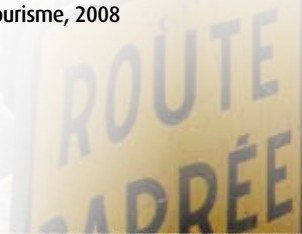
Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-DGPR, Gaspar 2012 - Insee, RP 2007 - Insee, direction du Tourisme, 2008



RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.3 • LES ZONES BASSES SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

Entre terre et mer, le littoral est à la fois confronté aux aléas naturels qui concernent le territoire dans lequel il est compris (retrait des argiles, sismicité...), mais aussi aux aléas dus à la présence de la mer : érosion et submersion marines. Confrontés par ailleurs à une pression humaine importante, le littoral est un territoire à risque. Les risques littoraux, érosion et submersion, ne concernent qu'une partie du trait de côte, à proximité des rivages. Il est donc important de connaître ces territoires et de les caractériser. Cette fiche traite en détail des zones littorales basses, potentiellement submersibles.

• La situation générale

D'après la méthodologie de cartographie développée par le Cetmef et les Cete, les zones basses littorales ont une superficie totale d'environ 7 000 km². La façade atlantique représente, à elle seule, plus de la moitié de ces surfaces (56 %), celle de Manche – mer du Nord 26 % et la Méditerranée 17 %. Un sixième de ces terres sont des surfaces en eau, lagunes, estuaires ou plans d'eau, surtout situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Pays de la Loire. Les principales régions comportant des zones basses sont le Nord – Pas-de-Calais et les Pays de la Loire. Elles représentent plus du quart des surfaces métropolitaines. Les surfaces sont plus faibles en Haute-Normandie, en Bretagne et en Corse.

Localisation des zones basses sur le littoral métropolitain



• Occupation du sol des zones basses

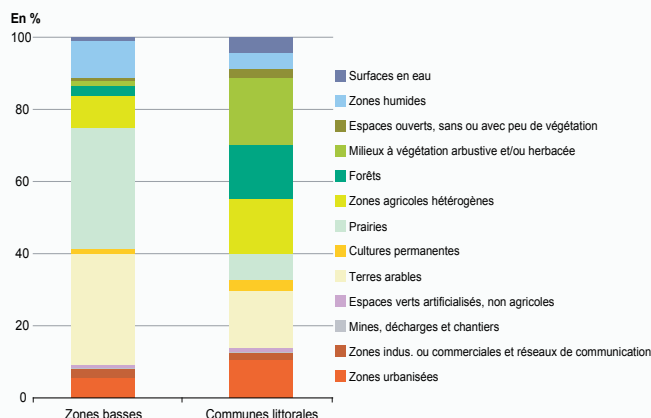
L'occupation du sol des zones basses diffère de celle des communes littorales.

Les terres agricoles sont plus importantes. A elles seules, les prairies représentent le tiers des territoires concernés. Les territoires artificialisés occupent près de 10 % des terres. C'est moins que dans les communes littorales mais deux fois plus que la moyenne métropolitaine. Concentrant une part importante des enjeux humains, les territoires artificialisés sont proportionnellement plus importants dans les zones basses de la façade Manche – mer du Nord, où ils occupent 12,5 % du territoire. Cette part est de 10,5 % en Méditerranée et 7,5 % en Atlantique qui concentre cependant les plus importantes surfaces.

La population est estimée à 850 000 personnes dans l'ensemble des zones basses et le nombre de logements à 570 000.

Près d'une personne sur deux (49 %) résidant dans une zone basse habite sur le littoral de Manche – mer du Nord, surtout dans le Nord – Pas-de-Calais dans le territoire des Wateringues. Le littoral atlantique concentre 41 % des personnes concernées et le pourtour méditerranéen 10 %.

Occupation du sol des zones basses et des communes littorales en 2006



Méthode

Les zones basses sont définies comme l'ensemble des territoires littoraux dont l'altitude est inférieure aux niveaux atteints par la mer lors de conditions extrêmes (occurrence centennale).

La délimitation des zones basses a été réalisée par le Cetmef et les Cete de l'Ouest et de Méditerranée. Les niveaux extrêmes de pleine mer ont été définis à partir des travaux du Shom et du Cetmef en Manche, mer du Nord et Atlantique. Pour la Méditerranée, un niveau moyen de 1,5 m a été retenu. A terre, l'altimétrie a été définie à partir des données de l'IGN. L'analyse conjointe de ces deux lots de données permet de délimiter les zones basses pour tout le territoire métropolitain, avec une méthodologie unique mais avec une précision assez limitée. La délimitation précise des zones soumises à l'aléa « submersion marine » est nettement plus complexe. Elle dépend de nombreux paramètres locaux comme la morphologie des côtes et la bathymétrie, l'altimétrie précise des territoires, l'existence d'ouvrages de protection, leur état et leur hauteur.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-Cetmef-Cete, 2010 - UE-SOeS, Corine Land Cover, 2006

RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.5 • POPULATION PRÉSENTE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DANS LES DÉPARTEMENTS LITTORAUX MÉTROPOLITAINS

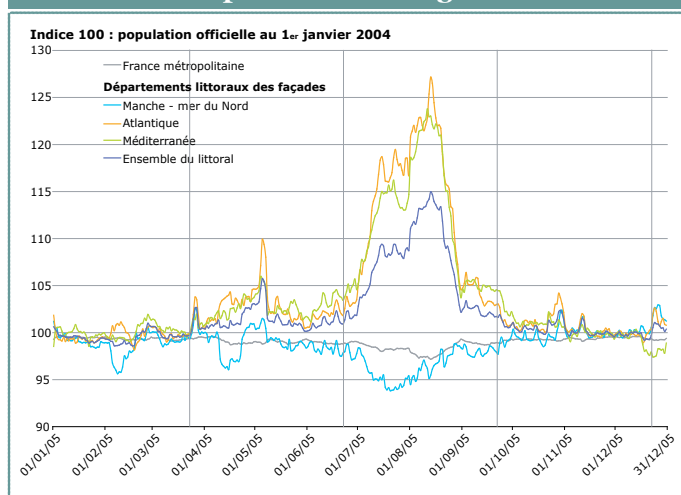
Les risques sont la combinaison d'un aléa, d'un territoire et des enjeux économiques et humains qui s'y trouvent. Le littoral comporte de très nombreux enjeux. La population résidente y est importante et les capacités d'accueil touristique élevées. En cumulant les deux, plus de 13 millions de personnes peuvent théoriquement résider simultanément dans les communes littorales. Cependant, touristes et résidents ne sont pas au même moment sur ce territoire. Il est donc important, pour caractériser les enjeux, de pouvoir estimer le nombre de personnes présentes en bord de mer un jour donné. Cette fiche aborde ce sujet à l'échelle des départements littoraux.

• La situation générale

Du fait de sa mobilité, la population présente dans un département à un instant donné est différente de la population résidente officielle (données du recensement). Le rapport entre les populations maximale et minimale tout au long de l'année est de 16,6 % dans les départements littoraux contre 2,5 % en moyenne. La population y est maximale mi août et minimale mi février.

Les départements touristiques des façades atlantique et méditerranéenne présentent des profils semblables. La population présente mi août y est nettement plus importante que la population résidente officielle. Elles y sont respectivement supérieures de 27 % et 24 %. La situation est inversée pour les départements littoraux moins touristiques de la façade Manche - mer du Nord. La population présente y est plus faible en août. Elle est presque toujours inférieure à la population officielle tout au long de l'année.

Estimation de la population présente en métropole tout au long de l'année



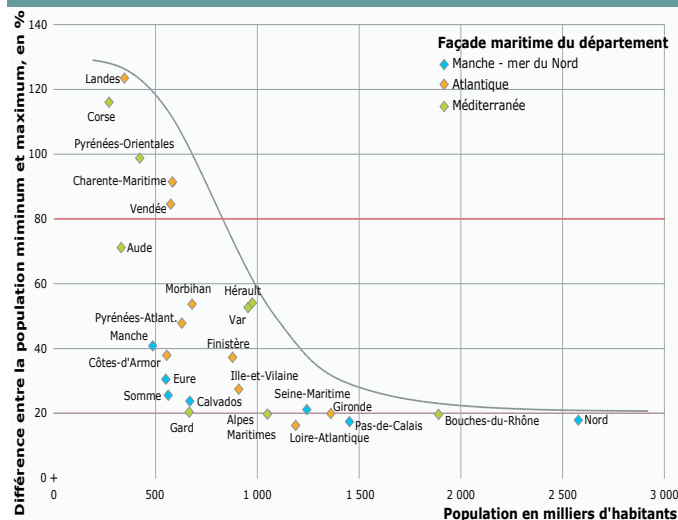
• Analyse par département

La différence entre population présente minimale et maximale [pop min-max] varie suivant les départements littoraux. On constate que plus la population résidente officielle est importante et plus cette différence est faible. A l'inverse, lorsque la population résidente est faible, tous les cas sont possibles.

Trois groupes de départements se distinguent :

- Ceux dont la population augmente très fortement l'été et pour lesquels [pop min-max] est supérieure à 80 %. Ils sont touristiques et relativement peu peuplés. Ce sont les départements de la côte centre atlantique (Vendée, Charente-Maritime), les Landes, les Pyrénées-Orientales et les deux départements de Corse ;
- Ceux dont [pop min-max] est compris entre 20 et 80 %. Cela comprend tous les départements bretons, les départements bordant la Manche, les Pyrénées-Atlantiques, les départements languedociens et le Var ;
- Ceux pour lesquels la variation de la population est relativement faible ([pop min-max] < 20 %). Excepté le Gard ayant une petite façade maritime, tous les départements de cette catégorie sont très peuplés (plus d'un million d'habitants) et comportent de grandes agglomérations. Certains sont très touristiques comme la Gironde ou les Bouches-du-Rhône. Le départ en vacances des résidents y contrebalance l'arrivée parfois importante de touristes.

Variation de la population présente en fonction de la population résidente dans les départements littoraux



Méthode

La population présente un jour donné dans un département est égale à la population résidente à laquelle on ajoute les touristes français ou étrangers présents et on retire les résidents en voyage en dehors du département. Plusieurs sources de la statistique publique sont utilisées :

- l'enquête « suivi de la demande touristique des Français » (SDT) permet d'estimer la mobilité des Français ;
- l'enquête aux frontières (EAF) jusqu'en 2003 puis l'enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE) ensuite permettent d'évaluer le nombre d'étrangers présent dans le département ;
- le recensement de la population permet de connaître la population résidente officielle.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Estimation de la direction du Tourisme, 2005. Données lissées sur la période 2003-2004-2005

RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

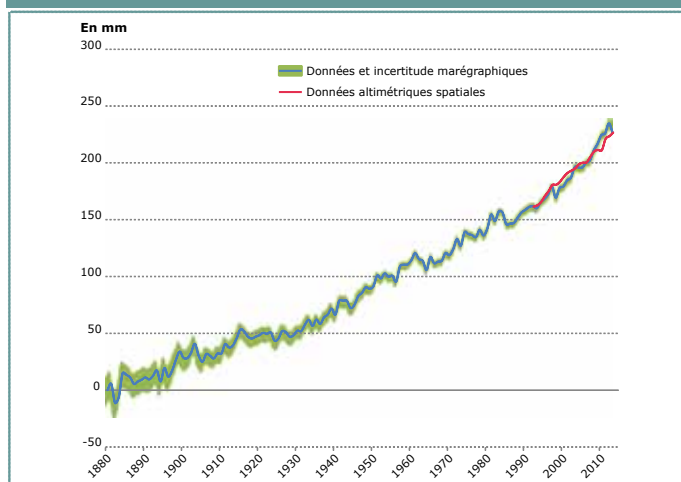
7.2.1 • ÉLEVATION DU NIVEAU DE LA MER

Les communes littorales françaises hébergent 8,6 millions d'habitants (métropole, départements et collectivités d'outre-mer). A la rencontre entre la terre et la mer, ces communes sont confrontées à de nombreux aléas naturels dont certains dus à la proximité de la mer comme la submersion et l'érosion marines. Du fait du changement climatique en cours, le niveau moyen des océans monte et pourrait venir amplifier ces aléas. Cette fiche aborde ce thème pour les côtes métropolitaines et ultramarines.

• La situation générale

Plusieurs méthodes existent pour reconstituer l'évolution du niveau moyen des océans depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Dans le graphique ci-dessous, de nombreux marégraphes ont été pris en compte dans tous les territoires et quel que soit le nombre d'années de mesures disponible. Des méthodes statistiques de reconstruction de séries sont alors utilisées. Des mesures plus précises sont, par ailleurs, disponibles depuis 1992, avec les données altimétriques spatiales.

Évolution du niveau moyen des océans depuis la fin du XIX^{ème} siècle



Sur la période étudiée, le niveau moyen des océans a progressé de plus de 20 cm. D'après les travaux de recherche, la progression a été de $1,7 \pm 0,2$ mm/an de 1901 à 2009. Les données spatiales montrent que cette augmentation s'est accélérée ces dernières années. Le taux d'évolution annuelle s'élève à $3,2 \pm 0,4$ mm/an sur la période 1993-2011, soit deux fois plus vite que sur le dernier siècle.

• Analyse par territoires

En métropole, le port de Brest, la rade de Marseille et la mer des Pertuis disposent d'anciens marégraphes permettant de retracer le niveau moyen de la mer sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée depuis le XIX^{ème} siècle. Ils sont mis en oeuvre par le Shom, référent national pour l'observation du niveau de la mer. On constate une accélération de la hausse du niveau de la mer ces dernières années sur les trois secteurs étudiés. Ainsi, à Brest, la progression est plus de deux fois plus rapide entre 1980 et 2004 qu'entre 1890 et 1980.

En outre-mer, des travaux récents combinant données altimétriques et marégraphiques et la reconstruction de séries permettent de donner des progressions moyennes des niveaux de la mer pour les différents territoires français, malgré l'absence de données marégraphiques sur de longues périodes dans ces territoires. Les résultats obtenus diffèrent d'une région à l'autre. C'est en Polynésie française que les taux de variation annuelle du niveau de la mer sont les plus forts sur ces 60 dernières années, 2,9 mm/an. Ils sont de 2 mm/an en Nouvelle-Calédonie. Ils sont dans la moyenne pour les Antilles et pour l'île de la Réunion.

• Les causes de la hausse du niveau des océans

La hausse globale du niveau moyen des océans est due à l'élévation de la température moyenne des océans qui implique une plus faible densité de l'eau et donc une dilatation des masses d'eau concernées, et à l'augmentation des

Estimation de la variation du niveau de la mer dans les départements et collectivités d'outre-mer

Territoire	Période	Source	Taux de variation du niveau de la mer, en mm/an
Polynésie française, Papeete	1950-2010	Meyssignac et al, 2012	+2,9
Polynésie française, Manihi	1950-2009	Yates et al., 2013	+2,9
Nouvelle Calédonie	1950-2009	Becker et al., 2012	+2,0
Martinique	1950-2009	Palanisamy et al., 2012	+1,9
Guadeloupe	1950-2009	Palanisamy et al., 2012	+1,7
Saint-Martin	1950-2009	Palanisamy et al., 2012	+1,7
Saint-Barthélemy	1950-2009	Palanisamy et al., 2012	+1,7

apports d'eau douce dans l'océan mondial, du fait surtout de la fonte des glaciers de montagne et des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique.

De 2005 à 2013, la contribution de l'augmentation de la masse globale de l'océan mondial est la plus importante, avec une valeur de 2 mm/an.

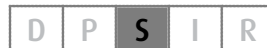
Méthode

Le changement climatique a un impact sur le niveau des océans. La hausse de leur température depuis un siècle provoque une dilatation des masses d'eau et une montée du niveau moyen des océans. Par ailleurs, la hausse globale de la température sur terre provoque un déséquilibre dans les échanges d'eau entre continents et océans, avec la fonte des glaciers de montagne et des calottes glaciaires dans les zones polaires. Cet arrivée d'eau douce contribue également de manière significative à la montée des océans.

Deux grands types de mesures permettent de suivre cette élévation : les marégraphes qui mesurent en continue la hauteur de la mer depuis parfois plus de deux cents ans, à des endroits précis, sur les côtes, surtout en Europe et en Amérique du Nord, et les mesures satellitaires depuis le début des années 90. Elles permettent de connaître avec précision la hauteur moyenne des océans sur l'ensemble du globe.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Sources diverses dont ministère de l'Environnement, Permanent Service of Mean Sea Level, Shom, Giec



Ce document synthétise les fiches thématiques rédigées dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Il est actualisé régulièrement en fonction des nouvelles fiches thématiques ou de la mise à jour de l'une d'entre elles.

Chaque fiche est présentée de manière standardisée sur une page. Elle comprend une entête de contextualisation, un résumé indiquant les informations nationales et déclinées par territoires étudiés. Des figures, des graphiques ou des cartes viennent, par ailleurs, illustrer les propos.

Les fiches thématiques, en format PDF et HTML, sont toutes disponibles sur le site Internet de l'Observatoire : www.onml.fr